



HAL
open science

Le Centre d'Echanges de Lyon Perrache, son image, ses publics: Fonctions urbaines et dispositifs de prévention:

Nicolas Fieulaine

► **To cite this version:**

Nicolas Fieulaine. Le Centre d'Echanges de Lyon Perrache, son image, ses publics: Fonctions urbaines et dispositifs de prévention:: Rapport final de l'étude-action Centre d'Echanges de Lyon Perrache. [Rapport de recherche] Groupe de Recherche en Psychologie Sociale, Université Lyon 2. 2007. hal-01162853

HAL Id: hal-01162853

<https://hal.science/hal-01162853>

Submitted on 12 Jun 2015

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



GRePS Groupe de Recherche
en Psychologie Sociale
EA 4163



GRAND LYON
communauté urbaine

Le CELP, son image et ses publics :
Fonctions urbaines et dispositifs de prévention

Rapport final de l'étude-action
« Centre d'Echanges de Lyon-Perrache »

Sous la responsabilité scientifique de :

Nicolas Fieulaine,

Maître de Conférences,

Groupe de Recherche en Psychologie Sociale (EA 4163),

Institut de Psychologie, Université Lyon 2

Avec la collaboration de :

Arnaud Béal & Rebecca Weber,

Département de Psychologie Sociale, Université Lyon 2



RHÔNE
LE DÉPARTEMENT

Décembre 2007

Cette étude a été réalisée à l'initiative de la MJC Perrache-Presqu'île, de sa présidente Valérie Dor, et de son directeur, Pierre Bobineau, dans le cadre du contrat local de sécurité et de prévention, grâce à un financement de la MICASEP de la Ville de Lyon, en partenariat avec le Conseil Général du Rhône et la Mairie du 2^{ème} arrondissement de Lyon, et avec l'appui du Grand Lyon et du Cluster Régional de Recherche n°12 « *Exclusion et dynamiques du non-recours aux droits et aux services* ».

Nous tenons à remercier les publics de Perrache et les intervenants ayant accepté de participer à l'étude, les personnels de la MJC Perrache pour leur accueil et leur aide, ainsi que l'Université Lyon 2, le GRePS, et le Cluster Régional de Recherche n°12 pour leur soutien scientifique et matériel.

SOMMAIRE

INTRODUCTION	9
La cellule de veille et ses constats	9
Objectifs de l'étude-action et plan du rapport	12
LE CENTRE D'ECHANGES DE LYON-PERRACHE : LIEU, PUBLICS, REPRESENTATIONS ET USAGES ...	16
Présentation du CELP	16
Le bâtiment et son histoire	16
L'image du CELP	18
Ses fonctions	20
Usages et Usagers	21
LE DISPOSITIF D'ENQUETE.....	28
L'approfondissement et la délimitation des objectifs	29
La concertation sur la demande	29
Les appuis documentaires et bibliographiques	31
Synthèse des objectifs délimités de l'étude.....	34
Une démarche pluri-méthodologique.....	35
L'observation.....	37
Les questionnaires.....	39
Les entretiens	41
Schéma récapitulatif du déroulement de l'étude	42
RESULTATS	43
La mise en œuvre : Un terrain difficile et délicat.....	43
Les implications de la « présence »	43
Repérages et prises de contact	46
L'observation.....	47
Un lieu rythmé, des usages variés, des publics différemment mobiles	48
Un espace d'appropriations	51
Ambiguïtés et contradictions dans les fonctions urbaines.....	56
Un non-lieu dans la ville ?	56

Les questionnaires	57
Caractéristiques générales de la population interrogée	59
Une population précarisée	61
Des problématiques diverses	61
Problématiques de santé.....	62
La connaissance des dispositifs et les recours.....	65
Perceptions et attentes ambiguës à l'égard du CELP	68
Usages de refuge, usages de repos.....	74
Les rencontres	78
L'activité et le repos.....	80
La lutte pour l'espace	81
Le rapport aux forces de sécurité	81
Problématiques, expériences de l'aide et non-recours aux dispositifs.....	83
Les entretiens	89
Le CELP comme lieu ambigu	90
Publics et problématiques repérés	92
Le souvenir des débordements	94
Les modalités d'intervention et la volonté du travail en réseau	95
Attentes et préconisations	96
PISTES DE TRAVAIL ET PRECONISATIONS : L'INTERVENTION SOCIO-SANITAIRE DANS LE CELP	99
Eléments d'ancrage de l'intervention	102
Des besoins sans demandes	102
Le non-recours et le rapport à la demande.....	103
Un lieu disqualifié ou disqualifiant ?	103
La complexité des interventions existantes	104
Enjeux et modalités d'un dispositif.....	105
Un lieu d'intervention et de dissémination de l'offre préventive : le CELP	105
Une intervention flottante pour des problématiques précaires.....	108
Assurer une présence, traiter l'urgence, incarner les droits.....	108
L'enjeu de la territorialisation.....	110
Activation et personnalisation des interventions : les écueils à éviter	111
Elaboration et évaluation du dispositif	112

Les appuis au dispositif	114
Travail en réseau et dispositif-relais.....	114
Intervention socio-sanitaire et animation socio-culturelle.....	115
Le CELP, sa fonction et sa gouvernance	116
CONCLUSIONS	118
Le CELP : un espace urbain propre à l'intervention en prévention	118
Frontière, passage, habitat : une diversité de visages et de publics à approfondir.....	120
Logiques urbaines, prévention socio-sanitaire : Les deux faces d'une politique de valorisation du CELP	121
Vitalité et quadrillage : Comment gérer l'ingérable ?	122
BIBLIOGRAPHIE	125
ANNEXES.....	128
1 - Réunions de lancement et de bilan	129
2 - Synthèse préliminaire et avancement	154
3 – Outils de Recueil	162
Guide d'entretien.....	162
Questionnaire.....	165
4 - Contacts.....	177

INTRODUCTION

La cellule de veille et ses constats

Le projet de mettre en place une « étude-action » visant spécifiquement le Centre d'Echanges de Lyon-Perrache (CELP) trouve son origine au sein de l'espace d'échange et de concertation que représente la cellule de veille « *CELP/Carnot/Ampère-Lyon 2^{ème}* ». Destinée à coordonner les actions de prévention et de sécurité sur le 2^{ème} arrondissement de Lyon, cette cellule locale de veille s'est constituée en 2000, avec pour objectif prioritaire de permettre la circulation d'informations concernant les problèmes de sécurité et la concertation entre les acteurs intervenants sur le site de Perrache. D'abord centré exclusivement sur le CELP, ce dispositif a ensuite étendu son champ d'application à d'autres secteurs alentours, comme la place Carnot et la place Ampère. Se réunissant à un rythme bimensuel, cette cellule constitue un espace où sont échangées et communiquées les informations concernant les différents problèmes que chacun des acteurs rencontre sur le site, et où sont envisagées les solutions à mettre en place.

Fonctionnant depuis 6 ans, la cellule de veille est considérée par ceux qui y participent comme un outil efficace de coordination des actions de sécurité et de prévention, permettant un dialogue entre les multiples acteurs intervenant sur le site. D'abord composée essentiellement des forces de sécurité et des gestionnaires du site, cette cellule s'est peu à peu ouverte à d'autres intervenants impliqués dans le champ de l'aide d'urgence (Forum Réfugiés, SAMU social, association « Entretemps ») et de la prévention (Prévention spécialisée). De plus, depuis l'installation provisoire de la MJC Perrache-Presqu'île dans l'enceinte du CELP, cette dernière est également présente au sein de la cellule de veille.

Ayant réussi à fonctionner comme un lieu de coordination et de prise de décisions relatives aux problématiques de sécurité, la cellule de veille (CV) rencontre néanmoins dans son fonctionnement des limites et des difficultés reconnues par les acteurs qui y participent. D'une part, concernant les modalités de son action, la CV fonctionne principalement selon deux principes qui sont le « cas par cas » et le « coup par coup ». L'aspect informel de ses réunions, et la souplesse du cadre institutionnel

dans lequel elles s'inscrivent, tout en favorisant l'échange des informations et le dialogue entre les acteurs, entraîne une focalisation sur des « cas » problématiques et sur des solutions ponctuelles. Le registre de l'anecdote significative est dominant dans les débats, et si certains problèmes peuvent trouver une solution dans ce cadre, c'est en général au travers de l'intervention des forces de police ou du SAMU social, c'est à dire au travers d'interventions d'urgence davantage destinées à écarter des problèmes qu'à les résoudre. Au-delà donc de la faible intégration des problèmes soulevés à des perspectives spatiales et temporelles étendues, qui répond aux nécessités et aux objectifs de cette cellule, c'est l'axe répressif au travers duquel sont envisagées les problématiques de sécurité qui constitue la seconde limite soulevée par les participants. La nature des problématiques rencontrées, leur récurrence, ainsi que les populations majoritairement concernées par les débats de la CV soulignent ensemble l'ancrage social des questions de sécurité qu'elle a à traiter à chacune de ses réunions. La pauvreté, la précarité sociale et l'exclusion sont en effet au cœur des difficultés quotidiennes que la CV cherche à résoudre. Les phénomènes d'alcoolisation sur la voie publique, d'actes d'incivilité, de dégradation ou de délinquance perpétrés sur les sites concernés, ainsi que les populations sans-abri, étrangères ou marginalisées qui constituent la cible dominante des interventions, ont amené certains acteurs de la CV à s'interroger sur la nécessité d'adopter une approche davantage préventive des problématiques, au travers de la prise en compte et du traitement des aspects liés à l'exclusion sociale et à ses conséquences ou ses corrélats (souffrance psychique, état de santé, isolement, discriminations...).

L'intégration d'intervenants sociaux dans la CV, ainsi que l'implication de la MJC dans ses travaux ont favorisé cette mise en évidence des enjeux sociaux liés aux problématiques sécuritaires. Ancrés dans une approche plus globale et à plus long terme des problématiques, les acteurs sociaux ou socio-culturels de la cellule de veille ont participé à faire émerger dans ce cadre une réflexion sur les limites d'une approche répressive et d'un traitement au cas par cas et au coup par coup des problèmes soulevés par certaines catégories identifiées de population. Dès lors, un débat récurrent au sein de la cellule de veille a été de s'interroger sur les moyens à mobiliser pour intervenir sur ces problématiques, en particulier dans un lieu aussi spécifique que le CELP, qui constitue un défi aux territorialisations existantes de l'intervention sociale et médico-sociale.

La nécessité de la création d'un dispositif préventif spécifique, adapté au CELP, a ainsi été envisagée, afin de permettre la prise en compte et l'intervention sur les problématiques sociales, médico-sociales et psycho-sociales, considérées comme concomitantes à celles posées dans le domaine sécuritaire.

Cette nécessité posée, la MJC Perrache a proposé que soit réalisé un état des lieux des problématiques existantes dans ces domaines, qui pourrait constituer un diagnostic social permettant d'une part d'objectiver les constats issus de la CV, d'étudier la faisabilité d'un dispositif spécifique d'intervention préventive et d'en préciser éventuellement les modalités au travers de l'élaboration de préconisations. En effet, même si les constats de la CV mettaient régulièrement en évidence les problèmes posés par certaines populations fréquentant le CELP et ses alentours, le constat a été fait de la faible connaissance de ces populations, des raisons de leur présence sur le site, et des difficultés sociales, sanitaires ou psychologiques qu'elles peuvent rencontrer. Cette nécessité d'informer les phénomènes préalablement à la mise en place d'une intervention s'est imposée principalement concernant les « groupes de jeunes » fréquentant le CELP, identifiés par les acteurs de la CV comme étant parfois à l'origine de problèmes de sécurité, mais qui sont apparus largement méconnus par rapport aux populations sans-abri ayant fait l'objet dans le passé d'études spécifiques (cf. Arbet, Bourgeois & Blanchet, 1994), et bénéficiant de dispositifs dédiés (Veille Sociale, hébergements d'urgence).

La volonté de mettre en place une recherche de nature scientifique, afin d'objectiver les constats récurrents de la CV et d'approfondir la connaissance des populations marginalisées fréquentant le CELP, si elle s'ancre dans l'activité de la CV a également rencontré l'intérêt et bénéficié du soutien du Conseil Général du Rhône. D'une part, le CELP en tant que pôle multimodal de transport concentre des populations issues non seulement de la Ville, mais également de l'agglomération (tramway, métro), du département (lignes interurbaines), de la région (Trains régionaux), du territoire national dans son ensemble (grandes lignes), et d'autres pays européens (lignes de bus internationales). D'autre part, les compétences du Département dans le domaine de l'action sociale en font un acteur particulièrement concerné par le projet de renforcer l'offre préventive, et par le souci d'intégrer cette offre dans le réseau des dispositifs institutionnels ou associatifs existants. L'implication du Conseil Général dans la mise en place de l'étude a amené à accentuer cet axe de questionnement concernant les niveaux de compétence territoriale concernés par le CELP, et le rapport que les publics du CELP entretiennent aux dispositifs existants.

Cette étude-action a ainsi été engagée en réponse à une demande articulant trois questionnements :

- D'une part, quels sont les publics qui fréquentent le CELP, susceptibles de bénéficier d'un dispositif préventif axé sur les problématiques socio-sanitaires ?

- D'autre part, quel rapport ces publics entretiennent à l'offre préventive existante, compte tenu de leurs situations et de leur origine territoriale ?
- D'autre part, quelles sont les modalités selon lesquelles pourrait être mis en place un renforcement de l'intervention préventive sur le CELP et ses alentours au travers d'un dispositif spécifique adapté aux enjeux posés par le lieu et ses publics ?

Objectifs de l'étude-action et plan du rapport

C'est sur la base de cette demande issue d'un dialogue entre une diversité d'acteurs aux fonctions et aux compétences territoriales multiples que le principe d'une étude-action concernant le CELP et ses publics a été retenu. L'appellation d' « étude-action » correspond à la volonté d'articuler dans une même démarche le dispositif de recherche et l'élaboration de préconisations concrètes et opérationnelles, en tâchant de conserver un équilibre entre apport de connaissances objectives sur les problématiques visées, et propositions de modalités d'intervention sur ces problématiques. Si la notion d' « étude-action » vise à garantir le double objectif d'offrir à la fois des outils d'analyse et d'intervention, elle souligne aussi la nécessité de participation des acteurs au processus de recherche, par la consultation, la concertation, et la sollicitation de leur expertise. Cette dimension participative implique aussi, en terme d' « action », que le déroulement même de la recherche puisse amener les acteurs impliqués à adopter un autre point de vue sur les phénomènes. L'ensemble du processus de recherche, de son élaboration théorique à sa mise en œuvre empirique, repose sur une dynamique d'échanges avec les différents acteurs, qui participe au renouvellement et à l'ajustement des questionnements et des méthodologies. Les restitutions finales contribuent également à la dimension participative de la recherche, et constituent le support effectif de son caractère d'action, par la discussion et les questionnements issus de la présentation des résultats, soumis à l'appréciation et à l'appropriation des professionnels.

Les objectifs de cette étude-action reposent sur les trois axes de questionnement structurant la demande :

- ✓ Dresser un état des lieux des publics en difficulté sociale fréquentant le CELP ;

- ✓ Etudier le rapport que ces publics entretiennent aux dispositifs de prévention sociale et sanitaire existants ;
- ✓ Evaluer la pertinence, la faisabilité et les modalités d'un renforcement de l'intervention préventive par la mise en place d'un dispositif spécifique adapté au CELP et à ses publics.

Sur la base de ces objectifs, notre démarche a consisté à construire un dispositif de recherche qui réponde aux différents enjeux soulevés par ces questionnements. D'une part, il s'agissait d'ancrer l'ensemble de l'étude prioritairement dans un *lieu*, le CELP. D'autre part, il fallait parvenir à une spécification opérationnelle et satisfaisante des « publics en difficulté sociale » qui permette de les repérer sans pour autant définir a priori les problématiques qu'ils sont susceptibles de rencontrer. Ensuite, nous devons élaborer une stratégie et des outils de recherche adaptés aux objectifs, aux publics visés et au contexte spatial et temporel de l'étude. Enfin, il était nécessaire de garantir l'aspect « actif » de la recherche, en associant les acteurs à sa réalisation, et en gardant à l'esprit l'objectif d'élaboration de préconisations concrètes, sans pour autant soumettre l'ensemble de la démarche à des perspectives d'applications.

L'approche générale qui a guidé ce travail de recherche s'inscrit dans le domaine scientifique de la psychologie sociale, qui se donne pour objet privilégié les interactions qui s'établissent entre les individus (leurs représentations et leurs pratiques) et leurs contextes (situations sociales, familiales, appartenance groupale, lieux de vie, rapports aux institutions). Fondée sur un « lieu » où s'ancrent des pratiques spécifiques (passage, déambulation, stationnement...), cette recherche adopte une perspective interrogeant les expériences, pratiques et représentations personnelles liées à l'espace comme des phénomènes construits en rapport aux situations collectives, aux conditions de vie et aux valeurs, croyances ou normes qui traversent un ensemble social. Le CELP, en tant qu'entité architecturale, lieu d'activités, et espace de rapports sociaux, ne peut être *a priori* isolé des espaces urbains (quartier, ville, région) ou sociaux (données socio-économiques, aide sociale, structures socio-culturelles et éducatives...) plus larges. Les dimensions objectives et subjectives de ces niveaux d'analyse ne sont pas opposées, mais étudiées dans leurs articulations au travers des expériences et pratiques relatées par les acteurs, qui s'élaborent en rapport à leur ancrage dans le lieu structuré que représente le CELP.

Le recueil de l'information, l'enquête, devait donc reposer à la fois sur l'observation et l'interrogation des pratiques et des situations effectives, et sur l'exploration des perceptions et représentations subjectives

(individuelles et collectives) du lieu et des faits qui s'y déroulent. Le croisement de ces données, rapportées aux caractéristiques des positions sociales, permet d'établir des constats psychosociaux, centrés sur les relations qui s'établissent entre le lieu, les représentations, les pratiques et l'espace plus large (logiques urbaines et relations sociales).

Le déroulement de la recherche a cherché à répondre aux objectifs en respectant ces différentes exigences, tout en s'adaptant au terrain de sa réalisation, le CELP. Une première étape visait à prendre connaissance du lieu, à l'observer et à se documenter, afin de prendre la mesure de sa complexité et de sa spécificité. Etant donné que le CELP constitue le point d'ancrage de l'étude, il était nécessaire d'apprendre à le connaître, au niveau de son architecture, de sa place dans la ville, de son histoire, de ses fonctions, mais aussi au niveau de ses gestionnaires, de ses usagers plus ou moins bien connus, et des règles qui régissent son fonctionnement. Une seconde étape a permis de rencontrer les différents acteurs concernés par le CELP et ses publics, et de préciser au travers des échanges leurs attentes à l'égard de l'étude, les problématiques apparaissant prioritaires, et les publics principalement repérés comme devant être mieux connus, ou faire l'objet d'une intervention préventive renforcée ou repensée. Une troisième étape a consisté à recueillir au travers d'une démarche d'enquête directe les informations sur le terrain auprès des publics comme des acteurs, en articulant des données d'observation du site, des rencontres informelles avec ses usagers, des questionnaires standardisés construits à partir des axes de questionnements, et des entretiens approfondis. Dans une quatrième étape, dont le présent document constitue l'un des éléments, il s'agissait d'analyser les données recueillies, d'en faire une synthèse au travers de constats principaux et de préconisations, et de communiquer cette synthèse à la fois par la rédaction d'un rapport de recherche et la mise en œuvre de restitutions permettant la diffusion et la discussion des résultats dans une démarche participative.

Nous présenterons ainsi dans les différentes parties du rapport les résultats de ce travail de recherche, qui fut, au-delà des constats qu'il permet de dresser, l'expérience d'une rencontre avec un terrain riche, complexe et parfois délicat. Il a nécessité une approche longue, dans une démarche ethnographique et compréhensive qui puisse nous permettre de nous familiariser avec un lieu que la plupart de ses usagers ne font que traverser presque en courant. Il nous fallait ainsi nous détacher de tous les pré-supposés, toutes les images et rumeurs qui circulent sur ce lieu, non pas en les ignorant, mais en s'y plongeant et en tâchant de les confronter à la réalité observable, réalité qui est tout à la fois humaine, architecturale et urbaine. C'est pourquoi nous avons fait le choix de présenter dans une première partie le CELP en lui-même, son architecture, son histoire et ses fonctions, et d'ouvrir sur les

hypothèses quant à ses spécificités, qui nous ont permis ensuite de guider l'ensemble de notre travail. Dans une seconde partie, nous présentons la méthodologie et les outils que nous avons utilisé pour réaliser l'enquête de terrain. L'ampleur des problématiques abordées et la diversité des publics visés nous ont amenés à adopter une démarche pluri-méthodologique, dont l'objectif est davantage de croiser et d'articuler les données recueillies que de procéder à leur simple accumulation. Dans une troisième partie, nous présentons les résultats des différentes opérations de recherche. Reprenant les principaux constats des phases d'observation, de questionnaires et d'entretiens, cette présentation se veut au plus près des données recueillies, dans l'objectif premier d'objectivation des problématiques. Dans une quatrième partie, nous présentons les pistes de travail et les préconisations que les résultats de l'étude de terrain nous amènent à envisager. Centrées sur l'objectif d'étudier la pertinence, la faisabilité et les modalités de la mise en place d'un dispositif renforçant l'intervention préventive sur le CELP, ces propositions visent à constituer un point de départ pour une réflexion collective avec les acteurs, et en aucun cas à offrir un dispositif clés en main. Le temps des restitutions envisagées après la remise du présent rapport devront permettre de juger de leur pertinence, et d'engager un travail de discussion indispensable à la mise en place effective et adaptée d'un nouveau dispositif, si sa nécessité est confirmée dans les échanges. Enfin, une synthèse sous forme de conclusions propose des angles d'analyse et d'interprétation des enjeux soulevés par le CELP et ses publics, ainsi que par le point de vue des acteurs de la prévention, et souligne que si cette étude apporte des éléments de réponse aux questions posées à son origine, elle amène aussi à considérer le CELP comme une entité urbaine significative des mutations sociales contemporaines, et donc comme un support d'initiatives et de recherches futures.

LE CENTRE D'ÉCHANGES DE LYON-PERRACHE : LIEU, PUBLICS, REPRESENTATIONS ET USAGES

Le Centre d'Échanges de Lyon-Perrache est un lieu bien connu à Lyon, mais aussi au-delà. Appelé parfois « *la Verrue* » ou « *le Blockhaus* » par les Lyonnais, cet équipement jouit pourtant d'une réputation importante dans le milieu de l'architecture et de l'urbanisme, en tant que construction à l'avant-garde de nouvelles approches architecturales au moment de sa construction, et comme première plate-forme multimodale de transport au monde, et encore l'une des seules situées en plein centre-ville. Utile mais stigmatisé, en plein cœur de la ville mais toujours un peu « en marge », lieu de passage mais aussi lieu de vie, le CELP est marqué par des contradictions, en partie issues de son histoire.

Présentation du CELP

Le bâtiment et son histoire

Mis en chantier en 1972, le CELP est inauguré le 25 juin 1976¹. Equipement fonctionnel, son objectif essentiel est de rapprocher les infrastructures des différents modes de transport et de faciliter les échanges entre transports, individuels et/ou collectifs. Situé sur l'ancien cours de Verdun, le CELP est un pont urbain qui franchit en l'intégrant l'espace autoroutier et routier, organise le regroupement de tous les services de transports urbains et suburbains, et qui relie la place Carnot au Nord et le terre-plein de la gare de Perrache au Sud. Orienté est-ouest perpendiculairement à la presque-île, il rassemble au-dessus d'un nœud autoroutier et routier en plein centre-ville, une station de métro, une station de tramway, des stations de bus, une gare routière, une station de taxis, un vaste parking, un centre commercial, des jardins suspendus, un centre de création et de formation artistique, une MJC et un mail piétonnier qui relie le bâtiment principal à la gare SNCF de Perrache.

¹ Cette description s'appuie en partie sur le travail de Vitali (2001).

D'une extraordinaire complexité, c'est un bâtiment de 250 m de long, de 20 à 37 m de hauteur et d'environ 100 000 m² de surface, aux volumes et aux structures découpés de façon très nette dans l'espace. Il est constitué d'une partie centrale en acier revêtue en façade de glaces, pourvue à chacun de ses angles d'une tour cylindrique permettant l'accès aux automobiles. De chaque côté, deux éléments imposants en béton prolongent le bâtiment selon une orientation est-ouest, sur le toit desquels ont été installés des jardins suspendus. Il est composé de différents niveaux empilés dont les fonctions sont les suivantes : niveau -1 : l'ensemble du trafic autoroutier et routier s'effectue entre Rhône et Saône, selon l'axe est-ouest. Niveau 0 : station de métro, tramway. C'est également à ce niveau que le transit routier Sud-nord est assuré. Niveau 1 : l'immense salle d'échanges (1800 m²) régit l'ensemble du transit passager entre le métro situé au-dessous, les stations d'arrivée et de départ des bus, les postes d'embarquement-débarquement des cars situés dans la gare routière, la gare SNCF et les stations de taxis. Niveau 1bis : Les toilettes et les locaux de gestion du site. Niveau 2 : au-dessus de la salle d'échanges, la galerie marchande en rotonde, traversée par le mail piétonnier, la partie centrale vide étant occupée par un imposant lustre. De part et d'autre, organisées en deux blocs est-ouest dans une énorme caisse de béton ajourée et sur deux niveaux (niveaux 2 et 3), 1.000 places de parkings. Niveau 3 : les parkings et leur accès avec caisses automatiques. Niveau 4 : Un espace à l'origine consacré à l'Espace Lyonnais d'Art Contemporain (fermé au début des années 90), maintenant occupé par la MJC et le TDMI en accès côté Saône (ouest), et une halte-garderie à laquelle on accède par le côté Rhône (Est). De chaque côté de cet espace, une place haute avec jardin et aires de jeux suspendus de 12.000 m². Les liaisons entre les différents niveaux se font essentiellement verticalement en empruntant des escalators montant, des ascenseurs vitrés, et des escaliers et passerelles, situés de part et d'autre de l'élément central. En 1981, une passerelle reliant le CELP à la Gare SNCF est construite en prolongement du Niveau 2. Couverte de dômes en plexiglas, elle est accessible directement du cours de Verdun par des escalators escaliers et ascenseurs situés sur les côtés. Outre le large passage permettant aux nombreux passants de se croiser, elle abrite d'un côté une halte-voyageurs confessionnelle, les locaux de l'association Entretemps et un poste de Police, et de l'autre les locaux administratifs et l'accueil de la MJC et ceux de la COURLY, gestionnaire du site.

L'ouvrage dans son ensemble apparaît dévolu à la circulation, exception faite des jardins situés en terrasse. Les nombreux fléchages, et la configuration même des lieux invitent au passage, au transit, et tout stationnement est orienté vers les marges des voies principales de circulation. Malgré cette fonctionnalité centrale du CELP qui est celle de plate-forme multi-modale, l'implantation de celui-ci en

plein centre-ville, et l'objectif de son intégration à l'axe nord-sud de la ville rend ses fonctions et ses usages bien plus multiples qu'il peut paraître au premier abord. En effet, si des infrastructures similaires situées à la périphérie des villes peuvent effectivement n'avoir comme seule vocation que celle de lieu de transit, le CELP, édifié sur un espace historiquement consacré aux loisirs, aux rencontres et à la déambulation (le cours de Verdun était avant la construction de l'autoroute et l'édification du CELP un large mail où s'implantaient des marchés, des fêtes foraines, des activités de loisirs et d'entraide traditionnelle ou paroissiale) devait se donner pour vocation de constituer également un centre de vie, un espace dans la ville consacré à la déambulation (les jardins) et à la culture (l'Espace Lyonnais d'Art Contemporain). Cette ambiguïté du CELP, commune à de nombreux lieux-mouvement dans les villes (Allard & al. 1996 ; Ollivro, 1996), repose sur le fait qu'il oscille dans l'imaginaire et dans les faits entre lieu de vie et non-lieu dédié au transit, entre lien dans la ville et démarcation renforçant la discrimination urbaine. Elle amène également à ce que, loin d'être tous directement dédiés à une fonction spécifique, de nombreux espaces dans le CELP sont en réalité a-fonctionnels, tellement voués exclusivement au passage qu'ils laissent la possibilité à ceux qui s'y arrêtent de se les approprier librement. Au croisement des fonctions et usages prévus, résident en effet des espaces intermédiaires, anonymes, constitutifs d'opportunités d'appropriations pour tous ceux qui, pour une raison ou pour une autre, trouvent difficilement leur place ailleurs dans la ville (Roulleau-Berger, 1995).

L'image du CELP

Comme le rappelle un article récent de Libération, « *A Lyon, pourtant, le centre n'a jamais été objet de fierté* », bien au contraire. Objet de controverses et de vives oppositions dès sa conception en 1972 par l'équipe de l'architecte René Gagès, le CELP est un équipement si décrié à Lyon (*cf.* L'enquête de Lyon-Capitale parue le 18 août 1999) que la question de sa destruction a été posée presque immédiatement après son inauguration, et continue à occuper les esprits². Si, malgré l'accord presque unanime sur le « *problème* » posé par le CELP, sa destruction n'est pas vraiment à l'ordre du jour, c'est que cet équipement remplit une fonction indispensable pour l'articulation des modes de déplacements dans la ville, et pour l'intégration des voies routières qui traversent le centre-ville de Lyon (autoroutes A6 et A7). Dès l'origine, le CELP a été pensé comme un équipement urbain qui par sa place dans la ville ne pouvait se limiter à sa fonction de pôle d'échange. L'enjeu de son intégration urbaine a amené

² *cf.* le Bilan synthétique de la concertation effectuée entre 1998 et 2002 par la SEM Lyon-Confluence, (http://www.lyon-confluence.fr/data/doc_contextuel/Bilan_synthetique_de_la_concertation_2002_.pdf), en particulier pp. 3-4 ; 8 ; 12

ses concepteurs à l'envisager comme un véritable « lieu de vie », articulant ses fonctions directes liées au transit entre transports à une offre de services et de loisirs, destinée à faire du centre d'échanges un lieu où l'on ne fait pas que passer, mais également un lieu où l'on s'arrête.

La question de l'intégration urbaine du CELP était un enjeu d'autant plus important que son implantation courait le risque de renforcer une scission dans la ville séparant les quartiers résidentiels aisés situés au sud de la place Bellecour aux quartiers industriels et populaires situés d'autre côté de la gare de Perrache. Cette frontière, matérialisée d'abord par les voies de chemin de fer, puis par la construction de l'autoroute, a été en quelque sorte « réactualisée » par la construction du CELP. Malgré des aménagements visant à assurer une perspective en profondeur depuis la place Carnot (la façade en verre réfléchissant), le CELP est considéré dès l'origine par les habitants du sud de la presqu'île comme le signe d'une volonté de marquer plus encore la frontière entre les quartiers populaires de Perrache et les quartiers plus aisés du centre-ville. Les peurs et les rumeurs liées à cette frontière urbaine, ancrées jusque là dans le fait de « *passer les vouîtes* » (passages entre le nord et le sud de la presqu'île situés sous la gare de Perrache) vont se reporter en partie sur le CELP, alimentant une mauvaise image du lieu que son architecture ne contredit pas, au contraire. Perçu comme interlope, au même titre que tout quartier de gare (Joseph, 1997), le quartier sud de Perrache cristallise des problématiques socio-urbaines que la présence de la prison Saint Paul ne participe pas à atténuer.

Ainsi dès l'origine, le CELP est un lieu marqué par son ambiguïté et ses paradoxes. Lieu de transit, il se veut également lieu d'activités, de vie ; équipement fonctionnel, il se pose comme passerelle dans la ville, mais matérialise en même temps une frontière ancrée dans l'histoire et le peuplement des quartiers environnants ; dispositif urbain indispensable à l'intermodalité, il est régulièrement menacé de destruction ou de réaménagements en profondeur. Avec tous ses paradoxes, le CELP ne constitue pas pour autant un lieu figé dont l'image serait fixée une fois pour toutes. L'histoire du CELP, c'est également l'histoire de ses crises, des débordements qu'il a pu connaître, mais aussi l'histoire de la transformation urbaine du sud de l'île. A ce titre, c'est un lieu dont l'image est en perpétuel mouvement, que ce mouvement soit engagé de l'intérieur (l'émergence à intervalles réguliers de « crises ») ou de l'extérieur (les transformations urbaines des quartiers alentours). Le projet « Lyon-Confluence » de requalification urbaine de l'ensemble du sud de la presqu'île constitue à cet égard un enjeu majeur pour le CELP, tout autant d'ailleurs que le CELP représente une question cruciale dans les nouvelles dynamiques urbaines que cette requalification cherche à impulser.

Ces spécificités qui s'attachent au CELP amènent à souligner à quel point ce lieu ne peut être envisagé comme indépendant de sa place dans un environnement plus large, que celui-ci soit social, urbain ou symbolique. Si notre étude s'est principalement attachée aux phénomènes internes au CELP, nous avons conscience de l'enjeu que représente pour l'avenir la question plus large de la place du CELP dans la ville et son histoire, passée et future.

Ses fonctions

En réduisant la focale au CELP en lui-même, on est d'emblée frappés par l'ambivalence et une forme de précarité qui marquent le lieu. L'idéal d'intégration qui a dirigé sa conception doit en effet faire face d'une part à la difficulté qu'engendre la pluralité des fonctions que cette intégration implique, et d'autre part à la menace perpétuelle de sa disparition ou de sa transformation, qui peuvent à raison décourager les tentatives destinées à le revaloriser. Au niveau des fonctions, il faut rappeler tout d'abord la vocation première du CELP, à savoir constituer un lieu permettant et facilitant le transit entre différents modes de déplacement. A cet égard, le CELP est encore cité en exemple dans certains travaux sur les pôles d'échanges multimodaux (*cf.* Gras, 1992 ; Vanderaa, 1977). En effet, il parvient à organiser et à gérer les flux entre pas moins d'une dizaine modes de déplacements, que ceux-ci soient individuels (voitures, piétons, taxis, vélos) ou collectifs (bus urbains, interurbains et internationaux ; tramway, métro, train).

Attachée à cette fonction multimodale, une offre de services associés est destinée à faciliter l'accueil, l'orientation et la circulation des voyageurs. Les guichets des différents gestionnaires des modes de transports présents, les distributeurs de boisson, ou encore les commerces de restauration correspondent aux fonctions de services directs et connexes (Stathopoulos, Amar & Peny, 1991) constituant l'espace interne du CELP. A ces services on peut ajouter également les « services transversaux », qui sont mis en œuvre par les gestionnaires du lieu, mais non mobilisés directement par les usagers (nettoyage, sécurité, assistance).

Enfin, à ces aspects « transport » et « services » que doit contenir tout pôle d'échanges (*cf.* Lefebvre et LeCorre, 1998), s'ajoute la fonction urbaine qui correspond à l'inscription de l'équipement dans la ville. Au-delà de la connectivité assurée par la signalétique dans la ville, cette fonction implique la présence dans le lieu d'activités destinées tout à la fois à le valoriser et à valoriser la ville à partir de lui. On peut distinguer au sein du CELP différents équipements destinés à cet usage d'animation et de valorisation :

les jardins suspendus, situés en terrasse ; le TDMI, la MJC, anciennement l'espace d'exposition ELAC, et également la galerie marchande qui intègre des espaces de vente distincts de l'offre traditionnelle liée à l'étape voyageurs (Cafés, Brasseries, snacks, tabac-presse...). Appuyée à la problématique de lieu de passage, il faut d'ores et déjà souligner que cette fonction urbaine est complétée par la présence de dispositifs visant à porter assistance aux usagers, en particulier ceux dont le déplacement pourrait relever davantage de l'errance ou de l'exil que du voyage, comme la halte-voyageurs, ou encore l'accueil Entretemps destiné aux familles sans domicile.

Au-delà donc de son ambiguïté en quelque sorte externe, le CELP recèle une complexité interne liée à la multiplicité de ses fonctions (transport, service urbaine) qui implique tout autant une multiplicité d'espaces, d'acteurs et d'usagers en situation de cohabitation. Nous ne nous arrêterons pas sur la multiplicité des acteurs de régulation du site, dont les conséquences ont été analysées par ailleurs (cf. Vallet, 2003), mais plutôt, en rapport à la demande, sur celle des usages et des usagers dont l'analyse devait nous permettre de centrer notre étude sur les publics du CELP potentiellement confrontés à des situations de vulnérabilité ou de marginalité³ sociale.

Usages et Usagers

A partir des fonctions décrites, on peut aisément distinguer différents usages fonctionnels⁴ du lieu, non-exclusifs, mais qui ont des implications variables sur l'occupation de l'espace :

- ✓ D'une part, les publics qui utilisent le CELP en rapport à sa fonction « transport », c'est à dire ceux qui transitent entre deux modes de déplacement et/ou qui attendent un transport collectif.
- ✓ D'autre part ceux qui ont recours à la fonction service, c'est à dire ceux qui utilisent les guichets (automatiques ou non), qui consultent les plans et les indications, ou qui sollicitent une information auprès des lieux ou personnes ressources.

³ « Marginalité » est ici entendue au sens de « distanciation socio-spatiale », *être à la marge* renvoyant à la fois à un espace périphérique mais aussi à l'insertion dans les rapports sociaux (Jérôme, 2002)

⁴ Par usage « fonctionnel » on entend une utilisation du lieu directement déterminée par une des fonctions prévues et donc régulées par les gestionnaires du site.

- ✓ Enfin, les publics qui fréquentent les équipements liés à la fonction urbaine, c'est à dire ceux qui se promènent sur les jardins, font des achats dans les commerces, utilisent l'offre d'activités socio-culturelle ou le service de halte-garderie.

L'enjeu des gestionnaires du CELP est donc de parvenir à faire cohabiter et s'articuler ces différents usages, qui impliquent des modes différenciés d'occupation de l'espace. Si le transit, soit le déplacement d'un point fonctionnel à un autre, représente le mode principal d'occupation de l'espace, l'attente et les fonctions de service ou urbaine engendrent des occupations moins mobiles, ou dont le sens de déplacement ne suit pas celui directement lié à l'offre de transport. Ce stationnement et ces déplacements « latéraux », qui correspondent à une activité plus minoritaire au regard du transit, sont organisés de telle façon que leurs points d'ancrage liés aux fonctions prévues puissent sans difficulté s'articuler à la mobilité des passagers. Les zones d'attentes sont ainsi situées hors des zones principales de passage, les services (commerces, guichets) sont disposés en périphérie autour des axes de déplacement, et les activités liées à la fonction urbaine sont situées au-dessus, à un étage supérieur (jardins, activités socio-culturelles, halte-garderie). Ces différents usages et usagers nécessitent de la part des gestionnaires du lieu un travail d'articulation des fonctions qui soit en cohérence avec la disposition des lieux. Ainsi, activités et espace sont en interdépendance, mettant en jeu des flux et des points de stationnement ou de contact, et la gestion du site doit favoriser la circulation tout en permettant que soit mobilisée facilement l'offre de services⁵.

Comme tout espace public dédié au transit (lieu-mouvement, *cf.* Joseph, 1999 ; Bonnet & Desjeux, 2000), d'autant plus que situé en plein centre-ville, les usages du CELP ne se réduisent pas à ceux directement liés aux fonctions prévues. Des flux et usages « informels » et détournés se sont très vite ajoutés aux vocations originelles du site, perçus comme plus ou moins dérangeants ou indésirables, en fonction de leur contradiction perçue au bon fonctionnement de l'ensemble. Les travaux menés sur ces usages « non-conformes » ont souligné à plusieurs reprises que le CELP « est devenu l'un des refuges des « exclus » qui transforment de fait ce lieu d'échanges en un espace de stagnation » (Arbet & Bourgeois, 1994, p. 76), et que ces populations « indésirables » constituent l'un des principaux supports d'une représentation du CELP comme espace d'insécurité (Vallet, 2003). En effet, à l'image de toutes les gares ou espaces publics de transit, le CELP favorise un brassage des populations, et

⁵ A cette coordination des usages de l'espace s'ajoute une nécessité de coordination des acteurs impliqués dans l'activité du CELP. Chaque fonction renvoie en effet à un acteur spécifique, responsable de la gestion propre de son activité, les gestionnaires du CELP étant principalement chargé, au-delà des services dits « transversaux » (nettoyage, sécurité, entretien), d'assurer leur bonne coordination.

constitue un lieu-refuge pour des publics en situation de grande précarité, en particulier depuis les mouvements de privatisation de l'espace urbain engagés dans les années 70 (cf. Terrolle, 2004⁶). A ce titre, comme le remarque Julien Damon à propos des gares en général, le CELP constitue un « miroir de la question sociale » (Damon, 1996), reflet des exclusions sociales et des réactions qu'elles suscitent. Cette présence de populations défavorisées soulève deux enjeux distincts mais reliés entre eux, dont témoignent bien les deux rapports consacrés à ce sujet, celui de l'aide à apporter à ces populations (Arbet & al. 1994), et celui des répercussions de cette présence en termes de sécurité ou d'agrément des usagers (Vallet, 2003).

Les rapports d'étude sur le CELP permettent de disposer a priori d'une typologie sommaire de ces populations faisant un usage « non conforme » du site, et suscitant chez différents acteurs des questionnements en termes d'aide ou de sécurité :

- les SDF : recouvrant des situations hétérogènes, cette catégorie concerne les personnes en situation de grande précarité dépourvues de logement et/ou utilisant les hébergements d'urgence. Il peut s'agir de « permanents », ou « clochards », souvent d'un certain âge, qui par leur présence de longue date au CELP finissent par être connus des services de prévention, et en quelque sorte « faire partie du paysage » ; de SDF (ou sans abri) adultes qui trouvent provisoirement refuge au CELP, toujours susceptibles de devenir des « permanents », ou de jeunes SDF souvent de passage (jeunes « errants », en fugue, ou jeunes « routards ») qui s'installent à intervalles plus ou moins réguliers dans le CELP ou autour, en quelque sorte les « intérimaires » ou les « saisonniers ».

- les « étrangers » : Cette catégorie vise particulièrement ceux dont la présence au CELP s'intègre dans une trajectoire de migration ou d'exil. La dimension perçue comme plus ou moins volontaire de la migration (réfugiés vs nomades), la situation au regard de la loi (clandestins vs réguliers) et les modes d'occupation de l'espace (seul ou en groupe, pratiques de halte, d'installation et/ou de manche) rendent également cette catégorie très hétérogène.

- Les « groupes de jeunes » : Cette catégorie regroupe toutes les formes de rassemblement de jeunes qui par leur allure, leur tenue vestimentaire, et leurs comportements sont assimilés aux « jeunes de

⁶ Cet auteur souligne comment la « sécurisation » des espaces publics a consisté à supprimer ou à rendre inaccessibles tous les « espaces résiduels » (halls, terrains vagues, bâtiments inutilisés, friches urbaines...) afin de prévenir toute opportunité d'abri pour des populations marginalisées.

banlieue ». Dans son rapport de recherche, Vallet souligne la récence de cette problématique des « bandes de jeunes » (en 2003) et le rôle particulier qu'elle remplit dans la construction d'une représentation sociale de l'insécurité attachée au CELP.

Cette typologie, que tous les auteurs de rapports s'accordent à considérer comme réductrice, a le mérite de faire apparaître les caractéristiques que partagent les publics perçus comme problématiques dans leur usage du lieu. D'une part, et c'est la raison même de leur « mise en visibilité », ils ont en commun de « résider » dans le CELP, donc de ne pas être dans un des usages prévus, que ce soit le transit (mobile – la correspondance, ou fixe – l'attente) ou l'usage de services (connexes à l'offre de transports ou urbains). D'autre part, il s'agit de populations dont la mobilité ne correspond pas à celle dont le CELP vise à assurer le bon déroulement. Par absence de logement ou d'activité salariée régulière, ces populations ne peuvent être assimilées aux usagers transitant sur leur trajet domicile-travail, la faiblesse de leurs ressources les exclut bien souvent de l'offre commerciale, et leur situation rend les services urbains non accessibles (en particulier pour cause d'extraterritorialité ou de désaffiliation). Ensuite, ces catégories partagent le fait de faire face à des difficultés d'ordre social, pauvreté et exclusion, auxquelles se greffent souvent des problématiques en terme de santé, physique ou psychologique. Enfin, dans leur ensemble, ces publics « posent problème », que celui-ci soit abordé sous l'angle de la gêne pour les usagers, du dérangement qu'ils peuvent occasionner pour le bon fonctionnement du site, ou encore des atteintes éventuelles à la sécurité des biens et des personnes, donc sous l'angle sécuritaire, ou sous l'angle de leur prise en charge et de leur accompagnement socio-sanitaire, de l'aide à l'insertion ou la ré-insertion, ou de l'offre de structures d'hébergement adaptées, donc sous l'angle de l'aide sociale. Bien souvent, et les débats au sein de la cellule de veille en témoignent, ces deux aspects sont étroitement liés, l'un ou l'autre prenant le dessus en fonction des périodes et des événements qui les accompagnent.

En effet, la plus ou moins grande attention attachée à l'une ou l'autre de ces populations ne peut être détachée de l'histoire du CELP et de ses « débordements ». Il nous faut ici, pour expliciter le terme de débordement, introduire une distinction entre acteurs de régulation concernés par le CELP. Si les gestionnaires du site (la COURLY) gèrent au quotidien son fonctionnement interne, les autres acteurs concernés apparaissent davantage mobilisés lors des « crises » qui sont survenues à intervalles réguliers, et dont l'aspect critique correspond au fait que les difficultés débordent plus ou moins soudainement du CELP pour atteindre les lieux environnants ou bien au fait que leur visibilité devient telle qu'elle retient l'attention des habitants-passagers. Ces crises à répétition ne peuvent être

considérées seulement comme des phénomènes générés de l'intérieur par le CELP et ses spécificités. Elles constituent des cristallisations de problèmes sociaux plus larges, que la nature et la configuration des lieux contribuent à exacerber. Ainsi, durant l'hiver 1993-1994, l'habituelle présence de sans-abri dans la gare et dans le CELP prend une tournure inédite. Comme le relate alors la presse locale, ce sont presque 100 personnes qui se réfugient la nuit sur la passerelle reliant le CELP à la gare SNCF (le « mail »), obligeant les voyageurs à les enjamber pour passer. Cette soudaine explosion du « problème SDF », qui couvait depuis longtemps (cf. Arbet & al, 1994), débouchera sur la mise en place en 1994 d'un dispositif de coordination et d'intervention d'urgence à destination des sans abri : la veille sociale (initialement appelée « *Mission Perrache* »). Autre « crise » d'importance, celle de l'arrivée en nombre de réfugiés à Perrache en 2002. Débordant du CELP, les « sans papiers », comme les appelle la presse, s'installent aux alentours, de la place Carnot au mail, dans l'attente d'une ouverture de dossier ou d'une issue favorable à leur demande d'asile, cette concentration étant favorisée par la présence à proximité du CELP d'un point d'accueil de l'association « Forum Réfugiés » et par la desserte ferroviaire de la gare de Perrache, point d'arrivée traditionnel des migrants à Lyon. Au problème SDF se substitue alors un temps celui des « sans-papiers » qui devient une question majeure pour la municipalité et les associations d'aide d'urgence, débordées⁷. A ces deux temps forts s'ajoutent les phénomènes périodiques ou récurrents, ceux liés à la présence de migrants d'Europe Centrale ou encore à celle de prostituées exerçant au sein même du CELP.

Enfin, comme le souligne Vallet (2003), le problème posé par les « groupes de jeunes » est d'apparition plus récente. Si les rixes entre sans-abri, ainsi que l'agressivité exprimée par certains d'entre eux, ont pu cristalliser un temps, et cristallisent encore périodiquement, le souci d'un sentiment d'insécurité qui mettrait en cause la tranquillité des usagers, l'installation régulière de groupes de jeunes constitue désormais une préoccupation majeure (Vallet, op. cit., pp. 60-61). Contrairement aux SDF, les publics « jeunes » s'installant dans le CELP n'ont pas fait l'objet d'études et ne bénéficient donc pas de dispositifs dédiés, si ce n'est ceux déjà existant, comme la prévention spécialisée, pour laquelle le CELP représente un lieu parmi d'autres dans le cadre de ses missions territoriales (canton de Lyon I). Au-delà de l'aspect sécuritaire, ces publics interrogent les gestionnaires du site, et plus largement les différents acteurs concernés par le CELP (qu'il s'agisse des membres de la CV ou bien des participants au groupe local de prévention « 16-25 ans » qui vise à coordonner les actions des dispositifs ciblés sur

⁷ Cette « crise » qui a entraîné la saturation des structures d'hébergement d'urgence a mis en jeu (et met encore en jeu au travers du travail de mémoire) la hiérarchisation des priorités et donc de l'attribution de places entre « étrangers » et sans-abri locaux, et trouve son pendant presque exact dans celle qu'a connue la ville de Bruxelles en 2000 (Francq, 2004).

les jeunes), étant donné le peu d'informations disponibles sur leurs profils, les motifs de leur installation régulière dans le CELP, et les problématiques sociales ou sanitaires qu'ils sont susceptibles de rencontrer. Qui sont-ils ? Quelles sont les raisons de leur présence régulière au CELP ? Quels peuvent être leurs demandes et/ou leurs besoins en termes d'aide ou d'accompagnement ?

Le contexte de l'étude-action réalisée est donc celui-là : un lieu complexe et ambigu, spécifique dans ses fonctions et sa configuration, mais nécessairement ancré dans la ville et par là un lieu réellement « urbain »⁸, qui au-delà de sa fréquentation par des usagers en conformité avec sa vocation première accueille des populations diversifiées qui se fixent et s'installent, engendrant des problématiques qui dépassent le rôle de ses gestionnaires. « *Perrache en très grande vulnérabilité* » titraient les auteurs d'un précédent rapport (Arbet & Bourgeois, 1994), alors que Vallet concluait en 2003 « le centre d'échanges, avec la multiplicité des populations qui le fréquentent et des pratiques qui s'y déploient, est un espace propice au développement de cette [représentation sociale] qu'est l'insécurité » (Vallet, 2003, p.100). Ces deux facettes du « *problème Perrache* » représentent non seulement les axes majeurs des travaux précédents (et plus généralement des travaux concernant les gares ou quartiers de gare), mais rejoignent également les constats récurrents de la CV, à l'origine de cette étude. Si ces différents aspects sont incontournables pour l'engagement d'une recherche qui soit au clair avec les enjeux qui la suscitent, des axes prioritaires ont néanmoins été posés dès l'origine par les initiateurs de l'étude. D'une part, l'objectif était celui de se centrer sur les problématiques socio-sanitaires rencontrées par les publics de Perrache, susceptibles de faire l'objet d'un renforcement de l'offre préventive destinée à intervenir en amont d'éventuelles questions sécuritaires. D'autre part, dans le souci de compléter l'information disponible au sujet des publics s'installant à Perrache, une attention particulière était requise concernant les publics « jeunes », les plus méconnus. Enfin, même s'il ne s'agit pas d'un élément explicite de la demande, il est rapidement apparu que cette étude, si elle ne voulait pas être une simple réactualisation des travaux précédents, devait permettre d'interroger directement les populations concernées. Ce souci de ne pas s'en tenir à l'expertise des acteurs institutionnels ou associatifs, mais d'aller au contact des « habitants » du CELP et de recueillir leur point de vue est en grande partie ce qui fait la particularité de cette étude, et qui a considérablement complexifié sa mise en œuvre.

⁸ Comme le souligne Pétonnet (1982), « les lieux de passage sans destination particulière, les espaces publics dépourvus d'obligations sont à coup sûr un phénomène urbain » (p. 38).

L'enjeu de saisir cette complexité inhérente au lieu lui-même, ainsi que la nécessité de prendre en compte la diversité de ses usages et de ses publics nous ont amenés à mettre en œuvre une démarche de recherche pluri-méthodologique. Dans le paragraphe suivant, nous présentons brièvement le dispositif d'enquête que nous avons adopté, qui se devait d'articuler l'ouverture et la souplesse pour s'adapter au terrain, et la standardisation que nécessite l'objectif de dresser un état des lieux objectif des publics et de leur rapport au lieu (représentations, usages, besoins, demandes).

LE DISPOSITIF D'ENQUETE

La méthode adoptée pour l'enquête a cherché à répondre aux enjeux soulevés à la fois par la demande et par les caractéristiques du lieu lui-même. Tout d'abord, les modes de fréquentation du CELP sont variés, et impliquent à la fois des pratiques de transit intermodal représentant sa fonction première, et des pratiques d'installation et de refuge, en partie étayées sur les aménagements réalisés afin d'intégrer le CELP à l'espace urbain (jardins suspendus, activités socio-culturelles, commerces). Les fonctions de transit et de refuge sont toutes deux porteuses d'usages « non-conformes » : D'une part, à la fonction de transit, impliquant le passage avec une période d'escale plus ou moins longue, correspondent différentes populations dont la mobilité repose sur des difficultés sociales. Les migrants, en situation régulière ou non, les personnes en recherche d'emplois saisonniers, ainsi que les jeunes en fugue composent une partie de ce public. D'autre part, le CELP constitue un pôle d'attraction pour différentes populations qui s'y installent plus ou moins périodiquement pour des raisons distinctes de celles portées *a priori* par les offres de commerce ou de service, comme les sans domicile fixe, les personnes âgées issues de l'immigration, ou encore les jeunes issus de quartiers populaires, adjacents ou non.

L'étude se donnait donc dès le départ quatre objectifs principaux : 1) Observer les différents usages du lieu ; 2) Repérer les populations ayant un usage « non-conforme » du site ; 3) Interroger les motivations de ces usages, et leurs modalités ; et 4) Evaluer les besoins et demandes en termes d'intervention préventive, ainsi que le rapport à l'offre existante. Néanmoins, le choix de ces objectifs se devait, dans une démarche de concertation, d'être soumis à la discussion et à l'approbation des acteurs potentiellement concernés par les publics du CELP et par l'intervention préventive mise en œuvre en son sein ou aux alentours. Cette concertation, qui a permis de compléter et d'approfondir la demande, s'est concrétisée au travers d'une réunion (*cf.* annexes) où ont été invités, au-delà des demandeurs, différents acteurs repérés comme pouvant être concernés par ces objectifs. Les échanges issus de cette rencontre ont constitué une base supplémentaire pour définir les objectifs spécifiques de l'étude, sa problématique, et ses modalités concrètes de réalisation.

L'approfondissement et la délimitation des objectifs

La concertation sur la demande

Le travail d'élaboration des objectifs et de partage de la demande a consisté à présenter aux acteurs concernés par le CELP le projet d'étude-action, tel qu'établi à partir des constats de la cellule de veille, des premiers contacts avec le terrain, et de la lecture de travaux antérieurs sur le CELP ou de travaux plus larges de sociologie ou anthropologie urbaine. Réunissant une quinzaine de personnes, cette rencontre s'est organisée autour de la présentation préliminaire de l'étude, puis d'une discussion sur ses objectifs, sa méthodologie, ses résultats attendus et les débouchés concrets qui pouvaient en découler. Ces échanges, particulièrement riches, ont permis d'approfondir et de préciser la demande à la fois au niveau des attentes vis à vis de l'étude, de la population visée, et des aspects de la problématique à prendre en compte.

Concernant les attentes vis à vis de l'étude, elles sont apparues multiples, et liées au positionnement institutionnel de chaque acteur. On peut néanmoins tenter une typologie sommaire de ces attentes, typologie qui a conduit à approfondir certains aspects de l'étude :

- a. *L'attente d'opérationnalité*, se focalise sur l'élaboration de préconisations directement applicables sur le terrain. Centrée sur les dispositifs d'intervention, elle implique un approfondissement de l'analyse des interventions existantes et de leur articulation ;
- b. *L'attente d'exhaustivité*, qui se focalise sur la réalisation d'un état des lieux de la fréquentation du lieu. Cette attente peut concerner les populations « installées » dans le CELP ou bien les usagers du CELP dans leur ensemble. L'accent est ici mis sur la diversité des publics et la nécessité de les interroger tous ;
- c. *L'attente qualitative*, se focalise sur l'exploration du rapport que les populations entretiennent avec le CELP et des activités qui s'y développent. Cette préoccupation peut être fondée sur des attentes en terme de sécurité (actes de dégradation, troubles à l'ordre public) ou en terme d'animation socio-culturelle (investissement des populations dans des projets d'animation ou

utilisation du CELP comme support socio-culturel pour le quartier)

Les attentes des participants articulaient en général différentes facettes de cette typologie simplifiée. Celle-ci permet néanmoins de préciser et compléter les aspects à prendre en compte dans la réalisation du travail d'enquête : les dispositifs ; les populations ; et les représentations et usages du lieu :

a. Le développement d'un axe d'étude autour des dispositifs et intervenants existants ainsi que de leur articulation est apparu nécessaire. Cet aspect de l'étude a donc été ensuite davantage développé, par l'engagement d'une phase de recherche visant plus spécifiquement les dispositifs existants, et concrétisé par leur repérage et la réalisation d'entretiens personnalisés auprès de différents acteurs. La nécessité d'approfondir cet axe impliquait une relative autonomie avec celui destiné à l'enquête directe auprès des populations (réalisations parallèles). Par ailleurs, l'objectif d'étude de la faisabilité et de la pertinence d'un dispositif préventif particulier rend nécessaire l'introduction dans l'étude de la question du recours ou du non-recours aux dispositifs existants, et confirme l'importance de celle des besoins/demandes dans le domaine social et/ou sanitaire qui peuvent apparaître chez les populations.

b. La population-cible de l'étude pouvait difficilement rester réduite aux jeunes de 16 à 25 ans. Même si ceux-ci doivent constituer un échantillon prioritaire, il est apparu nécessaire de moins focaliser l'étude et de laisser en partie ouverte la question des populations visées. Cet aspect complexifie inévitablement la question du ciblage des populations à interroger afin de constituer un échantillon à la fois diversifié et homogène. Malgré l'attente d'exhaustivité, il est apparu néanmoins nécessaire d'établir une restriction, par exemple en se centrant uniquement sur les populations qui stationnent régulièrement dans le CELP pour des raisons distinctes de celles liées à la destination première du lieu (échanges intermodaux). Conforme à la demande originelle, cette restriction entraîne que l'étude ne saurait constituer ni un sondage d'opinion sur le centre (interrogation d'un échantillon « tout-venant »), ni un état des lieux exhaustif de sa fréquentation (relevés et comptages), mais plutôt une enquête de terrain permettant une meilleure connaissance des populations « installées » dans le CELP et potentiellement confrontées à des situations de fragilisation sociale.

c. La question de l' « image » du CELP s'est imposée comme incontournable. L'enquête auprès

des populations, déjà destinée à explorer cette dimension, devra de manière approfondie évaluer cette image (recueillie par exemple par associations de mots à partir de l'inducteur « *Perrache* » ou « *centre d'échanges* »), ainsi que le « pourquoi », le « comment » de sa fréquentation (motifs, modalités, comportements...).

Les appuis documentaires et bibliographiques

En parallèle de ces échanges, formels et informels, avec les demandeurs et les acteurs de terrain, l'approfondissement et la réflexion sur la problématique de l'étude se sont enrichies de ressources documentaires et bibliographiques liées au terrain et aux objectifs.

Trois types de sources ont été mobilisés :

✓ D'une part, une revue de presse à partir des mots « *Perrache* » et « *centre d'échange(s)* » a été réalisée dans différents journaux locaux (« *Le Progrès* », « *Lyon-capitale* » et « *Lyon-Figaro* ») et nationaux (« *Libération* », « *Le Monde* », « *Le Figaro* »). Des journaux nationaux ressort le statut ambivalent du lieu « *Perrache* ». Si la moitié environ des articles recueillis concernent d'une part les activités culturelles et de loisir (Art contemporain, musiques actuelles... ; ou concernant plus directement le CELP, ses jardins suspendus) et le projet du « *Lyon-Confluence* », sous un registre en général positif, l'autre moitié concerne les problèmes récurrents du quartier (les prostituées, les réfugiés, la délinquance, la prison), ou bien dressent un portrait particulièrement négatif du CELP (cf. par exemple l'article « *Couvrez ce centre que je ne saurai voir* », *Libération*, 17 novembre 2006). La presse locale quant à elle relaye en général les faits divers arrivés dans le quartier ou dans le CELP, avec plus rarement des articles sur l'histoire du quartier (cf. « *Le progrès des quartiers* », 22 mai 2002). Là encore, les thèmes de la prison, des prostituées, des sans-abris et de la plus ou moins grande délinquance sont dominants, même si les annonces ou compte-rendus d'activités socio-culturelles constituent une part non négligeable des articles recueillis. De cette revue se dégage une image de *Perrache* et du centre d'échanges qui confirme son statut ambigu, d'autant plus depuis la mise en œuvre du projet « *Confluence* » (cf. « *Cours de Verdun, le champ de bataille* », *Lyon-Capitale*, 5 janvier 2000). Entre l'histoire d'un quartier populaire historique, l'ambition des projets architecturaux et urbains passés et futurs, les activités d'animation sociale et culturelle, et les nombreuses questions liées à un lieu où se concentre des problématiques

d'exclusion, Perrache et le CELP apparaissent tiraillés entre le passé et l'avenir, mais également entre l'optimisme d'une offre socioculturelle et le pessimisme des constats de la ségrégation socio-spatiale.

✓ D'autre part, différents rapports d'étude existant concernant le CELP ont pu être consultés. Riches de nombreuses informations, trois rapports en particulier ont étayé notre problématisation de la demande, et ont éclairé les dimensions centrales à considérer pour l'étude. D'une part, le CELP concentre, par sa localisation et ses fonctions, différentes populations en situation de marginalité sociale, qui soulèvent à la fois des questionnements en termes d'aide d'urgence (Arbet, M.T., Bourgeois, F. & Blancher, P. (1994). *La gestion de l'urgence dans le cadre du complexe de Perrache*. Economie et Humanisme), de sécurité (Vallet, B. (2003). *La construction et la gestion de l'insécurité dans un espace public partagé : L'exemple du centre d'échanges de Lyon-Perrache*. TFE, ENTPE/Université Lyon2), mais aussi plus généralement de cohabitation de publics très hétérogènes dans leurs caractéristiques et dans leurs motifs et modalités d'usage d'un même site (Riou, D. (1994). *Diagnostic du fonctionnement intermodal de la gare et du centre d'échanges de Lyon Perrache*. DESS, Institut d'Urbanisme de Lyon). Si la question de l'urgence a trouvé une réponse au travers de la mise en place du « dispositif Perrache », destiné à prendre en charge les sans-abris pour les « mettre à l'abri », et celle de la sécurité a fait l'objet de la mise en place d'un dispositif de coordination, la diversité des usagers du CELP et leur cohabitation continue d'interroger les gestionnaires du site (dont la gouvernance est d'ailleurs complexifiée par les multiples niveaux territoriaux impliqués), mais aussi plus largement les acteurs associatifs et institutionnels concernés par le CELP (associations de prévention et/ou d'animation, décideurs politiques, acteurs de la sécurité...). La très grande précarité, ainsi que le sentiment d'insécurité, problématiques soulignées dans ces rapports, ont donc conduit à la création de structures ou de dispositifs dédiés. Pour autant, de l'aveu même de leurs initiateurs et/ou de leurs responsables, ces actions ne parviennent pas à traiter d'autres questions qui apparaissent d'autant plus saillantes désormais que les premières semblent être mieux maîtrisées. Ainsi, la veille sociale, en tant que dispositif d'urgence destiné aux populations les plus vulnérables, n'a que peu de prise, si ce n'est pas du tout, sur des problématiques moins extrêmes et moins visibles que la grande exclusion incarnée par les sans-abris. La cellule de veille, si elle permet une meilleure coordination, a fait de manière récurrente le constat de sa difficulté à traiter en amont les questions de sécurité et de sa faible capacité d'action face à la petite délinquance, aux troubles mineurs à l'ordre public, ou encore au « sentiment d'insécurité » que ressentirait les usagers au sein du CELP. Par ailleurs, ces questionnements, liés aux « effets collatéraux » des fonctions spécifiques du CELP ne doivent

pas masquer sa raison d'être première, c'est à dire constituer une plate-forme multi-modale d'échanges. En effet, au-delà des usages « non conformes » à cette destination première, des dizaines de milliers de personnes traversent quotidiennement le CELP, y transitent, et utilisent les différents services mis à leur disposition (Riou, 1994). Cette intermodalité, faut-il le souligner, est une véritable réussite (cité d'ailleurs à l'étranger en exemple), étant donné que ces flux extrêmement divers d'utilisateurs parviennent à s'articuler sans difficultés majeures. Au-delà donc de sa réputation, et des problématiques qu'y soulèvent certains publics, le CELP remplit sa fonction, une fonction non seulement d'articulations des modes de transport, mais également de lien entre le centre et la périphérie, et de passage entre le sud et le nord de la presqu'île lyonnaise. Evidemment, entre cette utilité urbaine reconnue et la mauvaise image qui continue à lui être associée, s'exprime une contradiction qui, plus largement que les publics éventuellement marginalisés, constitue un enjeu essentiel pour l'avenir, et en particulier pour celui de l'intégration urbaine du projet « Lyon-Confluence ».

✓ Enfin, la mise en œuvre de l'étude a également reposé sur une revue de la littérature scientifique en sociologie/anthropologie urbaine et en psychologie sociale concernant trois axes principaux d'analyse : les dynamiques urbaines et les quartiers de gare, les problématiques d'exclusion dans les villes et les dispositifs de prévention, et les phénomènes de recours ou non-recours aux dispositifs et aux droits chez les publics en situation de vulnérabilité sociale. Trois constats se dégagent de ces travaux :

- Tout d'abord, les gares et quartiers de gare constituent des lieux très spécifiques dans la morphologie urbaine (cf. Joseph, 1997 ; 1999 ; Kokoreff, 2002). Dévolues aux passages entre arrivée et départ (au transit), leur ancrage dans la ville en fait des lieux de vie à part entière, répondant à des rythmes, des fonctionnements et des structures de rapports sociaux marquées par la diversité des publics. La « porte d'entrée » et le lieu de spectacle humain que constituent les gares dans la ville favorisent l'émergence de lieux marginaux, ou de « non-lieux » (Augé, 1992), favorables à leur appropriation par des populations en situation de vulnérabilité sociale. Par ailleurs, différents travaux plus spécifiques sur les plate-formes multimodales font apparaître les enjeux liés à l'organisation du transit, et à son intégration dans les trajectoires urbaines (cf. Bourgeois & al., 1997 ; Bertolini, 1996, Stathopoulos & al., 1991).
- Ensuite, si la ville se présente comme le rassemblement de populations dans le partage d'un espace commun, celle-ci n'échappe pas aux processus de ségrégation

sociale. Différents parallèles existent entre structure sociale et disposition urbaine, entraînant la constitution, souvent à la périphérie, de quartiers concentrant les populations en difficultés sociales (Vant, 1986 ; Grafmeyer, 1994). Néanmoins, de par l'histoire des villes, certains quartiers « populaires » côtoient en centre-ville des quartiers plus favorisés, conduisant à des phénomènes de stigmatisation et de ségrégation renforcés par la proximité spatiale. Ces dynamiques complexes liant distance sociale et distance spatiale mettent à l'épreuve la territorialisation de la prévention sociale, qui parfois perd du terrain au profit de politiques dissuasives ou répressives.

- Enfin, la question de l'utilisation que font les bénéficiaires de leurs droits ou de l'offre préventive constitue une thématique centrale dans l'analyse de l'effectivité des dispositifs d'aide et de prévention (Avenel & Damon, 2003 ; Warin, 2007). Cette problématique du « non-recours » représente un angle particulièrement important à prendre en compte dans cette étude, étant donné que l'évaluation des situations et l'élaboration de préconisations nécessite d'interroger l'usage des dispositifs existants et les facteurs susceptibles de faciliter le recours à une offre renforcée.

Synthèse des objectifs délimités de l'étude

A partir de ces constats, différentes dimensions devaient être prises en compte et analysées dans cette étude. Tout d'abord, et d'une manière générale, l'objectif de cette étude se structure autour de deux axes : d'une part les populations potentiellement vulnérables qui s'installent dans le CELP, et d'autre part les dispositifs d'intervention préventive, sociaux et/ou sanitaires, susceptible de concerner ces populations. Concernant le premier axe, les objectifs spécifiques de l'étude ont été 1) d'observer et de repérer les populations concernées, 2) D'en dresser un état des lieux afin de les caractériser, au niveau de leurs situations, de leurs demandes et de leurs besoins, et 3) D'explorer leurs perceptions et représentations du CELP, ainsi que leurs usages et les pratiques qu'ils y développent. Concernant le second axe, les objectifs spécifiques étaient 1) De relever les dispositifs et institutions potentiellement concernées par les problématiques liées aux populations vulnérables fréquentant le CELP, 2) D'évaluer la perception qu'ont les acteurs de leurs problématiques, et 3) D'évaluer chez les publics du CELP les recours à ces dispositifs. La délimitation de l'objet et du terrain de l'étude a reposé sur différents critères : D'une part, il s'agissait d'interroger les enjeux liés au CELP en termes de prévention sociale et sanitaire. Les questions sécuritaires, même si elles ont bien évidemment été évoquées à de

nombreuses reprises, ne constituent pas l'angle d'approche de cette étude. D'autre part, la diversité des usagers du CELP a conduit à une restriction des publics à interroger, celle liée au critère de stationnement dans le CELP dans un usage « visiblement » non-conforme, qui a pour effet d'exclure de l'étude les usagers « conformes » du site, et les populations vulnérables installées en dehors du site. Cette double restriction visait à focaliser l'étude sur la compréhension du phénomène d'attraction qu'engendre le CELP pour certaines populations, en éclairant le « pourquoi », le « qui » et le « comment » des usages non-conformes de ce lieu très spécifique. Aller au-delà des abords immédiats du site, c'était courir le risque de mélanger des dynamiques socio-urbaines différentes, l'espace public déambulatoire de la rue ou de la place ne pouvant se confondre sans plus de précaution avec le lieu public de transit, clos et fonctionnel que représente le CELP. Enfin, une attention particulière a été portée, tout au long de l'étude aux populations jeunes, qui au vu de la demande semblent être les moins bien connues, et sur lesquelles les dispositifs de prévention déclarent avoir le moins de prise.

Au niveau de ses effets, cette étude devait permettre de remplir deux objectifs complémentaires : D'une part, constituer une objectivation et une mise en perspective des constats issus de la cellule de veille, en approfondissant la connaissance de ces populations en difficultés sociales fréquentant le CELP (caractéristiques, besoins, demandes), en explorant leurs pratiques et représentations du lieu (images, usages, activités), ainsi que leurs rapports aux dispositifs de prévention sociale et/ou sanitaire présents dans le CELP et ses alentours (connaissance, perceptions, modalités et motifs de recours ou de non-recours). D'autre part, l'interrogation des rapports au lieu et aux dispositifs devait permettre d'élaborer un ensemble de préconisations concernant le renforcement de l'offre préventive concernant le CELP, au niveau de sa nécessité, de sa faisabilité et de ses modalités possibles et souhaitables, par exemple par la mise en place d'un dispositif « binôme santé/social », envisagée préalablement à l'étude.

Une démarche pluri-méthodologique

Sur la base de ces objectifs, et tenant compte de la multiplicité des aspects des phénomènes à prendre en compte, ainsi que de la pluralité des attentes liées à la demande, la mise en œuvre d'une démarche articulant différentes méthodes d'étude s'est immédiatement imposée. Chacune de ces méthodes cherche à répondre à un ou des objectifs spécifiques, et permet d'aborder un certain niveau de phénomène. C'est donc la complémentarité entre les données issues de ces opérations

méthodologiques qui est recherchée, davantage que la confirmation réciproque de leurs résultats. Par ailleurs, nous avons, comme dans toute étude scientifique de terrain, cherché à respecter les standards de la démarche de recherche en sciences humaines et sociales, en terme de rigueur méthodologique, d'ambition d'objectivité, de prudence dans l'interprétation des données et leur généralisation, mais aussi en termes de respect de la personne interrogée, des principes d'anonymat, de confidentialité, de participation libre et éclairée à la recherche, et de présence non-invasive sur le terrain d'étude. Trois temps bien distincts ont structuré le déroulement du travail :

✓ **L'entrée sur le terrain , concertations, familiarisation et observations** : Ce temps de l'étude, le plus coûteux en temps, a consisté à « prendre contact » avec le terrain de recherche. Comme signalé *supra*, le travail documentaire et la concertation avec les acteurs ont permis une première approche et un approfondissement des problématiques en jeu concernant le CELP, et des populations concernées. Un autre travail, essentiel, a consisté à se familiariser avec le lieu, à y assurer une présence régulière, d'une part pour mieux le connaître et d'autre part pour analyser les réactions que cette présence suscite (que ce soit pour le chercheur ou pour les populations présentes). La familiarité avec le lieu, et le travail visant à faire accepter la présence de chercheurs pour entamer l'approche avec les publics constitue une phase cruciale pour toute enquête de terrain, d'autant plus dans un lieu ouvert comme le CELP, où malgré la diversité des publics et des usages, une présence inaccoutumée est rapidement repérée. Ces déambulations régulières dans le CELP ont parallèlement permis d'effectuer un travail d'observation du lieu et de ses usagers, riche d'enseignements en lui-même, mais également indispensable pour pouvoir ensuite élaborer une méthode d'enquête adaptée (modalités concrètes de recueil direct auprès des populations, échantillonnage).

✓ **Enquête directe auprès des populations-cibles** : Aspect central de l'étude, et qui en fait en grande partie la spécificité au regard des travaux précédents ou des diagnostics locaux engagés ailleurs dans l'agglomération, l'interrogation des publics eux-mêmes a demandé une réflexion méthodologique approfondie. L'enquête devait en effet permettre à la fois de cibler certains publics, de les caractériser pour en dresser un état des lieux, de recueillir leurs usages et leurs représentations du CELP, leurs éventuels besoins et demandes en terme d'intervention sanitaire et sociale ainsi que leurs rapports aux dispositifs existants. L'objectivation du constat selon lequel le CELP concentrerait des phénomènes de marginalité socio-spatiale devait nécessairement s'accompagner d'une exploration des modalités et des motifs subjectifs d'appropriation du lieu par

certains publics. La méthodologie adoptée a donc visé à articuler l'aspect quantitatif du relevé des publics concernés à l'aspect qualitatif des usages et images du lieu, et des relations entretenues aux dispositifs d'aide et de prévention.

✓ **Enquête directe auprès d'acteurs de la prévention** : Les interrogations concernant le « maillage » de l'offre préventive susceptible de concerner les publics de Perrache, ainsi que la nécessité d'évaluer la place occupée par le CELP et ses publics dans les interventions existantes nous ont conduit à mettre en oeuvre une série d'entretiens approfondis auprès d'acteurs institutionnels et associatifs. Réalisés en partie en parallèle de l'enquête auprès des publics, ces entretiens devaient permettre d'une part d'éclairer sous un autre angle les problématiques socio-sanitaires liées aux publics du CELP, et d'autre part de tenir compte de l'existant dans l'élaboration de préconisations visant à renforcer ou repenser l'intervention préventive. Là aussi, les aspects objectifs liés aux modalités d'action devaient être articulés aux aspects plus subjectifs liés à l'image du CELP et de ses publics.

Le dispositif méthodologique de recherche s'articule donc autour de trois phases de recueil de données : 1) l'observation du site et de ses publics, 2) l'interrogation systématique des populations visées à l'aide d'un questionnaire, complété par des discussions et rencontres moins structurées et plus informelles, et 3) la réalisation d'entretiens approfondis, auprès d'un échantillon d'acteurs institutionnels et associatifs potentiellement concernés par les problématiques visées par l'étude.

L'observation

Si l'observation peut apparaître comme une activité quotidienne sans difficultés majeures, elle soulève, dans le cadre d'une recherche scientifique à visée d'objectivation, des enjeux particuliers. Les questions liées aux choix de ce que l'on regarde et de ce qu'on garde de ce que l'on a vu se posent pour toute observation « *in situ* », mais la nature même du lieu que représente le CELP les démultiplie. Dans un lieu de passage, caractérisé par la diversité de ses publics et le caractère aléatoire des rencontres, il est indispensable de construire le dispositif d'observation de façon à ne pas sélectionner a priori les informations à retenir, ni orienter par avance le regard sur des éléments particuliers. Pour cela, nous avons opté pour une démarche d'observation « *flottante* », qui consiste « à rester en toute circonstance vacant et disponible, à ne pas mobiliser l'attention sur un objet précis, mais à la laisser

flotter afin que les informations la pénètrent sans filtre, sans a priori, jusqu'à ce que des points de repères, des convergences, apparaissent» (Pétonnet, 1982, p. 39). Incontournable pour prendre connaissance du lieu, de son fonctionnement et de ses publics, ce temps de l'étude permet aussi la confrontation des attentes aux réalités visibles du terrain, et la construction progressive d'une présence à même de faciliter la prise de contact avec les publics à interroger.

Cette observation flottante de l'activité sur le site a été réalisée de janvier à février 2007⁹, par sessions d'observation réparties aléatoirement dans la semaine et dans la journée. Menées individuellement, elles faisaient l'objet d'une prise de notes différée, et pouvaient à l'occasion s'accompagner d'échanges informels, à visée informative. Cette observation peu structurée a été guidée minimalement par trois axes de questionnement :

1. Le lieu : à l'aide des plans détaillés du site, il s'agissait de repérer les lieux, afin d'en comprendre et d'en maîtriser la disposition. La familiarisation avec la topologie des lieux s'accompagnait d'une familiarisation avec l'ambiance du CELP, ses rythmes, son atmosphère sonore, ainsi que son environnement urbain, par une circulation au sein du CELP, mais aussi dans les quartiers alentours (côté nord et côté sud).
2. Les publics : Au-delà des lieux, l'observation a porté sur les personnes fréquentant le CELP, en évitant de se focaliser sur une population particulière. Le principal enjeu était lors de cette phase de se détacher des typologies véhiculées dans les discours et les textes sur le CELP ou sur les quartiers de gare en général. L'objectif était d'évaluer la diversité des publics, sans effectuer de comptage précis, mais en étudiant les régularités et variations de fréquentation selon les moments.
3. Les pratiques : L'objectif était de recueillir des éléments sur l'usage fait de l'espace du CELP par les différents publics. A partir d'une différenciation entre passage et stationnement, il s'agissait d'observer les usages du CELP mis en œuvre par les publics y stationnant au moins un certain temps. Cette observation ne visait pas seulement les activités lors du stationnement dans le CELP, mais également à suivre les déplacements à l'intérieur du CELP afin d'en comprendre les modalités.

⁹ Si cette période constituait l'étape principalement consacrée à l'observation, une *attitude* d'observation flottante a néanmoins été conservée jusqu'à la fin.

Ces observations ont donné lieu à des relevés non-structurés, et à des échanges au sein de l'équipe de recherche, afin de confronter les points de vue et les impressions issues des déambulations dans le CELP et ses alentours. Le rôle essentiel de ce temps d'observation a été de travailler sur la *présence*, celle des publics, comme la nôtre, et plus encore leur confrontation.

Les questionnaires

La nécessité d'établir un état des lieux qui puisse informer sur les publics présents dans le CELP et permettre de cerner leur rapport au site nous a conduit à vouloir élaborer un questionnaire standardisé comme outil d'interrogation des publics. Une telle méthode a l'avantage de permettre d'interroger davantage de personnes et de tirer des constats quantifiés et comparables fondés sur les déclarations des publics en réponse à une série de questions préétablies. En lien avec les éléments soulevés par la demande, par les rencontres avec les intervenants, et par les observations, ce questionnaire s'est structuré en quatre principales parties :

1- Perceptions et images du CELP

Des analyses de la presse aux rencontres avec les acteurs, la question de l'image du CELP est apparue centrale. Elle peut permettre, d'une part, d'éclairer les motifs de sa fréquentation, et d'autre part de mieux comprendre les différents usages de l'espace et les activités qui y sont mises en œuvre. Si la notion d'« image » tend à être confondue avec celle de « réputation », il s'agissait ici davantage de cerner les représentations subjectives de cet espace public, ce qu'il évoque, et les évaluations qui s'y attachent. Ce questionnement a été structuré en trois temps :

a- Associations de mots à partir du mot « *Perrache* » : Cette méthode, bien connue en psychologie sociale, consiste, sur la base d'un mot ou d'une expression, à demander aux personnes interrogées d'associer librement d'autres mots ou expressions, ce qui permet d'explorer « à *quoi renvoie* » une idée, un lieu, une personne... Le choix du mot « perrache » correspondait à la volonté d'établir si le CELP serait ou non évoqué spontanément, et de situer celui-ci au sein d'un contexte plus large, celui d'un quartier.

b- Evocations libres sur le CELP : Il s'agissait de demander aux personnes interrogées de décrire librement ce que leur évoque le centre d'échanges, afin de recueillir les principaux éléments de l'image du lieu.

c- Jugement sur le CELP et motifs du jugement : Plus ciblées, ces questions portaient sur l'évaluation du lieu (positive vs négative) et sur les fondements de cette évaluation.

2- Modalités de fréquentation

Au-delà de l'image, il était indispensable d'explorer les pratiques liées au CELP, sous différents aspects : les moments, les rythmes de fréquentation, les durées de présence, les espaces fréquentés, les motifs de fréquentation, et les activités mises en œuvre durant le temps de présence. Une question supplémentaire, concernant les éventuelles améliorations du lieu souhaitées visait à apporter des éléments sur ce que les personnes interrogées *voudraient* faire au sein du CELP.

3- Problématiques socio-sanitaires et recours à l'aide

Cet ensemble de questions était destiné à évaluer si les personnes rencontrées faisaient face à des difficultés d'ordre social ou sanitaire, les recours qu'elles utilisaient pour faire face à ces difficultés, ainsi que leur connaissance des dispositifs d'aide et de prévention situés ou intervenant dans le CELP ou aux alentours. Ce repérage des problématiques déclarées s'accompagnait d'une série de questions permettant d'évaluer l'état de santé subjectif. Cet « *inventaire de santé perçue* » (Duke Health Profile, Pakerson Broadhead & Tse, 1990), utilisé dans de nombreuses recherches en France et dans le monde, évalue de manière standardisée le bien-être psychologique, physique et relationnel. Il s'agissait, au-delà des déclarations, d'explorer si les publics visés laissaient apparaître des problématiques particulières en termes de santé, en particulier concernant la souffrance psychologique, et de permettre la comparaison de ces problématiques au regard de données issues d'enquêtes plus larges (comme par exemple le baromètre santé, enquête effectuée au niveau national par l'INPES ; Guilbert & al., 2001).

4- Données socio-démographiques

Dans une dernière partie ont été recueillies les informations nécessaires à la caractérisation socio-démographique des personnes interrogées. Les données concernant le sexe, l'âge, le lieu de résidence, la situation scolaire et/ou professionnelle, ou encore le logement ont été complétées par l'introduction d'un « indicateur de précarité ». Cet indicateur, permettant à partir d'une série de questions visant différents domaines de vie d'évaluer le niveau de fragilité sociale, est celui utilisé à

l'origine par la CNAM¹⁰, suivie par de nombreuses autres structures, pour déterminer le niveau de priorité de ses publics. Là encore, cet indicateur permettait non seulement d'évaluer le niveau de fragilité des publics visés, mais également d'effectuer des comparaisons avec d'autres échantillons.

Au final, ce questionnaire a été construit afin d'apporter des éléments de réponse aux différentes questions soulevées par la demande et son approfondissement au travers de la concertation : Quelle est l'image du CELP ? Comment et pourquoi les publics qui y résident le fréquentent-ils ? Qui sont ces personnes qui stationnent dans le CELP ? Quelles sont leurs problématiques, leurs difficultés, et le cas échéant, comment font-elles pour tenter de les résoudre ? Public, images, usages, problématiques et recours sont donc les quatre grandes dimensions que ce questionnaire, toujours limité pour permettre son remplissage, cherchait à explorer en offrant une voie d'objectivation des constats issus de la cellule de veille et des rencontres avec les acteurs.

Les entretiens

Une série d'entretiens individuels approfondis, de nature semi-directive¹¹, a par ailleurs été réalisée auprès d'acteurs de l'intervention préventive sanitaire et sociale, en sélectionnant un échantillon de dispositifs susceptibles, par leur proximité géographique et/ou par leur domaine d'intervention, de concerner le CELP. Les dispositifs retenus ne peuvent en aucun cas constituer un état des lieux exhaustif de l'offre socio-sanitaire potentiellement concernée par le site, mais un premier repérage, nécessairement incomplet des associations, structures ou institutions intervenant de près ou de loin sur les problématiques propres à Perrache et au CELP. Fondés sur les premiers constats et échanges avec les acteurs, ces entretiens ont porté sur plusieurs aspects : La place du CELP dans l'activité de l'institution ou de la structure, les problématiques et les publics repérés, la perception de ces publics et de leurs recours aux dispositifs, la connaissance des dispositifs existants et les relations entretenues avec eux, le regard porté sur l'offre préventive concernant le CELP et ses éventuelles améliorations. Ces entretiens poursuivaient l'objectif d'explorer comment les acteurs de la prévention perçoivent leur

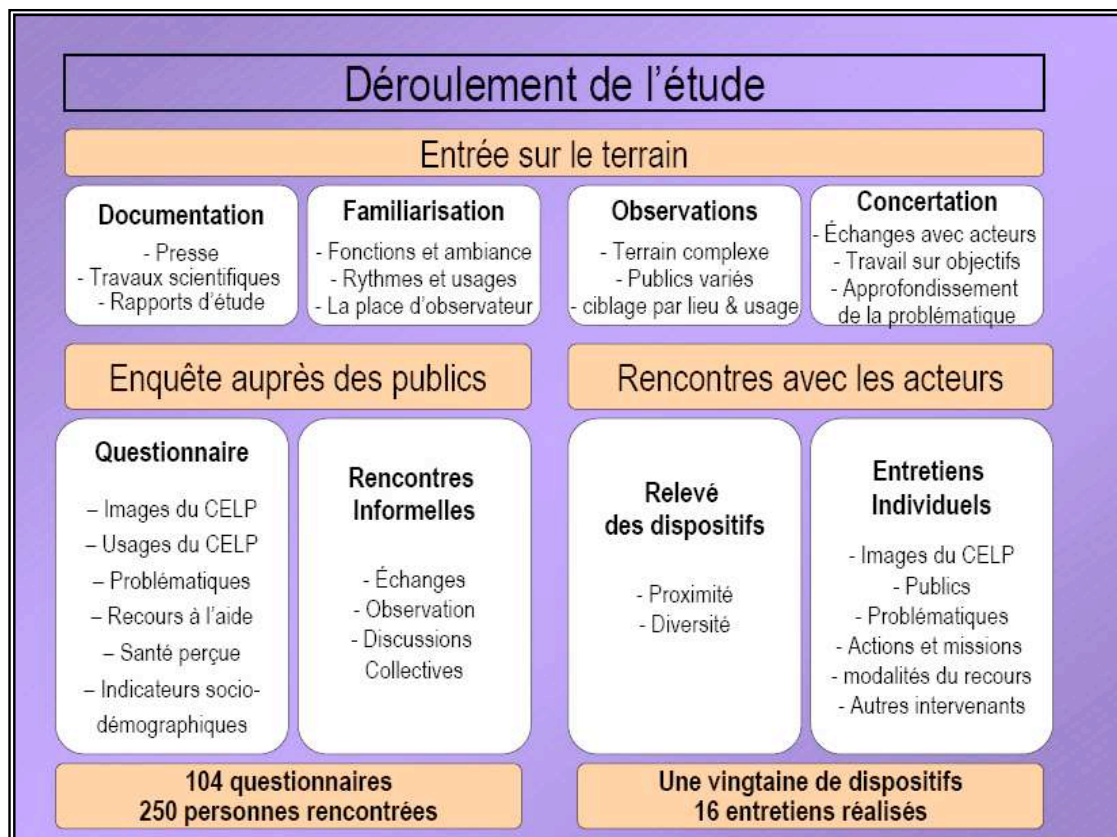
¹⁰ Cf. http://www.cetaf.asso.fr/protocoles/precarite/protocoles_epices.htm#

¹¹ Cette forme d'entretien de recherche consiste à opérer en deux phases : une première phase où la personne interrogée est laissée libre d'évoquer comme elle l'entend sa perception du CELP, l'intervieweur se contentant de soutenir sa réflexion par des relances non-directives, et une seconde phase où sont approfondis les thèmes évoqués par la personne, et les aspects en lien avec l'objectif de la recherche. Elle nécessite l'usage d'un guide d'entretien, composé de questions formulées de manière non-inductive et large, mais structurées de manière à répondre aux questionnements de l'étude.

intervention et l'intervention en général liée au CELP, leurs regards sur le maillage de ces interventions et leur efficacité, et leurs propositions quant à un renforcement de ces dispositifs.

Nous l'avons souligné, ces trois sources (observation du lieu, questionnaires auprès des publics, entretiens avec les acteurs) ont été envisagées dans leur complémentarité, et leur croisement devait nous permettre d'approfondir la connaissance des publics du CELP, de leurs besoins et demandes, et d'établir des préconisations prenant en compte l'existant et l'expertise des acteurs déjà engagés. Comme tout dispositif méthodologique, celui-ci a eu à se confronter aux terrains, et à s'y adapter en partie. Les modalités de l'observation, le contenu du questionnaire, ou encore la teneur des entretiens ont ainsi parfois évolué au contact des personnes interrogées. Si cette adaptation permanente aux réalités rencontrées concerne les outils utilisés, elle concerne également les chercheurs impliqués dans l'étude, qui ont dû, tout au long de leur travail, se ré-adapter en permanence à un terrain mouvant, toujours différents, en particulier celui constitué par le CELP, où la variété des publics a entraîné la nécessité de s'ajuster constamment, bien loin du relatif confort que procure l'enquête auprès d'une population très homogène. Nous reviendrons brièvement ci-dessous sur les implications de cette rencontre avec le terrain, avant de présenter les résultats que les données recueillies permettent d'établir.

Schéma récapitulatif du déroulement de l'étude



RESULTATS

Sur la base de ces objectifs et de ces principes méthodologiques, l'étude a été menée durant les mois de février à avril 2007, de manière conjointe par les trois membres de l'équipe de recherche. Après avoir brièvement rapporté les difficultés rencontrées, liées à un terrain d'étude nouveau et parfois délicat, nous présentons les résultats de l'étude, au travers des différentes procédures d'enquête adoptées (observation, questionnaires, entretiens). Il doit d'ores et déjà être souligné que ces résultats ne peuvent être pris que pour ceux qu'ils sont, c'est à dire les résultats d'une enquête de courte durée, auprès d'un échantillon réduit et sélectif des usagers du CELP, et ils ne sauraient donc refléter à eux seuls toute la complexité des phénomènes en jeu. Néanmoins, ils permettent d'ouvrir des pistes de compréhension et d'intervention concernant les problématiques de marginalisation et d'exclusion sociale rencontrées par certains usagers du CELP.

La mise en œuvre : Un terrain difficile et délicat

Nous l'avons dit, le premier temps de la recherche a été de se familiariser avec le lieu, d'apprendre à le connaître ainsi que ses publics, et de mettre en place une présence qui soit la plus favorable possible au bon accueil de l'étude. Il a donc fallu en quelque sorte *s'approprier* le CELP, s'identifier auprès de ses « habitants », et nouer des contacts qui puissent déboucher sur une bonne acceptation des questionnaires proposés par la suite.

Les implications de la « présence »

En tant que lieu de passage caractérisé par la diversité de ses fonctions, de ses usages et de ses publics, le CELP nécessite une certaine attitude pour que sa fréquentation prenne une autre forme que celle du simple transit. N'être plus passager dans ce lieu demande à se fixer, d'une manière ou d'une autre, à un de ses espaces, à l'habiter, sans que pour autant cet espace n'offre de fonction, c'est à dire de choses précises à y faire. En effet, la définition même que nous nous sommes donné des « usages non-conformes », et notre volonté de nous intégrer à ce type d'usage nous amenaient à devoir

fréquenter les espaces « intermédiaires », non fonctionnels, et donc nous empêchaient de justifier notre présence par l'une des fonctions offertes directement par le CELP (transiter, attendre un mode de transport, utiliser les services ou commerces, se promener dans les jardins...). Nous nous sommes donc trouvés dans une situation proche de celle des usagers qui s'y trouvent « sans avoir rien à y faire », en tout cas rien qui ne soit rendu légitime par la fonction du lieu.

Comment être, se comporter, se tenir, dans un lieu dont on n'utilise aucune des fonctions ? Nous nous sommes aperçus bien vite que cet usage, qui peut apparaître dans son principe et sa définition bien abstrait, nous projetait immédiatement dans un ordre de présence bien différent de celui structuré par les fonctions du lieu. L'impression que laisse cette transition d'une présence à une autre, qualitativement différente, est celle de passer dans un autre niveau de réalité du lieu, fonctionnant de manière parallèle, mais qu'une frontière invisible mais sensible sépare des usages légitimes. Ce qui structure ce changement de présence (entendue comme expérience relationnelle d'un rapport au lieu), repose principalement sur le fait que d'un espace que l'on traverse comme un passage dans une trajectoire dirigée par des destinations qui lui sont extérieures, on passe à un lieu où l'on vient, où l'on s'arrête, et à partir duquel on peut observer le passage des autres. Si, quand on passe, les « habitants » du CELP peuvent être indistincts ou presque invisibles (d'où le « sentiment d'insécurité » qu'ils suscitent parfois), lorsque l'on s'arrête, se sont les passants qui deviennent une masse indistincte, mouvante, une sorte de spectacle dont seuls ceux qui s'installent peuvent être les réels spectateurs. Ce changement de positionnement spatial, semblable sûrement à celui qu'implique la fréquentation d'une aire d'autoroute par des personnes qui ne circulent pas, implique également un changement de présence puisqu'il est immédiatement perçu par ceux déjà installés dans cette position. Nous avons ainsi été frappés par la vitesse à laquelle cette « présence » est devenue visible, a été repérée, et a pu susciter des regards interrogateurs et des attitudes soupçonneuses.

Si la déambulation dans le CELP a pu pendant un temps donner l'illusion du passage et donc n'être pas trop difficile à assumer pour le chercheur (alors fondu dans la masse des passants), celle-ci ne fit illusion qu'un temps. Petit à petit, les passages continus ont commencé à imposer la présence comme durable, à l'instituer comme l'un de ces usages non-conformes du site et donc à nous faire *de facto* passer de la catégorie des passants à celle des spectateurs. Nous sommes donc, par cette présence, entrés dans un autre espace de rapports sociaux, structurés non plus par l'anonymat du passage et l'aléatoire de la rencontre fortuite, mais plutôt par des jeux d'appropriation de l'espace, des catégorisations groupales, et des manières spécifiques d'habiter le lieu. Avant de décrire ces modes

d'appropriation du CELP, nous voulons illustrer ce changement de position et ses implications par un extrait du journal de terrain de l'un des chercheurs :

« 05 janvier – 14h45 : Arrivée dans le CELP par les escalators situés cours de Verdun. Après avoir déposé mes affaires dans les locaux de la MJC, déambulations dans le CELP.

Peu de monde. Deux sans-abris fument à l'entrée de la passerelle (demandent une cigarette) - Quelques chibanis discutent autour du balcon niveau 2 – un groupe de jeunes va et vient devant le cyber-café. Je descends sans m'arrêter dans la salle d'échanges. Où aller ? Je m'assieds sur le bord d'un des piliers en faisant mine d'attendre quelqu'un. Je remonte au niveau 2 par les escaliers latéraux (Saône) – trois jeunes fument dans les escaliers en écoutant de la musique. Niveau 2, je m'accoude au balcon. Peu de passage à regarder. Les autres personnes autour du balcon me regardent. Le groupe de jeunes vient se poster tout prêt. Regards. Semblent se demander ce que je fais là. Je regarde l'heure et en direction de l'entrée nord, comme si j'attendais quelqu'un. Je repars vers la passerelle, puis fait demi-tour. Je m'accoude à nouveau au balcon. Le groupe de jeunes a disparu. J'essaie d'avoir l'air naturel. Il faut que je renverse le regard. Le groupe de jeunes passe dans la salle d'échanges, en bas. Je dévisage les personnes autour de la passerelle, comme si j'étais « chez moi », un habitué. Je me mets dans une position plus confortable, je décide de rester là. Le groupe de jeunes réapparaît par les escaliers côté Rhône. Un « clochard » vient s'installer prêt de moi, il a un journal gratuit. La prochaine fois je prendrai un journal gratuit. Il commente les nouvelles en me regardant. On engage la conversation (...)»

Nous avons ressenti, à de nombreuses occasions, ce déplacement entre l'arrivée dans le CELP, encore liée à une trajectoire fonctionnelle, et nos déambulations qui nous obligeaient à adopter une présence tout à fait différente. Le malaise, la gêne suscités par cette présence tenait beaucoup à notre difficulté à ne rien faire qu'être là, et aux regards des autres « habitants » qui semblaient s'interroger sur les motifs de notre « présence ». La possibilité que nous soyons assimilés à des policiers surveillant les usagers nous est souvent venue à l'esprit, tant notre présence semblait intriguer, malgré tout nos efforts pour affirmer sans gêne notre présence. Ce que soulignent ces remarques et ces expériences, c'est que l'on ne peut s'installer dans le CELP sans ressentir un grand décalage par rapport aux usages habituels du lieu. Lorsque l'on s'arrête sans raison, que l'on stationne, on voit apparaître de manière bien plus précise les « habitants », et l'on se sent sommé de justifier ou d'expliquer sa présence. A la dimension solitaire et anonyme du passage, se substitue l'entrée dans un groupe, une communauté, où l'on se sent le devoir de décliner son identité.

Ces implications de la présence, et la nécessité d'analyser comment celle-ci pouvait être perçue, se sont imposées tout au long de l'étude. En préalable du travail d'approche des publics visés, il était indispensable que nous puissions accepter et faire accepter notre présence régulière dans le CELP.

Bien évidemment, nous n'avons aucun moyen de savoir à quel point notre présence fut acceptée, tolérée ou subie. Néanmoins, les réactions lors des prises de contact et le faible nombre de refus lors des passations du questionnaire, laissent à penser que notre présence ne fut pas trop intrusive, même si nous n'avons jamais eu l'illusion de nous fondre dans les « habitants » du CELP, l'objectif de notre présence lui donnant un motif légitime à défaut d'un usage conforme du lieu.

Repérages et prises de contact

Au final, cette phase de familiarisation avec le terrain nous a permis de prendre connaissance de ce lieu complexe qu'est le CELP, d'apprendre à nous y situer sans trop de difficulté, et de nous acclimater à son ambiance particulière. Cette connaissance avait pour principal objectif de favoriser notre détachement à l'égard des images véhiculées sur le CELP et des préjugés qui l'accompagnent. Nous avons ainsi tâché de considérer le lieu en lui-même, tel que nous le percevions au moment même de notre présence, et ainsi de rester ouverts à d'autres représentations. Elle a également permis de repérer les espaces appropriés pour une enquête, c'est à dire les lieux à l'intérieur du site où se concentraient des usages « non-conformes », et où la passation d'un questionnaire semblait réalisable. D'autre part, nous avons pu évaluer la diversité des publics qui s'y installent, observer la spécificité des usages de l'espace, et envisager des critères de sélection des personnes à interroger et les modalités envisageables de leur interrogation directe. Ainsi, les typologies pré-existantes (« SDF », « réfugiés », « jeunes errants », « prostituées », « jeunes de banlieue ») ne nous furent pas d'un grand secours pour spécifier les personnes à interroger durant l'enquête. Dès les premières déambulations dans le CELP, ces catégories, même si elles renvoient à des stéréotypes considérés comme parlants et opérationnels, sont apparues inefficaces pour saisir à la fois les dimensions communes et les distinctions dans les populations occupant le lieu, et donc pour comprendre comment se structurait ce microcosme que constituent les « habitants » du CELP. Ce sont davantage les usages, les appropriations de l'espace, donc les pratiques du lieu, qui pouvaient nous permettre d'objectiver ce que pouvaient représenter des usages « non-conformes ». Le stationnement apparemment détaché de toute fonction prévue nous a ainsi semblé être la meilleure objectivation, bien qu'imparfaite, de la catégorie d'usage susceptible de réunir des populations touchées par des difficultés d'ordre socio-sanitaires. Enfin, le travail sur notre présence nous a apporté davantage d'aisance sur le terrain, et a permis de poser des bases de contacts avec les publics qui soient les plus favorables possibles pour une interrogation plus approfondie. Le dévoilement, lors des tout premiers échanges de notre statut de « chercheurs » a

permis de justifier notre présence, et de développer une attitude de curiosité sans jugement, respectueuse des appropriations existantes. Nous n'étions pas dans un « non-lieu », mais dans un lieu régulièrement investi par d'autres, que nous interrogeons en tant que meilleurs connaisseurs du site, dont nous cherchions à comprendre les motifs, les situations et les pratiques. La conscience d'être sur des territoires, la transparence à l'égard de nos objectifs, et une attitude compréhensive sont les trois éléments qui selon nous ont permis que notre présence soit acceptée, et que par la suite, l'enquête soit très généralement bien accueillie.

L'observation

Le travail d'observation a été réalisé de Janvier à février 2007. Il a consisté en séances variant de une heure à une demi-journée, réparties aléatoirement selon les jours et les heures. Nous avons ainsi été présent tout les jours de la semaine (du lundi au dimanche) et à différents moments de la journée (de 05h00 à 23h00), au moins une fois. Les temps d'observation ont varié selon le degré d'information apportée par la présence, et selon la disponibilité des chercheurs (à titre d'exemple, pour l'un des chercheurs, le temps d'observation a été d'environ 75h en 22 visites). Le premier temps a consisté à arpenter l'ensemble du CELP, à l'aide des plans fournis par la COURLY. A l'exception des locaux inaccessibles au public (bureaux, PC sécurité, locaux de nettoyage, salle de réunion), tout les espaces ont ainsi été visités. Il s'agissait ensuite d'observer les modes de fréquentation du CELP, les trajectoires des déplacements, et déterminer les motifs visibles de ces modes de fréquentations. Enfin, une fois ces usages repérés, l'objectif était d'explorer les profils des publics fréquentant le CELP dans un objectif distinct de ses fonctions premières, et les espaces privilégiés de stationnement en fonction de ces profils et des périodes d'observation.

Peu structurée, cette observation ne saurait donner lieu à des résultats quantitatifs. Si nous avons tenté pendant un temps d'effectuer un comptage des différents publics ciblés, celui-ci est apparu rapidement difficile à effectuer, en particulier parce qu'il ne pouvait s'appliquer aisément qu'à une fraction de ces publics, les moins mobiles. Par ailleurs, en tant qu'espace de mobilité, le CELP se prête difficilement à un comptage, hormis à ses frontières, ce qui n'apparaissait pas pertinent pour dresser des constats sur les publics installés. Ce sont donc davantage des constats qualitatifs que cette observation nous permet de dresser, constats toujours dépendants d'une position d'observation particulière. Chaque

mode de présence dans le CELP (publics installés, usagers en transit, agents de régulation, commerçants, travailleurs...) induirait sans aucun doute des constats différents. En conséquence, ce que nous exposons ne peut correspondre qu'au regard que nous avons porté sur le CELP, nécessairement partiel et partial, mais répondant à des objectifs explicites et ne trouvant leur valeur que dans leur capacité à orienter ensuite le processus de recherche.

Un lieu rythmé, des usages variés, des publics différemment mobiles

La première chose que l'on note en observant la vie dans le CELP, c'est le rythme régulier auquel elle se soumet. Les heures de pointe, structurées par les trajets domicile-travail/scolarité, sont marquées par la soudaine affluence de milliers de personnes qui traversent le CELP dans un sens ou dans l'autre. Ces déplacements rapides sont extrêmement balisés par les trajectoires inter-modales. Ainsi, les chemins les plus empruntés sont ceux traversant la salle d'échanges (transit bus-métro-tramway) et ceux conduisant de la salle d'échanges à la passerelle (transit ferroviaire-urbain et/ou nord-sud, via les escalators centraux). Ce déversement soudain d'usagers souvent pressés est non seulement visible mais également audible, l'ambiance sonore du lieu étant tout à coup transformée, le grondement assourdissant des pas et du transit se substituant au ronronnement relativement calme de la vie interne. Ce rythme lié à la fonction première du CELP structure logiquement son activité, entre périodes de basse intensité où le moindre bruit dépassant le niveau sonore est immédiatement repéré, et moments de forte intensité, où tout se noie dans un brouhaha impossible à saisir parce que toujours en mouvement. Ce rythme est central à deux niveaux : d'une part parce qu'il répond à la fonction centrale du site, mais également parce qu'il se condense dans les espaces centraux du lieu. La passerelle, les escalators et la salle d'échanges sont effectivement les nœuds de l'activité de transit dans le CELP, et toute entrave à la circulation entre ces espaces durant une période de forte intensité gêne considérablement son bon déroulement. Au sein de ces rythmes et de ces trajectoires, l'usage de transit mobile, celui résiduel de transit fixe (dans les espaces destinés à l'attente : couloirs de bus, quais d'embarquement) et celui, occasionnel, d'accès aux services de transport (en particulier le guichet TCL) sont majoritaires.

Comme toute activité fortement régulée, ce transit dans le CELP définit une fonctionnalité centrale, tout en impliquant une marginalité dans les usages. Une fois le torrent passé, reste de manière tout de suite plus visible les usages moins centraux, principalement fondés sur la fonction urbaine du CELP.

Ces usages, qui peuvent se confondre avec les autres durant les périodes de forte intensité, se caractérisent par deux principes de structuration opposés à ceux du transit (centralité, vitesse, rythme, directionnalité), à savoir la latéralité, l'immobilité, la discontinuité, et la faible directionnalité. En effet, les usages restant, que nous qualifierons de marginaux (au sens pour l'instant spatial du terme), sont nettement plus diversifiés, moins rythmés, différemment balisés que les usages centraux. Bien que marginaux, ces usages n'en deviennent pas forcément « non-conformes ». Les usages marginaux conformes sont ceux qui ne suivent pas la trajectoire centrale, mais plutôt des déplacements latéraux (situés sur les côtés), comme les clients des parkings, les usagers des activités de service ou d'animation (halte-garderie, MJC), ou les rares personnes visitant les jardins suspendus. Leur caractéristique est qu'ils fréquentent, dans un usage prévu et régulé, les espaces intermédiaires tels que les escaliers, les escalators et les halls situés sur les côtés. Même si leur trajectoire est orientée vers une fonction du site, et qu'ils ont donc « quelque chose à faire là », ces usagers sont, davantage que les autres, utilisateurs de zones de passage situées à la marge, donc plus susceptibles d'être en contact avec d'autres usages marginaux, moins régulés.

Un autre ensemble d'usages marginaux concerne les publics qui circulent, mais ne suivent pas les trajectoires centrales, et ne sont pas non plus conformés à une des fonctions régulées du site. Par l'observation, le sens de ces usages est difficile à déterminer, tant les trajectoires paraissent aléatoires, rejoignant parfois le flot des passants, pour s'en détacher un peu plus loin, et effectuant des allers-retours à partir d'un point en changeant perpétuellement d'itinéraire. Bien que répondant au même principe de marcher apparemment sans motif précis (ce qui ne veut pas dire sans destination), cet usage se distingue de la déambulation par l'absence de flânerie, ces usagers rappelant davantage des arpenteurs, par la rapidité et l'assurance d'allées et venues traversant en tout sens le CELP. Principalement le fait de jeunes, en groupe ou non, cette mobilité dans le CELP a été l'un des constats les plus frappants de cette phase d'observation. Dirigés par nos lectures vers la caractérisation d'usages non-conformes par le stationnement, nous avons été surpris de constater à quel point l'un de ces usages non-conformes était fait de mobilité permanente, presque insaisissable de par l'absence de motifs apparents à ces déplacements, ou de par notre difficulté à les découvrir. Les « groupes de jeunes » que l'on nous avait décrit comme squattant des espaces bien déterminés, gênant ainsi la circulation ou suscitant un sentiment d'insécurité chez certains usagers, nous sont apparus bien plus mobiles que prévus. Au fil de l'observation, cette mobilité proche de celle des passants, mais empruntant des transversales et latérales, s'est révélée discontinue et entrecoupées de périodes de stationnement, seul ou à plusieurs, dans des espaces variés du CELP. Il nous a semblé que si cet

usage pouvait apparaître comme du « squatt », ou à l'inverse comme du déplacement permanent, c'était par une assimilation catégorielle des « groupes de jeunes », qui, si l'on n'y distingue pas les individus qui les composent, peuvent effectivement paraître toujours fixes pour certains, et toujours mobiles pour d'autres. Si cet usage mobile ponctué de pauses plus ou moins longues est apparu clairement, il appartenait à l'enquête directe auprès des publics d'en faire émerger les motivations, restées au stade de l'observation seulement spéculatives.

Un deuxième type d'usage non conforme visible, lui aussi caractérisé par une certaine mobilité, se laisse apercevoir dans le CELP. Il s'agit de déplacements latéraux et transversaux eux aussi, sans motif apparent comme les précédents, mais qui tranchent en revanche par leur lenteur, leur manque d'assurance, tout en ne pouvant être assimilés à de la déambulation. Si la déambulation, la promenade, est elle aussi lente et en partie aléatoire, elle remplit néanmoins une fonction qui est celle d'un rapport d'observation et de curiosité à son environnement. Dans le cas qui a retenu notre attention, les déplacements dans l'espace du CELP s'apparentent davantage à de l'errance, dans le sens d'une marche lente, sans destination et sans intérêt pour ce qui l'entoure, reposant sur un égarement plus général que simplement géographique. Les arrêts soudains dans la marche, les paroles échangées avec soi-même, ou encore les soucis rendus visibles par le geste de « prise de tête », qui accompagnent cette forme d'usage, lui donne un sens particulier. Perdues dans le CELP, ces personnes peuvent sembler davantage « à l'abri » qu'égarées dans la ville, la particularité du lieu et de ses usages marginaux étant de le rendre très rapidement familier. Au-delà du sentiment que peut donner cet usage à l'observer, il est également caractérisé par une fréquentation importante des jardins suspendus, en particulier des bancs situés à proximité des entrées. Nous devons enfin souligner concernant cet usage sa relative invisibilité. Echappant aux catégorisations attendues, ces personnes errantes dans le CELP ne nous sont en effet apparues qu'une fois les autres catégories identifiées, confirmant d'ailleurs par-là la prégnance des catégorisations préalables malgré la volonté de s'en détacher.

Enfin, un dernier type d'usage, davantage visible et facile à caractériser, est celui du stationnement, de l'immobilité. Dans ce cas, il s'agit de l'occupation d'une place dans le CELP, plus ou moins à l'écart des trajectoires centrales, pendant un temps relativement long. La majorité du temps passé dans le lieu est ainsi sans déplacements, dans une posture qui n'est pas de l'attente (transit fixe), si ce n'est celle du temps qui passe, mais plutôt dans une attitude de spectateur du passage des autres, avec lesquels les interactions sont variables. Centralisé autour du balcon du niveau 2, mais aussi disséminé sur la

passerelle ou dans des angles de la salle d'échanges, cet usage du CELP prend deux visages assez différents. Dans un cas, il s'agit d'immobilité partagée, à visée de sociabilité, qui s'incarne dans des conversations, des échanges, alors que dans l'autre il s'agit d'une immobilité solitaire, même si celle-ci se réalise seul ou à deux, qui n'engage aucune sociabilité particulière, si ce n'est des échanges brefs et souvent unilatéraux avec des passants. Le balcon est majoritairement le lieu de la première, définissant une centralité conviviale garantissant la visibilité du spectacle des passants, et la seconde se manifeste davantage dans des recoins, entraînant une marginalité spatiale et un isolement social, mais permettant malgré tout des interactions fugaces avec les autres usagers.

Un espace d'appropriations

A cette typologie des usages, que nous avons voulu tout d'abord séparer d'une typologie en populations, correspondent des manières différenciées de s'approprier l'espace du CELP.

Appropriation (tiré de Serfaty-Garzon, 2003)

« La notion d'appropriation véhicule deux idées dominantes. D'une part, celle d'adaptation de quelque chose à un usage défini ou à une destination précise; d'autre part, celle, qui découle de la première, d'action visant à rendre propre quelque chose. L'idée d'adaptation (...) traduit l'intention d'atteindre une certaine justesse dans l'action de modification de l'objet sur lequel s'exerce l'appropriation, justesse qui révèle une intelligence intime des qualités propres à cet objet et de ses potentialités. En ce sens, l'appropriation n'est possible qu'en relation à quelque chose qui peut être attribué et qui, en tant que tel, peut à la fois servir de support à l'intervention humaine et être possédé. La notion de propriété constitue ainsi une dimension importante de l'appropriation, avec cette particularité que cette notion tire son sens et sa légitimité, dans ce cas, non de l'existence d'un titre légal attestant la possession juridique d'un objet, mais de l'intervention judicieuse d'un sujet sur ce dernier. La propriété est ici d'ordre moral, psychologique et affectif. L'objectif de ce type de possession est précisément de rendre propre quelque chose, c'est-à-dire de l'adapter à soi et, ainsi, de transformer cette chose en un support de l'expression de soi. [A l'inverse,] le concept de « désappropriation » [décrit] les rapports de dominance, liés à la conquête et à la défense de la propriété de l'espace urbain et le sentiment éprouvé par le citoyen que la ville ne lui appartient pas, qu'elle est déjà, dans une large part, la propriété économique, juridique et/ou morale d'autrui : les bâtiments, le sol, les espaces publics ont des propriétaires privés ou institutionnels. Cette propriété se traduit par des codes d'usage et des modèles de pratiques des espaces urbains qui affectent les citoyens en ce sens qu'à tout instant la dialectique espace-codifié – espace-vécu intervient dans les processus d'appropriation et se constitue comme source de conflits entre groupes et entre individus. La territorialité évoque un comportement visant à constituer une zone contrôlée par un individu ou un groupe. Ce contrôle s'accompagne d'un marquage territorial, en particulier par des objets personnels – évoquant ainsi une identification psychologique de l'individu à son territoire – et manifeste un usage exclusif ou une possession légale. [Ce caractère privé] recouvre des comportements tels que la liberté de s'isoler des autres, le degré de disponibilité à autrui, le choix du type de stimulations externes acceptées ou rejetées par la personne. »

Parmi les usages non-conformes du CELP, l'observation permet de distinguer différents types d'appropriation, qui ne semblent pas avoir les mêmes objectifs, ni les mêmes conséquences en termes de rapport au lieu. L'usage consistant à arpenter le CELP à intervalles réguliers apparaît comme

reflétant l'appropriation la plus complète de l'espace. C'est en effet celui qui s'adapte le mieux aux caractéristiques spécifiques du CELP, par la réutilisation dans un objectif propre, « support de l'expression de soi », des dimensions de mobilité (par les circulations) et d'espaces intermédiaires (par les stationnements réguliers), pour instaurer une maîtrise de l'espace. Cette maîtrise repose à la fois sur l'utilisation de l'espace pour développer des pratiques sociales spécifiques (de marchandage, de sociabilité, d'intimité), sur l'affirmation du caractère privatif de certains espaces à certains moments (entrave au passage, postures et regards affirmant une propriété temporaire), et sur « la liberté de s'isoler des autres, le choix du degré de disponibilité à autrui ainsi que du type de stimulations externes acceptées ou rejetées ». Cette appropriation est bien plus adaptée au CELP que celle qui consisterait à « prendre racine », puisqu'elle repose sur des pratiques mobiles et discontinues, soumises à la fois à des codes (en particulier liés à l'appartenance à une certaine catégorie de jeunes qui s'identifie, en le retournant, au stigmatisme de « jeune de banlieue ») et à des marges de liberté importantes dans le rapport aux groupes constitués ou à leur activité à un moment donné. Ainsi, les « groupes » de jeunes apparaissent bien plus instables qu'il n'y paraît au premier abord, chacun se sentant visiblement libre de les rejoindre ou de s'en détacher quand bon lui semble, cette fluidité de l'affiliation s'accompagnant d'une absence de leader ou de « meneur » clairement identifiable. Nous avons été plusieurs fois surpris de la facilité avec laquelle des membres de ces groupes pouvaient s'en détacher soudainement, en interrompant sans plus d'explication une conversation en cours avec un autre, pour vaquer à d'autres occupations apparaissant brusquement comme impératives (aller commercer avec quelqu'un d'autre, interpeller une fille, ou « descendre » dans la salle d'échanges pour voir du monde ou s'acheter à boire).

Cette appropriation du CELP se concrétise dans l'installation à intervalles réguliers, mais d'une durée variable, dans les espaces intermédiaires du site, mais en utilisant leurs différents niveaux de marginalité, c'est à dire leur plus ou moins grande distance aux trajectoires centrales. Ainsi, les piliers de la salle d'échanges (points fixes dans un espace de mouvement) sont les plus proches du flot des passants, les cages d'escalier (en particulier côté Saône) situées entre deux étages sont à l'écart tout en restant des lieux de passage, et les halls situés au quatrième étage sont les espaces les plus privatifs, avec certains recoins dans les jardins suspendus. A chaque niveau de marginalité correspondent des pratiques et des attitudes distinctes : la salle d'échanges est un espace de confrontation urbaine (Boissonnade, 2006), qui s'utilise dans l'affirmation collective d'une présence (destinée aux passants dans une logique souvent de confrontation, et « aux filles » dans un objectif de contact), les escaliers s'utilisent comme espaces à la fois de sociabilité et de confrontation, dans une logique d'affirmation de pratiques en rupture avec les codes du site (entrave à la circulation,

consommation d'alcool, chahut), et les halls du quatrième étage sont utilisés comme lieux plus privés, plus intimes, où dominent les relations inter-individuelles, les expressions de soi, mais entre soi (les recoins du jardin étant utilisés pour les conversations les plus privées ou les relations les plus intimes). Ces différents modes d'utilisation de l'espace définissent une appropriation du lieu fondée sur la circulation, le choix du niveau d'aléatoire des rencontres, et les variations dans les attitudes à l'égard des autres usagers, le nœud central que constitue le balcon servant de zone-relais entre les autres espaces. A ce titre, il nous semble bien que ces usages soient les plus « appropriés », en ce sens qu'ils utilisent au maximum la spécificité du lieu, comme dispositif d'articulation centralisé de différents modes de rapports sociaux, comme espace public codifié définissant des zones de marginalité plus ou moins grande, et donc comme espace permettant de jouer avec les différents niveaux d'expression de soi (public-privé ; confrontation-sociabilité ; activité-repos). Nous avons d'ailleurs pu ressentir, dans nos observations, ces niveaux d'expression selon les espaces, de par la plus ou moins grande acceptabilité de notre présence, et donc la nécessité plus ou moins grande de la justifier (minimum dans la salle d'échanges, maximum au quatrième étage).

A l'inverse, l'usage correspondant à un stationnement solitaire apparaît moins approprié parce que ne reprenant à son compte qu'une partie minime des fonctions spécifiques du site. Il repose centralement sur d'autres caractéristiques du lieu, qui sont celles de lieu de contact et de lieu de refuge. Le contact est celui avec les passants, souvent sous la forme d'une demande ou d'une exclamation unidirectionnelle, et se concrétise principalement autour de l'activité de « la manche ». Le refuge qu'offre le CELP, protégeant du froid et de la pluie tout en étant un espace ouvert de libre circulation, le rend particulièrement adapté aux situations de privation ou de perte de domicile. Ces deux aspects de l'usage du CELP répondent ensemble à des situations d'urgence sociale, et sont donc davantage que les premières structurées par des nécessités souvent vitales. Très visibles parce que cherchant à assurer ces deux objectifs de refuge et de manche au travers de l'installation sur des espaces très proches des trajectoires centrales, ces usages ne constituent des appropriations qu'au travers de stratégies compensatoires de maîtrise de ces espaces, qu'il s'agisse de leur matérialisation au travers d'objets personnels déposés là, ou de leur affirmation visuelle et sonore par l'agitation et les exclamations destinées à être les plus perceptibles possible. Ancrées au plus près des passants, ces appropriations jouent avec l'invisibilisation qu'elles suscitent (par l'ignorance ou l'exclusion), soit en prenant acte de cette invisibilité pour les autres (posture destinée à se faire « le plus petit possible », à disparaître), soit en y réagissant par l'affirmation extrême de sa présence (attitudes provocatrices, débordement d'objets, hurlements). Ces deux aspects d'une appropriation du CELP davantage fondée

sur une logique utilitaire impérieuse que réinvestie dans une logique d'affirmation socio-urbaine, entraînent un usage des différents espaces dicté par la nécessité. Ainsi, les halls du quatrième étage servent à dormir aux heures où ils sont « disponibles » (au petit matin), les espaces intermédiaires sont utilisés pour les tâches qui nécessitent l'isolement (faire le point sur ses affaires, ou compter la recette de la manche), et les toilettes du niveau 1 constituent un lieu important et très fréquenté à certaines heures de la journée. Ces usages où l'appropriation est minimale et soumise principalement à la contrainte, ce qui se confirme au travers de leur variation d'intensité en fonction de la météo, n'excluent pas l'établissement d'un rapport étroit au lieu, visible au travers de la régularité des rythmes et des durées de fréquentation, du caractère ritualisé des pratiques qui s'y déroulent (le moment du journal, le moment de la manche, les heures de consommation d'alcool...), ou encore par une répartition de l'espace entre individus ou binômes, chacun ayant le plus souvent une place qui lui semble réservée. Dans ce cadre, le CELP agit comme tout lieu public à l'abri et adapté à la manche, mais là encore, ce site introduisant de par ses fonctions mêmes des zones intermédiaires multiples, il autorise un jeu d'appropriation par une régulation dont les codes sont plus souples qu'ailleurs (on peut noter d'ailleurs la différence entre le CELP et d'autres espaces publics abrités, comme la gare attenante, le centre de la Part-Dieu, qui sont eux davantage codifiés de par l'absence d'ambiguïté fonctionnelle et leur mode de gouvernance correspondant).

L'autre usage immobile, davantage orienté vers la sociabilité et les échanges avec les autres, met en évidence une forme d'appropriation fondée sur une fonction *théorique* du site, celle de la convivialité et de lieu de vie publique urbaine. Répondant à une fonction théorique, donc non régulée mais rendue envisageable, l'appropriation qu'entraîne cet usage suscite chez les acteurs rencontrés moins de gêne que les autres. Elle se fonde sur la logique de la place publique, de l'*Agora*, espace ouvert de formation et d'expression démocratique, mais au sein d'un lieu déqualifié au niveau urbain. Dans ce cadre, les pratiques sont celles de la conversation, de l'usage de l'espace dans une immobilité favorisant la vue sur les autres, décor et parfois sujets des conversations. Cette appropriation, qui a moins à s'affirmer que les autres puisqu'elle suscite moins de gêne et s'ancre dans des pratiques perçues par ses acteurs comme naturelles (l'espace public est fait pour être occupé par des interactions humaines), se concentre autour du balcon, lieu d'appui favorisant la rencontre et offrant le spectacle du passage tout en étant à l'abri des caprices du temps. Pour autant, cette agora est loin de l'idéal démocratique, et résulte des ambiguïtés propres au CELP, bâtiment construit sur des nécessités et des idéaux, les seconds ayant été mis à l'arrière-plan par les contraintes de gestion et par la stigmatisation dont le lieu a fait l'objet. Faire une agora d'un lieu matériellement marginal et symboliquement déqualifié suppose

que cet espace d'expression et de rencontre est lui-même marginal, cloisonné, et donc pratiqué par des publics dont la rencontre est facilitée par une communauté d'appartenance, mais également rendue difficile sur les autres espaces publics (peu d'abris, priorité donnée à la mobilité et aux vitrines, confrontation aux usages de loisir, ségrégation spatiale...). Cette appropriation est ainsi d'une part détachée de la notion de propriété parce que fondée sur la recherche d'un espace public, et d'autre part marquée par une frontière qui la sépare de la majorité des autres usagers, frontière et distance matérialisées par le balcon mais également par la langue. Nous avons d'ailleurs pu observer que cette frontière de la langue est un outil de contrôle de l'espace, par l'affirmation d'une indisponibilité à l'autre, dont on a pu constater le caractère parfois feint, les conversations reprenant en français dès lors que nous nous étions éloignés. Agora communautaire, profitant du spectacle d'un monde séparé qui passe, c'est une appropriation qui elle aussi repose sur l'ambiguïté du CELP, espace public au cœur de la ville, mais toujours en dehors, comme une parenthèse.

Cette parenthèse, le dernier usage repéré s'en fait une appropriation différente. La séparation d'avec l'environnement urbain offre en effet la possibilité de se mettre à l'écart, à l'abri, non pas tant vis à vis de la météo qui empêcherait de profiter de l'extérieur, mais plutôt directement à l'abri de l'extérieur et de son agitation. C'est un usage d'abri plus que de refuge, de recherche d'une protection temporaire lorsque l'urbain, phénomène d'activité dense et massive, devient anxiogène. Si nous avons fait l'hypothèse de ce type d'appropriation, c'est que les modes d'occupation et d'utilisation de l'espace semblaient destinés à l'évitement, à l'isolement loin des autres. L'impression d'errance, donnée par une flânerie qui n'a comme objet que le flâneur renfermé sur lui-même, ainsi que les arrêts et demi-tours qui semblent indiquer l'égarement, laissent entrevoir dans cet usage reposant sur la solitude et l'agitation intérieure la recherche d'un calme relativement protecteur. Dans cette appropriation, on ne distingue pas de mouvement vers les passants, mais au contraire le souci de s'en écarter, par un usage des lieux situés en-dehors des voies de passage (escalators en sens unique, escaliers entre deux niveaux, jardins suspendus). Le CELP est alors un espace permettant le repli sur soi, le retour sur soi, sans la perte des référents spatiaux qu'entraînerait le fait de quitter la ville, mais avec la solitude et l'anonymat offert par les espaces intermédiaires au cœur de la ville. Cet usage, qui n'est apparu qu'une fois les autres repérés, supporte une appropriation peu privative, l'intime étant intérieur, et peu axée sur un contrôle ou une maîtrise de l'espace, mais au contraire sur la recherche de l'absence de contrôle dans un espace qui le permet parce qu'à l'écart des contraintes qu'implique la gestion de l'autre dans des lieux que traversent en permanence les passants.

Ambiguïtés et contradictions dans les fonctions urbaines

Cette phase d'observation nous a permis de constater à quel point les ambiguïtés du CELP servent de support à l'appropriation qu'en font certains publics : ceux qui l'utilisent dans un sens non-conformes à sa destination première ou à ses fonctions prioritaires. Nous l'avons souligné plus haut, les contradictions que soulève le statut de lieu dédié au mouvement dont on a recherché l'intégration dans la ville ont pour conséquences de multiplier les espaces intermédiaires, non directement fonctionnels, et d'instaurer le CELP comme un « blockhaus », une « ligne Maginot », dont on sait que tout deux manifestent des frontières qui ont pour particularité d'abriter une vie intérieure. Comme toute zone de transit, ce site entraîne des usages qui y recherchent une place qui n'est pas offerte par ailleurs, ou de manière imparfaite. Deux dialectiques interdépendantes structurent les possibilités d'appropriation du lieu : d'une part les rapports entre le centre et la périphérie, qu'il s'agisse du centre-ville et de ses quartiers périphériques ou bien du centre de la société et de ses marges, qui sont articulés au sein du CELP ; et d'autre part la mobilité et l'immobilité, la régulation de la première laissant des espaces pour que se mette en place la seconde. Le propre du CELP est d'offrir un nœud d'articulation de ces oppositions, et c'est à un niveau plus large sa fonction première, fonction que s'approprient différents publics, qui sont, chacun à leur niveau, aux prises avec ces contradictions. L'appropriation comme arpenteurs appartient aux jeunes identifiés aux « jeunes de banlieue », dont on connaît la problématique en termes de ségrégation spatiale, l'appropriation immobile et solitaire est propre aux sans-abris souvent âgés, dont on sait également l'exclusion sociale vécue, l'appropriation sous forme d'Agora communautaire est principalement le fait des « chibanis »¹², dont on peut deviner la démultiplication de difficultés matérielles par la migration, et l'appropriation errante concerne surtout des personnes entre deux âges, qui semblent confrontées à la détresse psychologique liée à la présence intrusive des autres.

Un non-lieu dans la ville ?

Nous le répétons, le CELP nous a semblé admirablement jouer son rôle de plate-forme d'échanges inter-modaux, malgré toutes les questions que soulève la difficulté de son intégration urbaine. Pour

¹² Les "anciens" en arabe ; migrants âgés essentiellement Maghrébins venus travailler dans le bâtiment et les travaux publics dans les années soixante, et qui se trouvent confrontés une fois à la retraite à des difficultés particulières (logement, soins, isolement, ressources) qui s'ajoutent au désarroi de devoir choisir entre la famille restée au pays et la vie communautaire qu'ils se sont créée en France (cf. Kassa, 2006).

autant, la demande à l'origine de cette étude nous a conduit à nous focaliser sur les marges, qualitatives et quantitatives, qui, elles, rendent davantage problématique l'identité du lieu. Si, en tant qu'espace dédié à la mobilité, le CELP peut apparaître comme un non-lieu¹³, les différentes appropriations, et les rapports qu'elles entretiennent entre elles, en font un lieu de vie répondant à des logiques propres. Plus encore, il nous semble que c'est le fait même que le CELP apparaisse un non-lieu pour ses usagers lambda qui permet ces appropriations multiples par des publics pour qui la marge est un espace d'expression ou de repos. Si cette marginalité socio-spatiale ne va pas sans difficultés dans sa confrontation à l'usage premier, ces difficultés ne peuvent être abordées sans établir de distinctions entre les modes d'appropriations de l'espace. Si les « groupes de jeunes » et les « SDF » constituent les deux catégories de publics les plus souvent cités lorsque l'on aborde avec les acteurs les problèmes liés au CELP, il nous semble que c'est en partie parce que ceux-ci, dans leurs modes d'appropriation, mettent en place un rapport de proximité aux autres usagers, parfois sous le registre de la confrontation. Si problème il y a, c'est parce que ces deux catégories entretiennent des rapports avec les autres usagers, rapports fondés à la fois sur la dépendance (aide matérielle ou reconnaissance symbolique) et la confrontation. C'est donc un lieu complexe qui se laisse apercevoir par l'observation, fait de fonctions, d'usages et d'appropriations diversifiées et parfois contradictoires, et que les constats que nous avons présentés ne peuvent qu'en partie découvrir. Néanmoins, c'est armés de ces premières lignes d'analyse des publics, et du souci de la précaution qu'implique un terrain plus varié qu'attendu que nous sommes ensuite allés à la rencontre de ces publics. L'observation nous ayant permis de repérer des usages, et donc des modes de prise de contact à adopter en fonction de ces usages, et de nous familiariser avec le terrain, nous avons ensuite réalisé l'enquête auprès des publics visés à l'aide d'un questionnaire, construit sur la base de la demande, et parfois réadapté au regard des constats établis durant l'observation.

Les questionnaires

La réalisation de l'enquête par questionnaires a été effectuée de mi-février à avril 2007, par sessions réparties aléatoirement dans la journée et dans la semaine. Contrairement au temps d'observation, où nous avons cherché à nous fondre dans l'activité quotidienne du CELP, nous avons réalisé la passation des questionnaires de manière plus visible, en circulant équipés des papiers et stylos nécessaires, et

¹³ Espaces voués au passage où ni l'identité, ni la relation, ni l'histoire ne font véritablement sens, c'est à dire des espaces non structurés par des rapports sociaux stables et facilement identifiables (Augé, 1992)

en prenant contact ouvertement avec les publics ciblés. Etant donné la définition des personnes à interroger au travers du critère de stationnement dans le CELP dans un usage « visiblement » non-conforme, il nous a fallu circuler régulièrement dans tout les espaces, et solliciter sans plus de sélection la participation des personnes que nous rencontrions, susceptibles de correspondre à ce critère. Avant de présenter les résultats issus de cette enquête, nous devons souligner les limites impliquées par le choix d'une telle méthode d'interrogation.

En effet, si l'enquête par questionnaire a le mérite de permettre de dresser des constats chiffrés, elle entraîne également une sélection *de facto* des répondants. Outre ceux qui refusent de participer, refus que le travail d'approche a cherché à réduire au minimum, la réalisation d'un questionnaire nécessite deux contraintes sélectives : d'une part la maîtrise de la langue française, et d'autre part d'être en condition de répondre. A ce titre, les résultats que nous présentons ne portent que sur les personnes installées dans le CELP répondant au moment de l'enquête à ces exigences. Les personnes âgées issues de l'immigration, déclarant très majoritairement ne pas parler français, n'ont ainsi pas pu être interrogées, en l'absence d'interprète, et certaines personnes n'ont également pas pu répondre compte tenu de leur état (alcoolisation ou état de confusion).

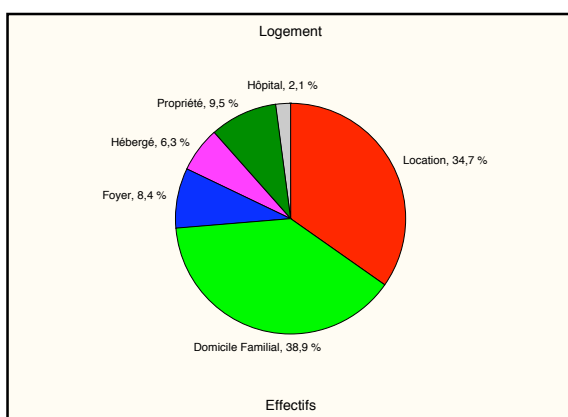
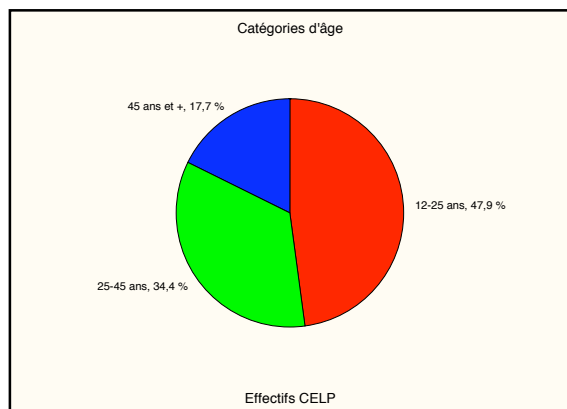
Par ailleurs, nous devons souligner que le caractère presque exclusivement masculin de l'échantillon correspond à la fois à une réalité du terrain (le CELP est un lieu très masculin), mais également à une difficulté à accéder aux rares personnes de sexe féminin présentes, très « protégées » par leur entourage. Ainsi, si des jeunes filles se trouvaient parfois dans des groupes de jeunes, il devenait rapidement clair qu'il était inenvisageable de les interroger sans risque de susciter des tensions, et que si parmi les sans-abris, des couples se forment parfois, la prise de contact débouchait régulièrement sur la monopolisation de la parole par l'homme. Il faut également préciser que les données présentées ici ne correspondent qu'à celles recueillies auprès de personnes correspondant effectivement au critère de stationnement dans un usage non-conforme. Si plusieurs personnes usagères des parkings ou salariées de commerces et services présents à l'intérieur du CELP ont été interrogées, seulement partiellement compte tenu de leur spécificité, elles ont été retirées des analyses présentées. En effet, une enquête sur les usagers et travailleurs/commerçants du CELP reste à réaliser, mais cela ne pouvait en aucun cas se faire dans le cadre de cette étude, et le faible nombre de personnes de ce type interrogées dans son cadre (une dizaine) ne permettait pas de dresser le moindre constat.

Au final, l'échantillon sur lequel portent les analyses est constitué de 104 personnes, toutes contactées

alors qu'elles stationnaient dans le CELP dans un usage a priori non-conforme à la destination première du site (excluant donc les files d'attente, les commerces et les services).

Caractéristiques générales de la population interrogée

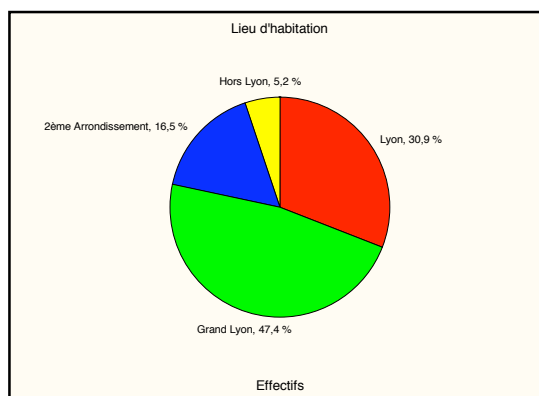
La population rencontrée est composée de 92 hommes et 12 femmes, âgés de 14 à 72 ans et d'une moyenne d'âge 32,7 ans. La répartition en catégories d'âge fait apparaître pour moitié des personnes âgées de 12 à 25 ans, répondant ainsi à l'objectif de se centrer particulièrement sur les jeunes. Les personnes de 25 à 45 ans constituent un tiers de l'échantillon, et celle de 45 ans et plus aux alentours de 20 %.



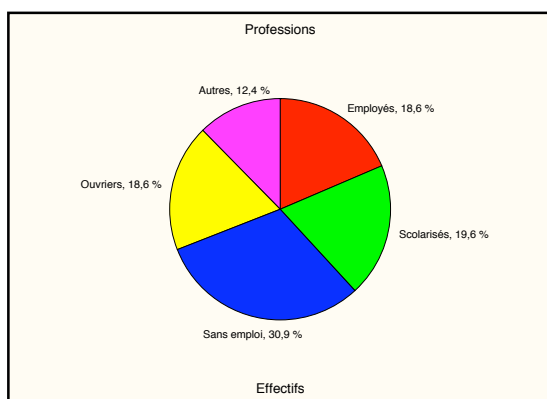
déclarent propriétaires de leur logement.

Concernant le logement, il apparaît qu'environ 40% des personnes interrogées déclarent habiter au domicile familial, ce qui est à rapprocher de l'âge, et qu'environ un tiers déclare posséder un logement locatif indépendant. Par ailleurs 17 % ne déclarent pas de logement fixe, étant soit hébergés, soit en foyer, soit déclarant un hôpital ou une clinique comme lieu d'habitation. Enfin, 10% se

La question concernant le lieu d'habitation permet de dresser un constat important. En effet, on constate que la moitié des personnes interrogées dans le CELP est issue d'une commune du Grand Lyon (en particulier Vénissieux, Villeurbanne, Vaulx-en-Velin), environ 17% du 2^{ème}



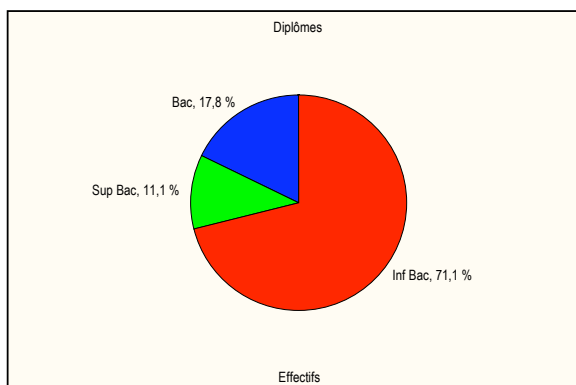
arrondissement de Lyon, et environ un tiers d'autres arrondissements de la Ville. Ce résultat montre que les « habitants » du CELP ne sont majoritairement pas habitants du quartier ou de la ville, mais issus de communes périphériques de l'agglomération.



Par ailleurs, au niveau des professions déclarées, l'échantillon apparaît hétérogène. Ainsi, un tiers se déclare sans-emploi, et les personnes scolarisées, les employés et les ouvriers représentent chacun environ 20 %. Enfin, 12% sont dans d'autres situations, qu'il s'agisse de retraités ou de personnes malades. Malgré cette hétérogénéité, on peut constater la part importante de personnes au

chômage (RMI, chômage indemnisé ou « sans emploi »), de personnes scolarisées (à rapprocher là encore de l'âge) et de personnes ayant un emploi faiblement qualifié.

Concernant le niveau de diplôme, environ 70% déclarent avoir un diplôme en dessous du bac (BEP et CAP représentant à eux seuls 37%), 18% disent avoir le Bac, et 11% avoir un diplôme au-delà du Bac.

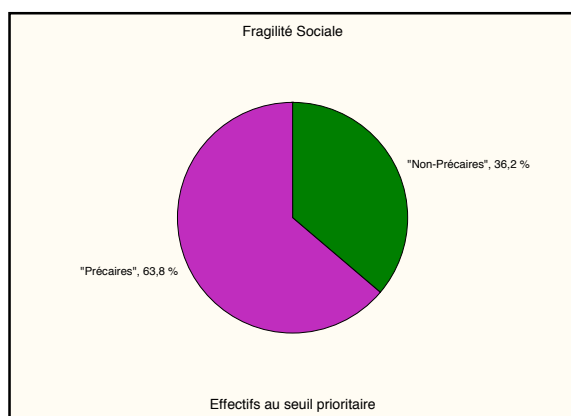


Au niveau de ces premiers résultats, on peut constater d'une part que la proportion de jeunes est importante, ce qui ne fut pas sans problèmes étant donné la difficulté connue pour aborder ces publics dans le cadre d'enquêtes de terrain. Parmi cette proportion de jeunes, une partie est sans emploi (environ 20%), la grande majorité est issue de la banlieue lyonnaise, une proportion non négligeable se déclare sans logement (11%), et la majorité n'a pas le Bac (91%). Concernant les personnes plus âgées, leurs profils sont plus variables, une proportion importante néanmoins déclarant être au chômage (46 % chez les 25-45 ans) et une partie non négligeable sans domicile fixe (17% chez les plus de 45 ans). Dans l'ensemble, et de manière attendue, se dégage de ces données un groupe important de jeunes, dont certains font face à des difficultés sociales (absence d'emploi ou de logement), et un autre groupe de personnes plus âgées, qui dans leur majorité sont sans emploi et/ou sans domicile fixe. Il apparaît donc bien que les publics qui s'installent au CELP ne se distribuent pas

aléatoirement, mais qu'ils sont issus dans leur majorité de catégories sociales défavorisées (au niveau spatial ou au niveau social).

Une population précarisée

Afin de vérifier le constat selon lequel les personnes installées dans le CELP feraient dans leur majorité face à des situations de précarité sociale, nous avons utilisé un indicateur de précarité, élaboré par le centre de recherche de la Caisse Nationale d'Assurance Maladie¹⁴. Les résultats montrent que parmi les personnes interrogées, plus de 60% dépassent le niveau de fragilité sociale qui constitue selon le



CETAF un seuil de précarité apte à définir des populations considérées comme prioritaire pour l'intervention sociale ou sanitaire. Même si ce résultat ne doit pas masquer le fait que, toujours selon cet indicateur, presque 40% des personnes interrogées ne seraient pas considérées comme prioritaires, il n'en reste pas moins que cette proportion est importante comparée à celles observées par ailleurs (30% à 50 % dans des

Centres d'examen de santé gratuits; cf. Fieulaine, Apostolidis & Olivetto, 2006 ; Fieulaine, 2007 ; 68% dans un point information médiation multiservices d'un quartier d'habitat social, cf. Chauveaud & al., 2006). En distinguant les personnes interrogées par groupes d'âge, on constate que la part de personnes en situation de fragilité sociale reste importante dans tout les groupes, avec une part particulièrement élevée chez les 25-45 ans (55% chez les 12-25 ans ; 79% chez les 25-45 ; 58 % chez les plus de 45 ans).

Des problématiques diverses

Au-delà de cet indicateur très général de fragilité sociale, différentes données issues du questionnaire permettent de préciser ces constats. D'une part, 60 % des personnes interrogées déclarent rencontrer

¹⁴ Cf. Sass & al. (2006). Le score Epices : un score individuel de précarité. *Bulletin Epidémiologique Hebdomadaire*, N° 14 (4 avril 2006). Document en ligne : http://www.invs.sante.fr/BEH/2006/14/beh_14_2006.pdf

au moment de l'étude des difficultés importantes : 43% chez les 12-25 ans ; 67 % chez les 25-45 ; et 60% chez les plus de 45. Par catégories d'âge, ces difficultés apparaissent liées aux domaines suivants :

Tableau 1. Les difficultés déclarées

	12-25	25-45	+ de 45
Emploi	75%	25%	80%
Finances	53%	37,5%	61%
Santé	16%	25%	20%
Logement	15,5%	12,5%	60%
Police/Justice	11%	15%	--
Famille	--	13%	--

Si les problématiques semblent varier d'un groupe à l'autre, il faut noter que 55% des personnes interrogées cumulent plusieurs difficultés (45% chez les 12-25 ; 65% chez les 25-45, 55% chez les plus de 45), principalement autour de l'emploi et de la situation financière.

Problématiques de santé

Enfin, concernant les problématiques de santé rencontrées par les publics du CELP, l'inventaire utilisé pour évaluer l'état de santé subjectif permet d'aller dans ce champ au-delà des problèmes déclarés, pour explorer d'éventuels problèmes de santé repérables mais qui ne sont pas forcément l'objet de préoccupations.

Tout d'abord, cet indicateur permet d'évaluer la qualité de la santé perçue, aux deux niveaux que sont la santé physique et la santé psychologique. Les scores présentés dans le tableau ci-dessous démontrent d'une part les plus faibles scores au sein des publics du CELP que dans un échantillon de population générale, et d'autre part que la faible santé au niveau physique concerne avant tout les jeunes, et au niveau psychologique les personnes âgées de plus de 45 ans.

Tableau 2. La santé perçue

	Pop. Générale ¹⁵	CELP	CELP 12-25	CELP 25-45	CELP + de 45
Santé physique	76.5	68.9	<u>65.3</u>	73.1	71.0
Santé mentale	78.1	67.3	69.6	71.0	<u>54.0</u>

Note : Un score plus élevé correspond à une meilleure santé perçue

D'autre part, cet outil permet d'évaluer le niveau de troubles psychologiques tels que l'anxiété et la dépression. Il ne s'agit en aucun cas d'une mesure établissant une psychopathologie quelconque, mais plutôt d'une évaluation d'un niveau de mal-être psychologique, orienté vers la tristesse (dépression) ou la peur de l'avenir (l'anxiété). On constate là encore que les niveaux observés suggèrent une santé psychologique moins bonne que dans un échantillon de population générale, et que ce constat s'observe particulièrement chez les plus âgés.

Tableau 3. Les troubles psychologiques

	Pop. Générale ¹³	CELP	CELP 12-25	CELP 25-45	CELP 45 et +
Anxiété	28.3	37.7	35.4	35.5	<u>48.3</u>
Dépression	23.1	30.5	28.5	29.4	<u>38.0</u>

Note : Un score plus élevé correspond à des troubles psychologiques plus importants

Ainsi, si la santé ne constitue pas une préoccupation prioritaire chez les publics du CELP, il n'en reste pas moins qu'une mesure objective met en évidence l'existence de problématiques à ce niveau, en particulier en termes de santé psychologique, dont on connaît le lien avec les situations de fragilité sociale (Fieulaine & al., 2006 ; 2007).

Cette caractérisation des publics rencontrés dans le CELP met en évidence plusieurs constats importants. D'une part, les résultats dressent le portrait d'un public majoritairement jeune, aux situations variées à l'égard du logement, au taux de chômage important, appartenant à des catégories socioprofessionnelles plutôt défavorisées lorsqu'ils travaillent, et au niveau de qualification relativement faible. Les populations installées dans le CELP ne constituent donc pas un échantillon « tout venant », où serait représentée une variété d'insertions sociales, mais semble plutôt concentrer des situations situées au bas de l'échelle sociale, sans préjuger à ce moment des difficultés que celles-ci peuvent entraîner. Un autre constat important de cet état des lieux est celui concernant le lieu de résidence des

¹⁵ Scores observés par le baromètre santé 2000 (Guilbert, & al., 2001) à partir du même outil, sur un échantillon représentatif de français âgés de 12 à 75 ans, chez les hommes. Etant données les différences d'échantillon, leur comparaison ne peut être qu'indicative.

personnes interrogées. Une très faible proportion déclare résider dans l'arrondissement, la grande majorité étant issue de communes périphériques de Lyon, et le plus souvent de communes abritant d'importants quartiers d'habitat social.

Deux remarques s'imposent au vu de ce dernier constat : tout d'abord, le CELP apparaît une fois de plus remplir son rôle, puisque l'une de ses missions est d'assurer la liaison entre le centre et la périphérie. Ensuite, cette origine résidentielle soulève des questions quant à l'aspect territorial des dispositifs d'aide et d'accès aux droits. Cette présence dans le CELP de personnes issues de quartiers ou de communes périphériques peut constituer à la fois un frein à l'accès à ces dispositifs, de par leur sélectivité territoriale, mais peut également représenter une opportunité pour porter l'accès aux droits vers des publics qui sont, davantage que les autres, susceptibles de ne pas les mobiliser. Nous reviendrons plus loin sur cette question de la place du CELP dans l'organisation de dispositifs d'aide ou d'accès aux droits, mais il nous semble d'ores et déjà important de souligner que son rôle de liaison entre centre et périphérie lui donne une dimension particulière. D'autre part, comme souligné par les membres de la cellule de veille et différents acteurs, les publics du CELP apparaissent dans leur globalité comme faisant face à des difficultés sociales. Le niveau de fragilité sociale permet d'objectiver en partie ce constat, en faisant apparaître des niveaux similaires à ceux observés dans des lieux d'accueil spécifiquement fléchés vers des populations défavorisées. Au niveau des déclarations de préoccupations actuelles, plus de la moitié disent rencontrer des difficultés importantes, les finances et l'emploi étant les domaines apparaissant les plus fréquemment, ainsi que le cumul de plusieurs difficultés. Par ailleurs, on constate que si la santé ne constitue pas dans les déclarations une préoccupation majeure, la mesure utilisée pour évaluer la santé perçue met en évidence un état de santé moins bon qu'en population générale, au niveau physique (en particulier chez les jeunes), et au niveau psychologique (en particulier chez les plus âgés). De la même manière, les niveaux observés des états anxieux ou dépressifs sont nettement plus importants, soulignant la nécessité de prendre en compte ces problématiques de santé mentale.

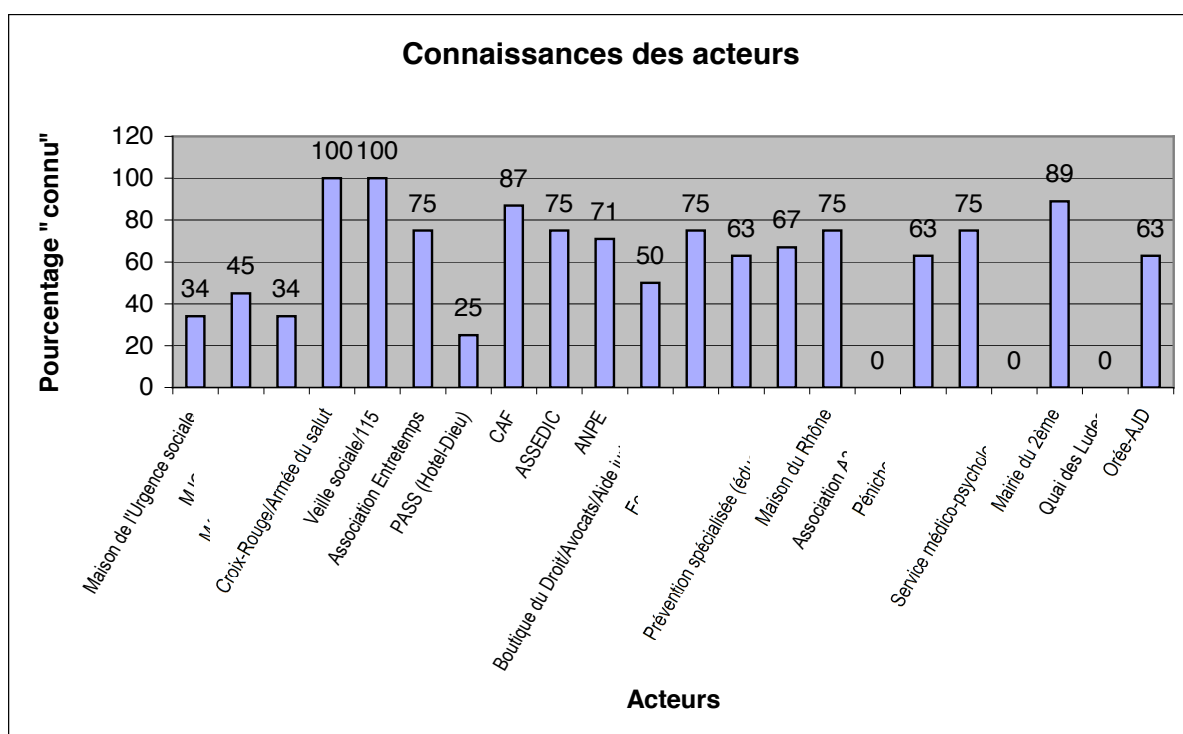
Ce que mettent en évidence ces résultats, c'est la présence dans le CELP de publics rencontrant des difficultés sociales, difficultés qui s'expriment différemment, mais qui se trouvent cumulées à des problématiques sanitaires, au niveau physique comme au niveau psychologique. Cette co-présence de problématiques sociales et sanitaires ne doit pas amener à considérer les publics du CELP sous l'angle de la pathologie (physique ou psychique), puisque aucun des indicateurs utilisés ne permet de telles interprétations, mais plutôt à souligner, ici comme ailleurs, que la fragilité sociale et les préoccupations

qu'elle entraîne s'accompagnent de signes dénotant d'une difficulté à y faire face, difficulté qui s'incarne particulièrement dans une dégradation de la qualité de vie. Au final, l'enjeu soulevé par ces constats est celui de situations socio-économiques qui ne sont pas vécues comme allant de soi, mais qui posent problèmes, et qui en tant que telle justifient l'existence d'une intervention préventive et le fait d'envisager son renforcement.

La connaissance des dispositifs et les recours

Dans ce but, il est bien évidemment nécessaire d'explorer dans les données recueillies les éléments qui peuvent indiquer l'usage fait des dispositifs existants. Avant de présenter les quelques constats que ces données permettent d'établir, il nous faut souligner le fait que les questions concernant les recours à l'offre préventive ne sont pas allées sans poser problème. Si l'interrogation concernant des difficultés rencontrées est apparue relativement bien acceptée, celle portant sur ce qui était fait pour tenter d'y remédier a fait l'objet d'une réception plus mitigée. A un niveau psychosocial, on peut considérer que ces réactions face aux questions concernant le recours correspondent à une interprétation de celles-ci comme la sollicitation d'une explication ou d'une justification des comportements à l'égard de ces difficultés, du type « *mais que faites-vous pour que ça aille mieux ?* », qui place inévitablement ceux qui ne recourent pas aux dispositifs dans une situation de responsabilisation difficilement acceptable. Pour de futures recherches, il nous paraît ainsi important de souligner que si des questions doivent être posées sur les difficultés et sur le recours à l'aide, celles-ci doivent être présentées à des moments séparés du questionnaire, et non pas comme ici de manière juxtaposée.

Malgré cette limite (un taux de non-réponse avoisinant les 35% pour certaines questions), différents constats peuvent être fait. D'une part, concernant la connaissance des acteurs, nous avons proposé une liste d'acteurs sociaux, sanitaires et socio-culturels présents aux alentours du CELP et/ou représentant des services généraux d'accès à l'aide et aux droits (CAF, ASSEDIC, ANPE...), dont on a évalué le degré auquel ils étaient connus des personnes interrogées (*cf.* graphique ci-dessous).



On constate que toutes les structures, dispositifs ou institutions ne sont pas également connus des publics. Ainsi, si certains dispositifs d'aide d'urgence sont connus de toutes les personnes interrogées (Aide caritative et veille sociale), d'autres structures sont en revanche totalement méconnues, en particulier celles visant des objectifs très spécifiques, tels que l'aide et l'accompagnement auprès de toxicomanes, la santé mentale, ou bien l'animation ludique. Apparaissent comme plus connues, mais à des niveaux restant inférieurs à la moyenne, les structures porteuses de dispositifs d'urgence, d'accès aux soins, ou d'animation socio-culturelle. Enfin, un certain nombre d'acteurs institutionnels ou associatifs sont connus d'une majorité des personnes interrogées, sans atteindre l'unanimité que suscitent les dispositifs d'urgence. Il est à noter que cette connaissance ne préjuge pas du recours effectif à ces acteurs. Les réponses obtenues concernant les recours n'étant que très partielles, nous ne pouvons en tirer de constats quantitatifs. Néanmoins, il semble, au vu des réponses recueillies, que si la veille sociale a fait l'objet d'un recours pour des profils de population variés, de même que les dispositifs mis en place par les associations caritatives, les acteurs se destinant aux jeunes (CRIJ, Orée-AJD), sont d'une part presque unanimement connus des jeunes, et ont d'autre part très souvent fait l'objet d'un recours dans le passé (pour soi, ou pour un(e) ami(e)). Concernant les motifs pour lesquels ont été mobilisés les différents acteurs, le principal constat à établir est celui de la présence de deux motifs principaux : celui de l'accès au droit commun, qui justifie les démarches auprès

d'institutions (CAF, ASSEDIC, ANPE, Mairie), et celui de la mobilisation d'une aide d'urgence, qui sous-tend le recours à des dispositifs plus spécifiques (hébergement, nourriture, et plus rarement le soin). Dans ce cadre, il est intéressant de constater que les motifs du recours ne sont pas toujours en cohérence avec la démarche portée par les acteurs eux-mêmes. Ainsi, concernant les ressources, l'ASSEDIC est parfois sollicitée pour obtenir une aide financière d'urgence sous la forme d'indemnités chômage ; concernant l'emploi, l'ANPE est parfois utilisée dans l'objectif d'obtenir un emploi immédiat ; ou encore concernant l'emploi et le logement, le recours au CRIJ se fait souvent dans l'urgence d'un besoin impératif de ressources ou d'hébergement. Bien évidemment, la cohérence d'une démarche de recours avec les principes de fonctionnement des structures détermine en partie la possibilité que la demande trouve une réponse adaptée, et donc la satisfaction des publics à l'égard de dispositifs parfois mal compris. Enfin, concernant la question sur les intentions de recourir à une aide chez ceux faisant face à des difficultés, la réponse est très généralement négative (64%). Le refus de solliciter une aide s'accompagne de deux types de justification, celles fondées sur l'existence d'un autre soutien, plus personnel (les amis, la famille, l'entourage), et celles fondées sur la volonté de « *s'en sortir tout seul* » ainsi que sur le refus de se mettre dans une situation de demande vis à vis des institutions. Nous développerons plus bas, lorsque nous présenterons les constats issus des rencontres plus informelles avec les publics, différents éléments qui précisent ces stratégies de recours ou de non-recours aux dispositifs existants, en particulier cette question centrale de la mobilisation en urgence de dispositifs dédiés à une prise en charge sur un plus long terme.

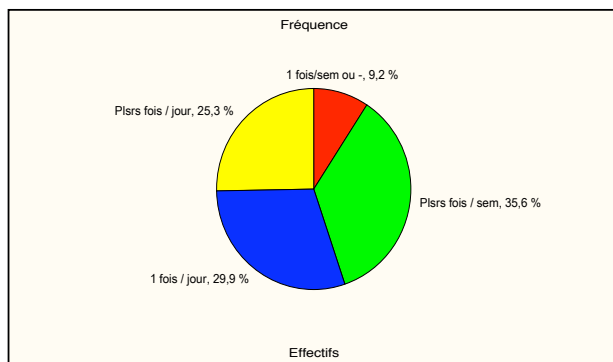
Une autre source dans les données nous permet d'évaluer le niveau de recours à l'aide sociale, de manière plus générale. En effet, l'indicateur de fragilité sociale contient une question concernant le fait de rencontrer parfois un travailleur social. On constate d'une part que si, assez logiquement, 76% des personnes situées en dessous du seuil prioritaire déclarent ne pas rencontrer de travailleur social, il s'en trouve encore 70% chez ceux qui sont en situation de fragilité sociale. De même, chez ceux qui déclarent faire face à des difficultés, seules 25% rencontrent, ou ont rencontré, un travailleur social. Ce qui signifie que, dans cet échantillon, les signes d'un non-recours aux droits et aux dispositifs d'aide sont particulièrement importants. Comme tout phénomène de non-recours (Warin, 2007), ce constat interroge l'effectivité de l'offre institutionnelle et associative, et pose la question des freins au recours, étant donné que cette offre n'apparaît pas forcément méconnue. Des dispositifs existent, sont connus des publics, mais le recours à l'aide ou aux droits apparaît faible. Là encore, ces constats suggèrent la nécessité de renforcer ou de repenser l'offre préventive, en tout cas dans l'objectif de favoriser son accès pour les publics du CELP, dont les besoins, parfois sans demandes, ont été mis en évidence.

Les résultats obtenus au travers des questionnaires permettent ainsi d'apporter des éléments de réponse à certaines des questions posées à l'origine de cette étude : Qui sont les publics installés ? Quelles sont leurs problématiques ? Quels rapports entretiennent-ils aux dispositifs existants ? Il s'agit ainsi de publics variés, mais faisant dans leur majorité face à des situations défavorisées, qui rencontrent des problématiques à la fois sociales et sanitaires, avec des signes d'alerte concernant la santé mentale, et qui recourent peu aux dispositifs existants, même s'ils les connaissent. Les constats de la cellule de veille et de certains acteurs concernant le « pouvoir d'attraction » qu'exercerait le CELP sur des publics en difficulté, et la nécessité de repenser dans ce cadre l'offre préventive apparaissent dès lors fondés. Néanmoins, comme nous l'avons souligné, les résultats de chaque phase de la recherche doivent être abordés comme complémentaires. En conséquence, si d'une manière générale, les publics interrogés font face à des difficultés d'ordre social ou sanitaire, les constats sur les modes d'appropriation doivent amener à ne pas rendre trop homogène un public dont on a aperçu la variété, le propre de constats quantitatifs tels que ceux présentés étant de procéder à un « lissage » de la variété d'expressions et donc de la complexité des phénomènes étudiés.

Perceptions et attentes ambiguës à l'égard du CELP

Si l'observation nous a permis de proposer des hypothèses quant aux logiques de fréquentation du CELP, et si les données issues des questionnaires nous permettent de dresser un portrait de la population rencontrée, il reste à tenter d'établir ce que dit cette population elle-même de son rapport au lieu. Cet axe de questionnement concernant l'image du CELP, issu des débats avec les acteurs, visait à mieux comprendre les motifs et les modalités de fréquentation du lieu, en considérant que le rapport au lieu pouvait aussi en partie expliquer les comportements qui y sont mis en œuvre, et tracer des pistes pour une intervention adaptée dans ce cadre. Là encore, nous devons souligner la sélectivité de l'échantillon interrogé, celui des personnes stationnant dans le CELP dans un usage non-conforme. Les résultats ne sauraient donner des indications sur le regard que la population générale (habitants du quartier, usagers lyonnais ou non-lyonnais) porte sur le CELP, question qui selon nous représente un enjeu particulièrement important et actuel, que ce soit concernant les projets de requalification urbaine en cours au sud de la presqu'île, ou bien l'éventuel renforcement d'une offre préventive s'appuyant sur les spécificités du lieu.

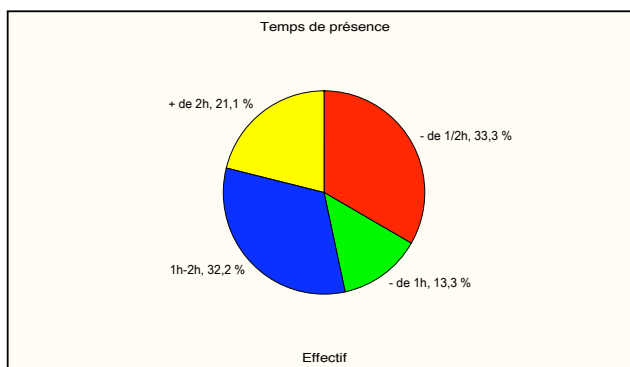
Avant de présenter les résultats obtenus concernant l'image du CELP chez les publics, il nous semble important de présenter les quelques éléments que les données permettent d'établir concernant les modes de fréquentation du lieu, en termes de rythmes de fréquentation, de durée de présence et d'espaces généralement fréquentés.



Une première question portant sur la fréquence à laquelle, en général, les personnes viennent au CELP met en évidence qu'un quart des personnes interrogées fréquente le CELP plusieurs fois par jour, 30% une fois par jour, et 35% plusieurs fois par semaine. Seules 10% environ déclarent ne venir au CELP qu'une

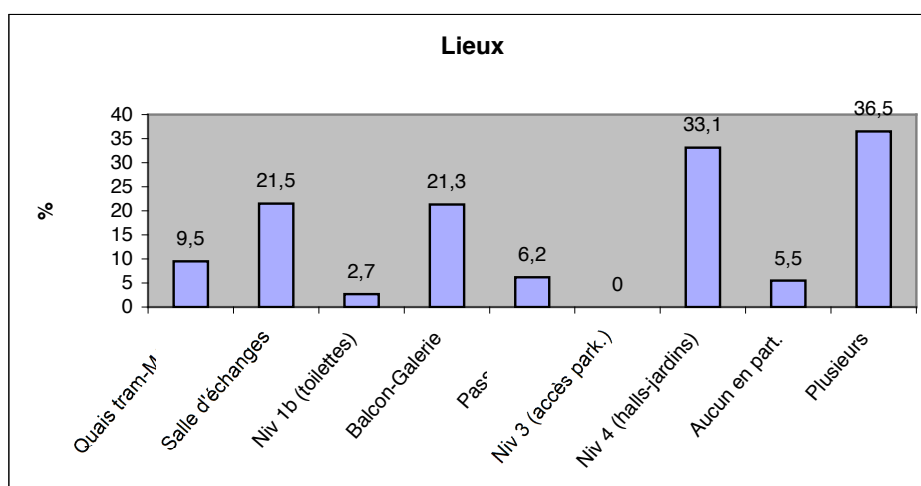
fois par semaine ou moins. Les rythmes de fréquentation apparaissent ainsi davantage quotidiens qu'hebdomadaires, malgré la distance séparant le CELP du lieu de résidence de la majorité des publics.

Une seconde question portait sur le temps passé en moyenne au CELP à chaque visite. Les résultats font apparaître des temps de présence relativement courts, puisqu'un tiers des personnes déclare rester dans le CELP moins d'une demi-heure, et environ 13% moins d'une heure. Une moitié de l'échantillon passe en



général plus d'une heure sur place, environ 30% entre 1 et 2h, et 20% plus de deux heures. Il faut noter que ces temps de présence varient selon les catégories d'âge, les jeunes étant environ 70% à rester dans le CELP plus d'une heure, alors qu'ils sont environ 45% pour les autres tranches d'âge.

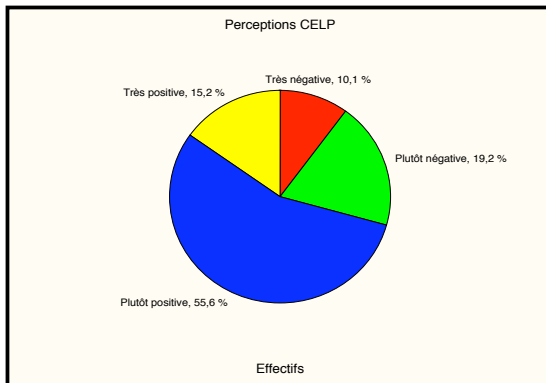
Enfin, concernant les lieux fréquentés au sein du CELP, le graphique ci-dessous présente les fréquences auxquelles chacun des niveaux proposés est déclaré comme « généralement » fréquenté durant la venue au CELP.



On constate d'une part que les espaces du niveau 4 (jardins et halls) sont les plus fréquentés, suivis des niveaux 1 (salle d'échanges) et 2 (balcon, galerie). Il faut noter également que seuls 5% des personnes interrogées déclarent ne fréquenter aucun lieu en particulier dans le CELP. Par ailleurs, 36% déclarent utiliser plusieurs espaces durant leur présence, en général les niveaux 1 & 2. Cet usage déclaré de plusieurs espaces dans le CELP varie selon les âges : s'ils sont 60% des 25-45 ans à utiliser régulièrement plusieurs niveaux, ils ne sont plus que 23% chez les plus jeunes, et 12% chez les plus âgés. Chez les plus jeunes, la très grande majorité (92%) déclare fréquenter régulièrement le niveau 4. Ce constat rejoint ceux tirés de la phase d'observation concernant l'usage important fait par les jeunes des halls du niveau 4, et semble indiquer que s'il y a une grande mobilité chez ces publics, ce niveau reste un repère lorsqu'on les interroge sur les espaces fréquentés au sein du CELP.

Sur ces modes de fréquentation, il nous semble que l'on ne peut que difficilement tirer des constats très généraux, si ce n'est ceux d'une fréquence de présence relativement importante (qui en tout les cas ne correspond pas à un rythme hebdomadaire du type un jour par semaine), d'un temps de présence déclaré assez court (presque la moitié de moins d'une heure), et d'une diversité des espaces fréquentés, avec une présence particulière des plus jeunes au niveau 4. Ce qui apparaît se dégager, c'est un mode de fréquentation majoritaire fondé sur un rythme important et des durées courtes, semblable à des « visites » régulières au CELP, qui ne retiennent pas toujours les publics. Là encore, il faut rappeler que ces constats quantitatifs ont pour effet d'atténuer la diversité des modes de fréquentation, en particulier celle qui peut s'établir entre les visites, la question portant sur une moyenne subjective.

Concernant maintenant l'image du CELP, les résultats font tout d'abord, apparaître une évaluation du lieu bien différente de celle véhiculée par la presse et parfois reprise par les acteurs. On constate en



effet que 70% des personnes interrogées disent avoir une image très positive (15%) ou plutôt positive (55%) du CELP. A l'inverse 30% seulement disent en avoir une image négative.

Ce constat peut s'interpréter de différentes manières, selon l'attribution que l'on fait de ce décalage entre un discours environnant sur le

CELP, et l'appréciation générale qu'en font ceux qui l' « habitent ». D'une part, on peut le considérer comme la résultante d'une meilleure connaissance du CELP, d'une impression forgée non seulement de l'extérieur mais également de l'intérieur, dans le sens du « *plus on le connaît, plus on l'aime* ». D'autre part, et de façon interdépendante, on peut également considérer ce décalage comme le résultat des appropriations qu'en font les publics qui s'y installent, dans le sens de « *j'aime ce dont j'apprends à avoir besoin* ». Dans les deux cas, il semblerait que de manière paradoxale, les usages non-conformes de ce lieu de passage puisse conduire à davantage l'apprécier, les meilleurs défenseurs de l'image d'un lieu stigmatisé devenant ceux qui en détournent les fonctions.

Au-delà de cette appréciation générale, nous avons exploré les images du CELP chez les personnes interrogées au travers d'une tâche d'association de mots, à partir des mots « *perrache* », puis « *centre d'échanges* », et au travers d'une demande plus précise concernant les aspects positifs et négatifs perçus par rapport au lieu. Le tableau page suivante présente les résultats obtenus, à partir de la fréquence d'apparition de catégories d'idées émises par les personnes interrogées.

Concernant Perrache, on constate que l'idée la plus fréquente renvoie au thème de la « *zone* » et de la « *cour des miracles* », c'est à dire d'une concentration dans un lieu spécifique et à part d'une misère visible et gênante. En second rang apparaît la Gare (SNCF), qui reste l'équipement central du quartier dont elle porte le nom. Il est notable que la Gare apparaisse et non le CELP, qui est pourtant le lieu même où ces associations d'idées ont été recueillies.

Tableau 4. Images de Perrache et du CELP

« Perrache »		« Centre d'échanges »		« Positif »		« Négatif »	
Thème	%	Thème	%	Thème	%	Thème	%
1 Zone/ cour des miracles	18.4	1 Tranquille/ Agréable	31.1	1 Tranquille/ convivial	19.7	1 Police/ gardiens	23.6
2 Gare	13.4	2 Transports/ Voyages	24.6	2 Commerces	16.8	2 Sécurité	20.0
3 Transports	15.9	3 Commerces	19.6	3 Transports	13.1	3 SDF	14.5
4 Détente – rencontres	11.7	4 Fréquentation	15.0	4 Jardins	11.8	4 Laid/ Sombre	14.5
5 Équipements/ services	10.0	5 Problèmes sécurité	14.7	5 Grand/Chaud	10.5		
6 Passage	9.6	6 Passage	11.5	6 Sécurité	7.9		
7 Ville	5.8	7 Vieux/Sale	11.4				
8 Voyage	3.7	8 Rencontres	11.4				

Comme le signalait l'un des acteurs rencontrés, on pourrait faire l'hypothèse d'une assimilation du CELP à la Gare, réunis dans un même lieu de passage dédié aux transports, ce dernier thème arrivant en troisième position. Si rien dans les données ne permet de remettre en cause une telle hypothèse, il nous semble néanmoins que la matérialisation de plus en plus grande de la frontière entre le CELP et la Gare (par la gestion des « indésirables », ou par les équipements destinés à signaler cette frontière), rend l'assimilation plus difficile. En quatrième position apparaît un thème qui semble pour le moins en décalage avec le premier, celui de la détente et des rencontres. Il semblerait ainsi que, associée à « Perrache », existe une image ambiguë, faisant une place importante au thème de la misère dérangeante, mais laissant place malgré tout à une thématique plus positive, celle d'un lieu urbain favorable à des activités de loisir.

Cette positivité apparaît de manière particulièrement forte lorsqu'il s'agit du CELP (cf. même tableau ci-dessus). En effet, le thème majoritaire dans les données recueillies à partir de « centre d'échanges » est celui de la tranquillité et du caractère agréable du lieu, ce qui confirme les évaluations générales obtenues précédemment. Ainsi, avant les fonctions (transport/voyage, qui vient en seconde position ; et commerces, qui vient en troisième position), c'est le thème du « confort urbain »¹⁶ que procure le CELP

¹⁶ Paquette (2002), s'appuyant sur différents auteurs, rappelle que « cette notion, à la fois précise (elle suggère une sensation d'aise bien définie) et flexible (elle peut être appliquée à maintes situations), constitue la passerelle par excellence entre l'intérieur (les sentiments, les états d'âmes, les connaissances, etc.) et l'extérieur (le bien-être kinesthésique, le cadre

qui est mis en avant. Pour autant, la dimension de « cour des miracles » n'est pas totalement absente, étant donné que le thème de la « fréquentation » correspond à toutes les idées liées aux différents publics fréquentant le CELP, mais centrée sur des catégories de publics stigmatisés à différents niveaux (SDF, roumains, toxicomanes, immigrés, voyous). Venant ensuite, mais de manière à peine moins fréquente, la question de la sécurité à l'intérieur du CELP, qui est très dépendante de la précédente. On voit ainsi apparaître, pour chaque type de public, le « problème » que lui pose les autres, par exemple les jeunes regrettant la présence de clochards souvent ivres, et en retour les sans-abris regrettant la présence de jeunes souvent agités et violents. On trouve ici les éléments d'une confrontation interne aux publics du CELP, soulignant que si ces publics posent parfois problème dans leur cohabitation avec les usagers, la cohabitation entre eux ne va pas sans susciter des tensions (qui, d'après nos observations, ne conduisent que très rarement à une confrontation directe, quand il s'agit d'occupation de l'espace notamment).

Concernant les supports des évaluations positives ou négatives du CELP (cf. tableau page précédente), on constate que l'aspect de confort, lié à celui de convivialité, est celui qui vient en premier lorsque les publics évoquent les côtés positifs du lieu. Ensuite apparaissent des thèmes liés aux fonctions directes du site, en termes de commerces et services, de transports, ou encore de l'élément central de son intégration urbaine, les jardins suspendus. Ce constat démontre que si le CELP est perçu positivement par les publics qui s'y installent, c'est bel et bien de par les opportunités d'appropriation qu'il offre (qui sont au fondement du sentiment de confort ou de bien-être, entendus comme « ajustement » au lieu), mais également par la reconnaissance des fonctions qui sont les siennes. Si, vu de l'extérieur ou en passant, l'esthétique du bâtiment peut éventuellement faire pencher la balance vers le négatif malgré l'utilité reconnue (en tout cas à en lire la presse locale), de l'intérieur, parce qu'il y a appropriation de ses spécificités, le CELP est perçu positivement, et les considérations quant à l'esthétique ou la sécurité ne suffisent pas à contrebalancer le confort qu'il procure à ceux qui s'y installent.

Concernant les aspects perçus comme négatifs, c'est à nouveau l'ambiguïté qui apparaît au vu des deux premiers thèmes cités. Tout d'abord, la question de la présence policière et des gardiens, qui est perçue négativement parce que considérée comme entravant les appropriations, quelles qu'elles soient. Vient ensuite le thème de la sécurité, les personnes interrogées regrettant que celle-ci ne soit

bâti, les rapports aux autres, les ambiances, les idéologies, etc.) des acteurs sociaux. [Ainsi] il est certain que les notions d'être chez-soi et de se sentir à l'aise peuvent franchir aisément le seuil de la maison pour sortir dehors » (p.50).

pas mieux assurée dans le CELP. Au-delà de l'argumentation, relativement rare, consistant à invoquer la forte présence policière comme vecteur de sentiment d'insécurité (cette présence étant soit perçue comme directement menaçante, ou comme symptomatique d'un danger diffus qu'on chercherait à maîtriser), ce qui peut apparaître comme une contradiction répond principalement aux rapports de lutte pour l'espace et son appropriation qu'entretiennent entre eux les publics du CELP. Rejoignant la gêne qu'occasionne pour chacun des publics la présence de l'autre (en particulier entre les sans-abris et les jeunes, l'apparition du thème SDF étant liée à la sur-représentation de jeunes dans l'échantillon) évoquée plus haut, le rapport aux forces de sécurité est en quelque sorte instrumentalisé à des fins de maîtrise de l'espace. Ainsi, les jeunes regrettent que la police s'intéresse à eux, considérant que celle-ci serait mieux avisée d'expulser les clochards, et à l'inverse, les sans-abris se plaignant d'être pourchassés alors que selon eux il serait plus utile de s'occuper des jeunes « voyous ». Nous y reviendrons, mais il apparaît que le rapport aux forces de sécurité présentes sur le site est à la fois sous le signe de la confrontation à des acteurs de régulation chargé de limiter ou réprimer les usages non-conformes, et utilisé dans une perspective de lutte pour l'appropriation de l'espace entre des usages non-conformes. Ce constat peut participer à éclairer les tensions qui peuvent apparaître parfois avec les agents de sécurité et/ou les forces de l'ordre au sein du CELP. Enfin, on observe effectivement que l'esthétique des lieux est évoquée, mais en dernier rang, confirmant par-là le peu de poids que peut avoir cette considération dans l'image que les publics se font du CELP.

Usages de refuge, usages de repos

Enfin, concernant le rapport entretenu par les publics avec le CELP, trois questions ouvertes ont cherché à explorer les motifs de fréquentation du lieu, les activités mises en œuvre dans son sein, mais également les éventuelles attentes quant à des améliorations à apporter à l'équipement, dans le but de trouver des indicateurs de ce que les publics *souhaiteraient* faire dans le CELP, au-delà de ce qu'ils y font à l'heure actuelle.

Une fois de plus, les premiers motifs (*cf.* tableau page suivante) apparaissent assez contradictoires, entre ceux liés à la recherche de contact et de sociabilité et ceux liés à la recherche de la solitude et du calme. Il nous semble que l'on retrouve dans ces motifs les supports d'appropriations diverses mis en évidence précédemment. Lieu de passage et de jonction dans les trajectoires, le CELP constitue un lieu particulièrement adapté aux rencontres, que celles-ci soient planifiées, laissées à l'aléatoire du

contact avec les passants, ou bien fondées sur le libre choix individuel de rejoindre un temps un groupe constitué. De par les espaces intermédiaires laissés par cette fonction principale de passage, le CELP offre également des opportunités d'isolement et de repos en plein cœur de la ville.

Tableau 5. Motifs, activités et améliorations

Motifs		Activités		Améliorations	
<i>Thème</i>	<i>%</i>	<i>Thème</i>	<i>%</i>	<i>Thème</i>	<i>%</i>
Rencontres / être moins seul	20.4	Manger/Boire	23.3	Activités	25.6
Être seul / au calme	17.0	Rencontres/ discussions/drague	23.1	Salle d'attente/ sièges	17.9
Transports	12.5	Attente/méditation	13.3	Plus de commerces	12.8
Se distraire / Bouger	11.3	Se poser/se reposer	11.5	Signalétique/ renseignements	10.2
Aller au travail	10.2	Fumer	11.1	Poubelles	7.6
Rien d'autre à faire	4.5	Se promener/ bouger	6.6		
Liberté	3.4	Regarder le monde	4.4		

Le thème de la distraction et du mouvement qui arrive en quatrième position renvoie également à un critère général d'appropriation du lieu, son caractère d'espace de liberté, où l'on peut donc à la fois rencontrer des gens, s'isoler, et « bouger », se distraire, c'est à dire s'occuper. Le CELP comme lieu d'occupations est un thème qui est largement revenu dans les conversations, sous différentes formes, mais en mettant généralement cette dimension en perspective avec le peu d'activités que proposerait le reste de la ville, ou bien avec le risque d'ennui et de « déprime » lié au fait de rester chez soi. Ainsi, les usages d'errance s'accompagnent davantage de la fuite du domicile comme lieu où les soucis se démultiplient, et les usages d'« arpenteurs » reposent eux sur la recherche d'activités, de lieux d'expression de soi. Enfin, concernant les motifs, il nous faut souligner que les usages non-conformes ne sont pas exclusifs d'autres usages. « Transports » et « aller au travail » sont des thèmes qui montrent bien que les publics parfois installés peuvent être à d'autres occasions ou à certains moments de la journée des usagers lambda, utilisant le CELP comme tout ceux qui le traversent chaque jour. Cette remarque et ce constat nous paraissent importants afin de ne pas « réduire » les publics rencontrés à leur activité au moment de la rencontre, et ainsi garder à l'esprit le fait que ces publics sont également mobiles hors du CELP, qui n'est pas leur seul lieu de vie, même s'il se peut qu'il offre une « façon de vivre » particulièrement attrayante. Ainsi, si le CELP concentre des publics en difficulté

sociale, il les diffuse également, remplissant par-là son rôle de pôle-relais, et lorsqu'il s'agira de penser une éventuelle intervention, il nous semble important de considérer que celle-ci peut reposer sur l'objectif de cibler une population particulière, mais également sur celui de « disséminer » une offre préventive bien au-delà du seul CELP (par exemple vers la périphérie).

Concernant les activités (cf. tableau 5, page précédente), la première déclarée est celle de manger et de boire, ce qui participe également faire du CELP un lieu de vie. Bien évidemment, le « boire » prend des aspects différents selon les publics et les moments de la journée, nos rencontres nous ayant souvent amenés à constater la consommation parfois importante d'alcool chez les publics rencontrés, en particulier les jeunes. Ensuite, les thèmes de l'activité et du repos, mis en évidence au travers des motifs de fréquentation se confirment. Espace de rencontres et de drague, le CELP est aussi un lieu où l'on se pose, où l'on médite et où l'on se repose. On retrouve d'ailleurs cette double attraction qu'il opère (lieu d'activités, havre de paix) en observant l'apparition du thème se promener/bouger, même si sa fréquence est faible.

Les améliorations demandées (tableau 5) rejoignent d'ailleurs en partie ce constat : d'une part des activités, demandées majoritairement par des jeunes (les propositions les plus souvent faites étant celles d'un stade de foot dans les jardins ou de l'installation d'une salle de jeux au quatrième étage), mais également par certains sans-abris, dans le sens d'une demande de davantage de distractions (mettre de la radio en fond sonore, installer des télévisions, disposer d'une bibliothèque...) ; d'autre part le repos et le calme, qui pourraient être facilités par l'installation d'équipements destinés à « se poser » (entre autres propositions, des bancs, des fauteuils, un salon...). Si ces propositions peuvent paraître parfois assez singulières, elles montrent néanmoins l'attachement au CELP, ainsi que le naturel avec lequel les appropriations du lieu sont assumées. Nulle part dans nos échanges avec les publics nous n'avons eu l'impression que ceux-ci considéraient leur présence comme illégitime. Qu'ils aient conscience que par certaines pratiques les gestionnaires du lieu ou les forces de l'ordre cherchent à les en déloger, bien sûr, mais à aucun moment nous n'avons eu le sentiment que ces publics se sentaient dans un lieu qui leur était interdit, la liberté de circulation dans le site prenant toujours le pas sur les tentatives de restreindre son usage. Les améliorations demandées confirment cette impression, résultante de l'appropriation, que les publics sont en partie chez eux, même si cette conception du chez-soi en plein dans un espace public peut être dissonante avec des conceptions plus intimistes du domicile *privé*. En dernier lieu, concernant les améliorations, des thèmes comme les commerces ou la signalétique rappellent à nouveau que ces publics ne se situent pas exclusivement dans un usage non-

conforme, mais mobilisent également les fonctions prévues et régulées, confirmant par-là que certains d'entre eux font un usage réellement « complet » du CELP.

A titre de synthèse, les résultats de l'enquête par questionnaires concernant les images et usages du CELP font apparaître l'attachement que les publics entretiennent avec le lieu, attachement que l'on peut aisément lier à ses modes d'appropriation. Pour les publics qui s'y installent plus ou moins régulièrement, le CELP est un espace de liberté, de sociabilité et de refuge, qui procure un certain confort urbain issu des appropriations qui en sont faites. Images et usages se rejoignent pour suggérer comment un espace dédié à la mobilité peut offrir un support d'appropriations variées, mais qui toutes capitalisent les spécificités et ambiguïtés du lieu. Dans et hors la ville le CELP permet en même temps d'être au cœur de la vie urbaine, d'y apparaître dans une recherche de spectacle, de contact ou de confrontation, et de s'en écarter, de prendre ses distances avec elle dans un souci d'intimité, d'isolement ou de repos. Espace de transit et lieu en lui-même, il offre la possibilité de se mouvoir librement tout en procurant des marges où se fixer, s'installer. Frontière et lien, il autorise une proximité entre la périphérie et le centre, que ce soit en termes urbains ou sociaux, proximité fluide et variable mais où les places respectives sont conservées. Vu de l'intérieur et en s'y arrêtant, le CELP est un lieu accueillant, « *quelque chose de protecteur* » comme le dira l'un des acteurs rencontrés, où semble pouvoir s'exprimer une marginalité sociale, expression plus ou moins libre ou contrainte selon l'urgence des situations que cette marginalité implique. Pour autant, et de par ces caractéristiques, le CELP n'est pas un espace réservé, définitivement approprié, mais fait l'objet de confrontations impliquant les publics entre eux ou bien leurs rapports aux forces de l'ordre. Etre chez soi quelque part parce que ce lieu n'est à personne (ou à tout le monde) implique nécessairement des luttes pour l'appropriation de l'espace, luttes qui correspondent à ambiguïté fonctionnelle du site et à son objectif (unique il nous semble) d'interconnexion sociale et non seulement de modes de transport. Ambigu, contradictoire et conflictuel, l'espace du CELP n'en est pas moins un vecteur de confort urbain pour les publics qui s'y arrêtent, ceci dit sans nier les problèmes que peut poser cette fonction urbaine, focalisant et concentrant davantage de problématiques sociales et sécuritaires à mesure que l'espace urbain alentour se structure de manière à entraver les appropriations que lui, bientôt seul, permet.

Les rencontres

Ce confort urbain, suggéré par les données issues des questionnaires, est apparu encore plus clairement lors des rencontres plus informelles que nous avons pu avoir avec les publics. Celles-ci, parfois engagées à partir des questionnaires et d'autres fois détachées de l'enquête standardisée, ont permis des échanges plus libres, plus spontanés, et offrent un éclairage supplémentaire aux constats issus de l'observation ou des questionnaires. Circulant dans le CELP, nous avons eu à de nombreuses reprises l'occasion de discuter avec des personnes installées, sans poser d'emblée des questions particulières, mais en nous présentant comme cherchant à mieux connaître le lieu et ceux qui le fréquentent, et en restant disponibles à tout type de remarques ou de discours les concernant. Sans avoir effectué de comptage précis, on peut estimer le nombre de personnes rencontrées, hormis celles ayant rempli le questionnaire et qui ont généralement pris ensuite du temps pour discuter plus librement, dans une fourchette allant de 50 à 100. Dans cette présentation des constats issus des rencontres, nous nous concentrerons principalement sur nos échanges avec les publics jeunes, avec lesquels, étant donné la focalisation prioritaire de l'étude, nous avons eu le plus d'interactions.

Dans le cadre de ces rencontres, la proximité aux publics a été très variable, étant donné que nous avons été perçus tantôt comme chercheurs universitaires, tantôt comme personnes lambdas intéressées par le CELP, et d'autres fois comme des « jeunes » parmi d'autres. Il faut souligner que ces perceptions n'ont reposé que sur notre attitude à un moment donné et sur la réceptivité variable à l'égard de notre présence, étant donné que nous nous sommes en tout les cas toujours présentés comme « *réalisant une étude sur le CELP* », et que nous n'avons jamais cherché, dans ces rencontres, à cacher l'objectif réel de notre présence. Malgré cette régularité, les types d'interaction ont été extrêmement différents durant le temps de la recherche. Dans certains cas, le statut de chercheurs (avec tout ce qu'il entraîne de présupposés sur le capital économique et culturel) était apparemment prégnant, à en juger par les marques de distance comme le vouvoiement, la catégorisation « nous-vous », les attitudes stéréotypées, ou encore l'appellation « monsieur ». Dans d'autres cas, il nous a semblé que nous étions perçus comme du « tout-venant », des usagers ordinaires simplement plus curieux que d'autres du lieu et de ses « habitants ». Enfin, nous étions parfois davantage perçus par les plus jeunes comme d'autres jeunes, avec en conséquence un certain partage de valeurs et de normes malgré l'incontournable différence introduite par l'impossibilité de nous identifier (ou de nous percevoir comme nous identifions) à la catégorie des « jeunes de banlieue ». Evidemment, le contenu des

interactions nous est apparu fortement lié à ces perceptions différentes de notre statut. Si notre assimilation au « chercheur universitaire » a entraîné des discours davantage généralisant ou sociologisant (sur le chômage, la discrimination, les réactions collectives de révolte ou de retrait...), ceux-ci étaient davantage centrés sur le CELP lui-même lorsque nous apparaissions comme usagers ordinaires, et se concentraient plutôt sur des aspects personnels de la vie quotidienne quand nous étions perçus comme des jeunes parmi des jeunes.

Un dernier élément nous semble important à souligner concernant la forme prise par ces rencontres. Nous l'avons dit, notre démarche a consisté à adopter une attitude de curiosité compréhensive, respectueuse de la place des habitants du CELP comme experts du lieu. Cette attitude, ajoutée à l'absence de focalisation sur une question particulière, est ce qui a permis que ces rencontres aient lieu, que notre présence et notre écoute soit acceptées et que ces échanges puissent parfois porter sur des aspects très personnels. Malgré son efficacité dans l'approche des publics, cette démarche a nécessairement trouvé ses limites, et ses constats ne doivent pas laisser penser que nous nous serions intégrés aux publics du CELP. N'ayant jamais caché nos objectifs réels, nous sommes restés étrangers aux « habitants », et c'est bien ce statut qui a permis une liberté relative dans les échanges, d'autant plus que, comme dans toute recherche en sciences humaines et sociales, nous informions au préalable les personnes de l'absolu anonymat et de la confidentialité de leurs propos. Au-delà des contenus de ce qui a été dit, c'est la forme prise par les interactions qui nous laissent à penser que nous avons effectivement pu établir des cadres de communication propices à la liberté de parole et à la confiance. En effet, ces échanges ont généralement répondu à une structure de type méfiance-confiance-rejet, c'est à dire une attitude d'abord soupçonneuse et prudente, puis une confiance relative permettant de se confier de manière ouverte, laissant place au bout d'un temps variable à des réactions de rejet, parfois véhémentes, mettant fin brusquement à la conversation et signifiant très explicitement la volonté de nous voir quitter les lieux. Cette tournure prise par les échanges ne nous a pas surpris, étant donné qu'elle est similaire à celle de toute interaction dans une recherche en sciences humaines, qui offre un « moment » favorable à la confiance en étant détaché de tout objectif d'action sur ceux qui parlent, mais qui suscitent souvent ensuite la volonté d'en finir au plus vite, en particulier chez des populations pour qui la confiance n'est pas une pratique qui va de soi.

Nous retiendrons de ces rencontres trois éléments principaux, qui complètent utilement les constats déjà établis.

L'activité et le repos

D'une part, concernant les modes d'appropriation du lieu, les dynamiques qui peuvent sembler contradictoires d'activité et de repos sont apparues de manière très nette au travers des rencontres. Nous avons ainsi été frappés par les changements de rythmes dans les discours ou les comportements des jeunes rencontrés, passant d'une activité impressionnante à un calme tout aussi surprenant, d'une énergie apparemment débordante dans la parole et dans les gestes à une quasi-léthargie visiblement liée à une grande fatigue. C'est aussi l'impression donnée par les déplacements, soudains et impulsifs dans leurs déclenchements et leurs rythmes, et entrecoupés de moments où l'on se pose au sens fort du terme, c'est à dire où l'on prend des appuis pour ne plus solliciter d'énergie. Pour faire une comparaison, il s'agit davantage d'une série de sprints épuisants que d'une course de fond où l'on chercherait à gérer sur un long terme des ressources physiques. Le principe de l'activité, les jeunes rencontrés le disent d'ailleurs eux-mêmes, c'est de se défouler en se bougeant (donc en arpentant le CELP ou en ayant des discussions vives et agitées) et de récupérer en se posant (donc en s'installant dans les espaces les plus tranquilles en prenant appui partout où c'est possible), sur un rythme totalement discontinu, impulsif et imprévisible.

Ce rythme est apparu radicalement différent de celui observé chez les publics sans-abris, installés en général dans un coin du CELP plus ou moins à l'écart, familiarisés avec leur place qu'ils disent occuper de manière régulière, et se déplaçant peu dans le lieu, en particulier de peur de devenir plus repérables et d'être mis dehors. Lors des rencontres, ces derniers confirment d'ailleurs la fonction de refuge que remplit pour eux le CELP, qui n'est pas le lieu le plus favorable à la manche, mais qui offre un relatif confort par rapport à la rue quand il fait froid ou qu'il pleut.

Il nous faut souligner, dans ce cadre, les éléments qu'ont pu apporter les rencontres concernant les publics fréquentant le CELP dans une forme d'errance cherchant à se mettre à l'écart de la ville. Très souvent présents sur les jardins, entre deux déambulations dans le lieu, ces personnes d'un âge allant de trente à quarante ans laissent apparaître très fréquemment des signes de malaise ou de détresse psychologique, et sont parfois plongés dans un état d'importante confusion mentale, à plusieurs reprises proche du délire. Ces publics en souffrance psychologique sont ceux qui insistent le plus sur le confort procuré par le CELP, qui les protège, leur permet de se mettre à l'écart et de tenter de faire le point. Le lieu agit comme un espace de repos, mais surtout de repos mental, un « havre de paix » comme nous le dira l'un d'entre eux, qui les abrite de la « fureur » de la ville. Il est d'ailleurs notable que parmi ces publics, plusieurs, et c'est les seuls, aient évoqué leur désir de rencontrer un psychologue, ou quelqu'un à qui parler.

On retrouve dans ces constats les différents usages et les différentes appropriations dont le CELP est le support, comme domaine à arpenter, comme abri où l'on s'installe ou comme refuge où l'on cherche le calme.

La lutte pour l'espace

Evidemment, ces appropriations diversifiées suscitent des difficultés quant à leur co-habitation. Les jeunes font ainsi régulièrement référence aux « *clodos* » qu'ils stigmatisent fortement, et qu'ils voudraient voir chassés du CELP ; les sans-abri voient d'un mauvais œil ces jeunes auxquels ils attribuent le renforcement de la présence policière, et à qui ils reprochent l'insécurité du lieu ; et les personnes recherchant le calme regrettent toute présence ou comportement qui va à l'encontre de ce calme, qu'il s'agisse de la « *frénésie* » de certains jeunes, de la « *folie* » de certains sans-abris, ou encore de la gêne occasionnée par la présence policière (contrôles à répétition). Si tous s'approprient à leur manière l'espace public que représente le CELP, chacun perçoit la présence de l'autre comme dérangeant le bon fonctionnement du lieu. Lorsque ces conflits, qui restent en général à l'état latent, se cristallisent occasionnellement sur la question concrète de l'occupation de l'espace, ils prennent parfois une tournure véhémente. Nous avons ainsi assisté plusieurs fois à des altercations ou à des échanges tendus entre publics, par exemple lorsqu'une personne sans-abri dort encore dans les halls du quatrième étage lorsque des jeunes veulent s'y installer, ou bien lorsque des jeunes occupent un espace où certains sans-abris ont l'habitude de s'installer. Malgré ces tensions auxquelles aboutit parfois la pluralité des appropriations du lieu, il nous a semblé qu'un relatif équilibre parvenait à assurer une cohabitation dans le CELP entre des catégories de publics qui se côtoient très peu. Pour autant, ce fragile équilibre est perpétuellement menacé par l'intervention des autorités de régulation du site, qu'elles lui soient propres (les agents de sécurité) ou qu'elles relèvent de l'autorité publique (services de Police). Ainsi, l'expulsion, ou le déplacement, d'une personne ou d'un groupe libère potentiellement une place que d'autres pourront prendre, et remet en question le partage de l'espace.

Le rapport aux forces de sécurité

Un des faits marquants des rencontres, en particulier avec les jeunes, a été le rapport conflictuel qu'ils entretiennent aux services de sécurité, et tout particulièrement « la police ». D'une part, la question de

la multiplication des contrôles d'identité est revenue sans cesse dans les discussions. De manière unanime, les jeunes se plaignent des contrôles à répétition, qu'ils estiment en plus être ciblés sur eux à cause de leur jeunesse et de leurs origines souvent maghrébines. Les accusations de racisme sont très fréquentes en relation à ce qui est perçu comme un harcèlement policier. Il faut souligner dans ce cadre que le moment de réalisation de l'étude a porté en partie sur une période où la présence policière sur le CELP a été renforcée. Néanmoins, nous avons effectivement pu constater que la fréquence des contrôles d'identité était particulièrement importante à certains moments, en partie à cause de la multiplicité des forces de police présentes (police nationale, municipale, des transports, de l'air et des frontières...). Au-delà des craintes de racisme et des récits de brutalités, ce rapport tendu à la police provient également du fait que celle-ci est la seule autorité intervenant dans le lieu, mais qu'en même temps, sa place dans le CELP ne va pas de soi pour les jeunes rencontrés. Celui-ci étant « approprié », il devient dès lors un domaine en partie réservé où l'intervention d'une autorité perçue comme extérieure est très mal perçue. Nous voudrions souligner ce double constat qu'aucune instance de régulation n'est visible par les publics, hormis les agents de sécurité souvent considérés comme inféodés à la police, et qu'en tant que lieu fermé le CELP est considéré comme à part de la ville et que donc l'intervention de la police est encore moins bien acceptée qu'ailleurs (une personne rencontrée nous dira d'ailleurs « *ils se croient dehors où ils peuvent faire ce qu'ils veulent!* »). Si le nombre de patrouilles apparaît effectivement parfois disproportionné (l'un des membres de l'équipe de recherche s'étant ainsi fait contrôler trois fois en une après-midi), c'est aussi le doute quant à la légitimité de la police à intervenir dans ce lieu qui contribue à attiser les tensions, d'autant plus qu'elle est seule à représenter une autorité publique visible, mais seulement répressive. D'autre part, le ressenti à l'égard des tentatives de délogement est à la hauteur de l'attachement au lieu, pas tellement parce que certaines activités qui s'y déroulent ne trouverait pas d'autre lieu, que parce que le lieu est « socialement fonctionnel », c'est à dire répond à des besoins et envies collectives que nous avons développées dans la présentation des modes d'appropriation. Il y a un risque de ne pas comprendre les réactions envers les interventions de la police si on ne prend pas en compte ces appropriations, le fait que le CELP constitue un lieu de vie et de repos, qui repose sur ses caractéristiques particulières, entre autres l'orientation quasi exclusive de sa régulation sur la gestion des flux. Vers la fin de l'enquête, un événement est venu cristalliser ce ressenti à l'égard de la police : les affrontements entre jeunes et policiers à la Gare du Nord, à Paris. Plusieurs fois, des jeunes rencontrés dans le CELP ont ainsi fait référence à ces affrontements sous forme de menace du type « *ça va finir comme à la Gare du Nord si ça continue* ». Comme l'a souligné un article du journal Libération (« *Restés à quai* », 24 avril 2007), la Gare du Nord centralise elle aussi un certain nombre de problématiques sociales, et représente un lieu-

refuge pour des populations faisant face à des difficultés de tous ordres. Si le CELP est loin d'être la Gare du Nord, il est significatif que les jeunes qui le fréquentent prennent cette dernière en exemple, et se disent ainsi prêt à en découdre pour défendre leurs appropriations d'un espace public. Nous le soulignons encore, mais ces rencontres amènent à faire l'hypothèse d'une réaction moins fondée sur la volonté de préserver des activités illégales (marchandages et consommation de substances illicites), que sur celle de conserver un lieu approprié, confortable, et qui par sa place en plein centre-ville offre un espace de confrontation et de repos.

Problématiques, expériences de l'aide et non-recours aux dispositifs

Un dernier ensemble de constats que permettent ces rencontres concerne les éventuelles difficultés rencontrées par les publics avec lesquelles nous avons échangé, ainsi que le rapport qu'ils entretiennent aux dispositifs d'aide et de prévention, ou à l'aide en général.

Tout d'abord, concernant les problématiques rencontrées, il faut souligner à nouveau la dimension centrale de l'emploi. A de très nombreuses reprises, cette question est apparue comme la plus cruciale, non seulement parce que la privation d'emploi engendre celle de revenus, mais également parce qu'elle déstructure les rythmes quotidiens et nourrit un fort sentiment d'inutilité et d'exclusion sociale (« *je ne sais plus quoi faire de mes journées, je me couche et je me lève à pas d'heure* » ; « *Pourtant on sait faire plein de trucs, de la maçonnerie et tout ça, mais personne veut de nous, ou alors c'est trop long pour entrer dedans* »). Souvent qualifiés par un BEP ou un CAP, les plus jeunes ont un rapport à l'emploi qui se prête mal aux dispositifs d'« activation »¹⁷ qui cherchent à établir une relation sur le long terme pour des objectifs d'insertion. Ainsi, les jeunes sont nombreux à regretter que l'accession à l'emploi soit si compliquée, qu'on leur en demande autant (CV, motivations, projet), alors qu'ils se disent prêts à monter dès 5h du matin dans la camionnette d'un maçon qui viendrait les trouver, par exemple à Perrache. Adaptée à des conditions de vie souvent précaires, cette recherche de flexibilité radicale (elle équivaut au retour du travail à la tâche) ignore tout les droits liés à l'emploi, qui eux s'inscrivent dans le long terme de la prévention des accidents sociaux, de la maladie, ou de la vieillesse. Plusieurs jeunes ont d'ailleurs évoqué la possibilité d'installer une agence de travail

¹⁷ Le concept d'« activation » correspond de manière générale à la mise sous condition d'activité de tout ou partie d'un droit ou d'une aide. Cette « activité » peut être l'élaboration d'un projet d'insertion, l'engagement dans une formation, la mise en œuvre de démarches de recherche d'emploi, etc... (Cf. Barbier, 2002)

intérimaire dans le CELP, plus à même selon eux de répondre à leur attente que l'ANPE ou les dispositifs d'insertion. D'autre part, la privation d'emploi entraîne chez les jeunes rencontrés des difficultés à faire face aux dépenses quotidiennes, mais également l'impossibilité de s'acheter des accessoires considérés comme des signes extérieurs de valeur (téléphone portable, habits, baladeur numérique...), ou encore de s'adonner aux pratiques de loisirs « inclusives » (c'est à dire qui favorise l'appartenance au groupe générique des adolescents ; comme par exemple le cinéma, les soirées ou les concerts). Ressentie comme fondée sur la discrimination, cette privation démultiplie l'exclusion et renforce le ressentiment à l'égard des autres jeunes, mieux pourvus socialement, mais aussi à l'égard de la société en général, ressentiment qui à son tour favorise le retrait des formes de participation sociale en lien avec ces autres jeunes ou avec les institutions. Ajoutée à cette problématique de l'emploi et des revenus, il faut souligner l'importance également des difficultés liées au logement. Même si une majorité des jeunes rencontrés vivent au domicile de leurs parents, cette cohabitation ne va pas toujours sans poser problème. Plusieurs fois, concernant eux-mêmes ou des proches, les personnes rencontrées ont fait le récit de disputes avec les parents conduisant à l'expulsion du domicile familial, ou bien au désir de trouver un logement indépendant, et des difficultés (ou même de l'impossibilité) d'accéder à un logement qui ont amené plusieurs de ces jeunes à recourir aux hébergements d'urgence spécialisés. Nous y reviendrons plus loin, mais l'autonomie et la volonté de « s'en sortir tout seul » est une valeur importante chez les jeunes rencontrés, et cette valeur s'accorde très mal avec la nécessité de rester au domicile familial, par privation d'emploi ou par l'insuffisance de revenus. Au-delà même des éventuelles tensions ou disputes avec la famille, le désir d'être indépendant conduit parfois certains à se retrouver « sans domicile fixe », squattant chez des amis tant que possible, et utilisant les foyers d'hébergement quand plus aucune autre solution n'est envisageable.

Chez les plus jeunes toujours, nous avons pu observer combien l'absence de déclaration de problèmes de santé ne correspondait pas forcément à l'absence de problématiques de ce type. Deux éléments surtout apparaissent au travers des rencontres. Tout d'abord, l'importante consommation de substances psychoactives, légales ou illégales, l'alcool et le cannabis en particulier. Plusieurs signes nous ont laissé penser que ces consommations pouvaient probablement être -ou devenir- problématiques : les heures parfois très matinales auxquelles les jeunes rencontrés consomment de l'alcool (seuls ou en groupe), la fréquence de cette consommation (les packs de bière achetés à proximité sont très vite consommés), et peut-être surtout la banalisation de cette consommation. Nous nous sommes vus à plusieurs reprises proposer de partager une bière (rarement des alcools forts), et lorsque nous interrogeons les personnes sur cette consommation matinale, celle-ci était présentée

comme banale et habituelle (du type « *je bois quelques bière, le matin comme ça pour me réveiller* »). De la même manière pour le cannabis, les heures, la fréquence et les modes de consommation laissent envisager une banalisation de la substance et un déni des risques qui peuvent l'accompagner. Pour exemple, l'intervention de la police pour réprimer la consommation de cannabis et saisir le « stock » suscite de l'incompréhension, et est davantage perçue comme une provocation que comme un risque mécaniquement associé à cette consommation dans un espace public. Là encore, bien qu'étrangers aux groupes rencontrés, nous avons plusieurs fois refusé les « joints » qui nous était proposés. Apparaissent clairement dans ces modes de consommation les indicateurs d'une consommation de substances qui est banalisée, dont les risques sont ignorés ou niés, et qui s'intègre aux pratiques « normales » des personnes et des groupes. Alliés aux modes de consommation (heure, fréquence), ils indiquent clairement des risques d'engagement dans des consommations problématiques, dont on connaît les effets sur la santé. Il faut à cela ajouter un autre élément connu pour favoriser ce type de consommation, qui est la motivation « palliative » de ces usages. Interrogés sur le pourquoi de ces consommations, les jeunes répondent ainsi très souvent que l'objectif est de se sentir mieux, de se calmer, d'oublier ses problèmes, ou encore de « *déconnecter* ». Il ne s'agit donc pas dans ces cas d'une consommation « festive » occasionnelle, mais plutôt d'usages réguliers destinés à faire face à des difficultés quotidiennes, comme le manque de sommeil, le stress, ou la préoccupation.

Autre élément marquant dans les échanges sur l'état de santé, celui des troubles du sommeil. Liés à la consommation de substance, qui cherche à y pallier, le manque de sommeil et la fatigue qu'il entraîne sont revenus très régulièrement dans les conversations. Les récits des difficultés à s'endormir parce que « *plein de choses prennent la tête* », de mauvaises nuits, de réveils trop matinaux sans arriver à se rendormir, etc... témoignent de ces troubles du sommeil dont on sait qu'ils ont à la fois des causes et des effets psychologiques (anxiété, dépression) et physiques (consommation de substances, épuisement, difficultés de concentration, agitation). Ils sont quoiqu'il en soit généralement les indicateurs d'un malaise, courant à l'adolescence, mais qui lorsqu'il se conjugue avec des difficultés d'ordre social ou familial peut avoir des conséquences importantes en termes de santé et sur la participation à des activités sociales. Les rythmes d'activité observés chez les jeunes du CELP rappellent d'ailleurs beaucoup certaines des conséquences du manque de sommeil, à savoir une agitation entrecoupée de moments d'apathie.

Concernant ces problématiques de santé, il faut souligner qu'elles ne font pas, contrairement à celles liées à l'emploi ou au logement, l'objet de déclarations explicites. La « santé » n'est pas un problème en soi, mais en revanche la fatigue est ressentie (ce qui est cohérent aux résultats obtenus par questionnaires suggérant une moins bonne santé physique perçue chez les plus jeunes), la

consommation de substances licites ou illicites donne tout les signes d'une probabilité importante de devenir (ou d'être déjà) une consommation « à problèmes », et le malaise lié à des situations difficiles se laisse entrapercevoir. En conséquence, si l'on peut faire l'hypothèse de besoins, en termes de prévention ou de prise en charge dans le domaine de la santé, ceux-ci ne s'accompagnent pas toujours de demandes.

Une autre indication que donnent ces rencontres concerne les pratiques développées pour faire face à ces problématiques d'ordre social ou sanitaire. Dans le domaine de la santé, l'absence de demande, reposant pour une large part sur une certaine « illusion d'invulnérabilité », conduit de manière logique à une absence de recours à des dispositifs de prévention ou de prise en charge. Presque aucune des personnes rencontrées ne faisant état de problèmes de santé (que ce soit avec l'alcool ou le cannabis – malgré ce que suggèrent les observations – ou par rapport au sommeil ou à un malaise psychologique), l'éventualité même de consulter pour ceux-ci n'existe pas. Dans le domaine social, les choses sont plus complexes. Comme le suggéraient les résultats de l'enquête par questionnaire, très peu des jeunes rencontrés disent solliciter une aide ou un soutien pour essayer de résoudre ou d'atténuer leurs difficultés. Deux motifs principaux, largement abordés durant les rencontres, permettent de mieux comprendre ce « non-recours ». D'une part, le fait même de demander de l'aide est assez mal perçu, l'autonomie et l'indépendance étant mis en avant comme valeurs centrales. Lorsque nous demandions si les difficultés avaient conduit à demander de l'aide, la réponse était très souvent du type « *je ne suis pas quelqu'un qui demande, moi je me débrouille tout seul* ». Un certain individualisme et le refus de l'assistance sont mis en avant pour expliquer l'absence de recours à l'aide, valeurs d'ailleurs en phase avec un discours actuellement dominant mais qui « coûte » à ceux qui auraient peut-être besoin d'être aidés, ne serait-ce que dans des démarches d'accès aux droits.

Ce refus de l'aide en général, et son remplacement par une forme de « débrouille », se fonde également sur une certaine expérience de recours antérieurs à des dispositifs d'aide sociale. Un certain nombre de personnes rencontrées nous ont ainsi fait part de recours antérieurs à différents dispositifs, recours qui ont conduit à une déception, à une forte défiance, et à un certain ressentiment à leur égard, du type : « *non, c'est bon, déjà une fois je suis allé voir XXX, ils m'ont pris la tête pour rien au bout, ça sert à rien, je préfère encore me débrouiller tout seul* ». Plusieurs éléments d'importance pour comprendre le non-recours constaté à l'aide et aux droits émergent de ces rencontres. D'une part, ce non-recours ne repose pas principalement sur la méconnaissance des dispositifs, mais plutôt sur l'image qu'en ont les jeunes rencontrés, image qui s'appuie bien souvent sur une expérience, qu'elle

soit personnelle ou relayée par un proche. D'autre part, la déception qui marque bien souvent cette image provient généralement d'un décalage entre la logique du recours et la logique d'action des dispositifs. Nous l'évoquons plus haut, ce décalage apparaît fréquemment lié au fait qu'une démarche de recours cherchant une réponse immédiate à un besoin urgent est engagée auprès de dispositifs qui cherchent au contraire à installer un accompagnement dans la durée et nécessitent du temps pour mettre en œuvre une réponse. Le principe de l'« activation » est ici particulièrement concerné, étant donné qu'il consiste à introduire des conditions d'engagements pratiques dans l'accès à l'aide et aux droits, et donc nécessairement un certain délai entre la demande et une éventuelle réponse. La réalisation d'un entretien, l'élaboration d'un CV et/ou d'un projet, la présence à différents rendez-vous, ateliers, stages ou activités, sont autant de conditions d'activation de l'aide ou des droits qui introduisent la nécessité de l'implication et de l'attente. Les réactions recueillies à l'égard des expériences de recours aux dispositifs sont particulièrement centrées sur ces éléments, qui sont pris comme des stratégies de mise en attente pour un résultat qui se fait alors trop attendre. L'impatience témoignée par les jeunes dans l'accès à l'aide ou aux droits s'accommode mal des modalités, nombreuses, mises en place par de nombreux dispositifs pour s'assurer de la part active et du suivi des bénéficiaires. On comprend aisément que si le recours, par exemple à la mission locale, se fait dans la même logique que celle qui consiste à vouloir qu'un employeur « ramasse » des salariés au petit matin à Perrache, la déception soit inévitable. L'exemple du CIVIS¹⁸ est ainsi apparu à de nombreuses reprises, comme l'exemple typique de ce que les jeunes ne veulent pas : *« on y va, on est obligé de raconter sa vie, de parler pendant des heures, après ils nous font faire des trucs pas possibles, et puis à la clé t'as rien (...) c'est sûr, ils te disent un an ou plus, donc tu peux attendre. Et moi je peux pas attendre, tu me donnes un emploi, je le prends, mais parles pas de papiers et tout ça »*. Enfin, à ces questions de décalage dans les objectifs et d'impatience s'ajoute la question de la confiance, dimension centrale des rapports que les dispositifs cherchent à nouer avec les bénéficiaires, effectifs ou potentiels. Il apparaît au travers du discours des jeunes rencontrés que les dispositifs connus souffrent d'un discrédit qui représente une entrave importante au recours. Cette absence (ou perte) de confiance dans les actions destinées à l'aide sociale semble moins reposer sur une critique argumentée des actions elle-même, que sur un doute plus général quant à la volonté réelle de l'« Etat » de faire en sorte que « les jeunes » s'en sortent. La discrimination et la ségrégation sociales et urbaines laissent

¹⁸ "Contrat d'Insertion dans la Vie Sociale" (CIVIS), qui s'adresse à des jeunes de 16 à 25 ans rencontrant des difficultés particulières d'insertion professionnelle et qui a pour objectif d'organiser les actions nécessaires à la réalisation de leur projet d'insertion dans un emploi durable. Il est conclu avec les missions locales ou les PAIO, avec l'accompagnement d'un référent pour une durée un an renouvelable, et les titulaires peuvent sous conditions bénéficier d'une allocation versée pendant certaines périodes.

voir ici un de leurs effets, celui qui conduit à empêcher l'instauration d'une « confiance de base » dans les institutions par le doute qui s'introduit quant à la volonté même de ces institutions de protéger et de venir en aide aux citoyens, en tout les cas à « certains citoyens ». Il nous semble important de souligner à nouveau que cette défiance à l'égard des institutions est d'ordre général, ne porte pas sur des acteurs particuliers ou des actions particulières, et ne s'embarrasse pas de nuances entre « institutions » (associations, entreprises, services publics...).

Décalage des représentations, impatience face aux délais, défiance face aux institutions apparaissent comme autant de causes du non-recours qui concernent principalement les dispositifs d' « insertion », ou plus généralement ceux destinés à orienter vers le – ou à faciliter l'accès au – droit commun. Les dispositifs d'urgence sont mieux perçus, puisqu'ils « collent » mieux aux attentes, ils reposent moins sur l'activation, et leurs fléchages spécifiques les distinguent des « institutions ». A l'inverse, les dispositifs les plus orientés vers l'insertion et l'accès au droit commun sont les plus susceptibles d'être concernés par le non-recours. Ce qui est d'autant plus préoccupant, puisque ce non-recours éloigne davantage les jeunes concernés du droit commun, et donc renforce encore leur exclusion.

A titre de conclusion, ces constats centrés sur les publics jeunes ne doivent pas faire oublier la diversité des populations qui s'installent au CELP. Qu'il s'agisse des sans-abris, dont les grandes difficultés ne sont évidemment que très imparfaitement prises en charge par l'accueil d'urgence, des personnes âgées souvent issues de l'immigration qui font face à des cumuls de difficultés (isolement, pauvreté, discrimination, santé), ou encore des personnes seules aux prises avec la souffrance psychologique, les mêmes questionnements se posent quant aux moyens de leur faciliter l'accès à l'aide et aux droits. Dans ce cadre, la problématique de la santé mentale doit être soulignée, non pas comme une problématique nécessitant une approche spécifique, mais comme une dimension essentielle à prendre en compte pour toute intervention dans le CELP, dimension toujours interdépendante de difficultés sociales. Nulle part autant que dans le CELP s'impose la nécessité de considérer d'une manière globale les problématiques, sociales – sanitaires – psychologiques, en les rapportant à leurs contextes (inégalités sociales, ségrégation urbaine, précarité) et en abordant d'éventuelles interventions dans une perspective qui prend en compte le phénomène du non-recours.

Les entretiens

Ces éléments sur le non-recours et ses motifs permettent de suggérer un certain nombre de pistes concernant la forme que pourrait prendre le renforcement de l'offre préventive au sein du CELP. Néanmoins, de telles préconisations ne pouvaient être envisagées sans interroger les dispositifs existants et leurs acteurs, non pas pour faire un état des lieux exhaustif de ceux-ci, mais davantage pour explorer les problématiques repérées par ces acteurs, les modalités d'action des dispositifs, et les positions des différents intervenants sur l'articulation ou la coordination de l'action préventive. Dans ce but, une phase complémentaire de la recherche menée en parallèle de l'enquête directe auprès des publics a consisté en la réalisation d'entretiens individuels approfondis avec un échantillon d'acteurs institutionnels, territoriaux ou associatifs de la prévention et de l'intervention sanitaire et sociale. L'objectif de ces entretiens était triple : d'une part recueillir le point de vue des acteurs sur le CELP, ses publics, et les problématiques repérées les concernant ; d'autre part s'informer sur les modalités d'action des dispositifs existants, leur intervention éventuelle sur le CELP ou ses alentours, et les relations que les dispositifs entretiennent entre eux. Enfin, il s'agissait d'explorer comment les acteurs perçoivent l'utilisation que font les publics du CELP de leurs dispositifs, et les propositions qu'ils peuvent faire sur une éventuelle amélioration à apporter à l'intervention préventive les concernant.

A partir d'une recherche des dispositifs d'aide, d'accompagnement ou de prévention du secteur sanitaire et social, implantés dans le quartier du CELP ou éventuellement concernés par ses publics, nous avons repéré 22 structures institutionnelles, territoriales et associatives avec lesquelles nous avons pris contact. Parmi celles-ci 16 intervenants étaient disponibles au moment de l'étude et ont accepté de nous rencontrer, avec lesquels nous avons réalisé des entretiens semi-directifs d'une durée allant de trois quarts d'heure à une heure et demi. Les acteurs rencontrés relèvent de structures aux missions, aux publics et aux compétences territoriales (ou zone d'action) variés. Le tableau 6 (page suivante) récapitule la composition de l'échantillon en fonction de ces dimensions, et fait apparaître des missions axées sur l'aide sociale et/ou le soin, des dispositifs fixes ou mobiles, centrés sur l'aide d'urgence ou le suivi sur le long terme, visant des publics différents (plus ou moins ciblés, par l'âge ou les problématiques), et dont l'action recouvre des zones à taille variable, du quartier à la région (cette

compétence territoriale ou zone d'action n'est pas toujours facile à déterminer à partir des missions explicites ou bien du discours des acteurs, hormis les dispositifs directement territorialisés).

Tableau 6. Récapitulatif des acteurs interrogés

	Structure	Mission	Publics	Territoire
1	Péniche-Accueil « <i>Le Balajo</i> »	Accueil de jour d'urgence	Sans-abris	Quartier
2	A3-Ainay	Accueil de jour pour problèmes d'addiction	Toxicomanes	Ville
3	Entretemps	Hébergement d'urgence	Sans-abris	Quartier
4	Orée-AJD	Hébergement d'urgence 16-25 ans	Jeunes	Ville
5	Médecins du Monde	Soins - orientation	Populations vulnérables	Quartier
6	Antenne Solidarité 2 ^{ème}	Accueil multi-services	Généraliste	Arrondissement
7	MICASEP - Justice	Médiation pénale	Généraliste	Ville
8	MICASEP	Sécurité-Prévention	Généraliste	Ville
9	Conseil Général	Prévention spécialisée	Généraliste	Département
10	CRIJ	Information jeunesse	Jeunes	Région
11	Conseil Général	Action sociale	Généraliste	Département
12	Maison du Rhône 2 ^{ème}	Insertion	Généraliste	Arrondissement
13	Mission Locale	Insertion 16-25 ans	Jeunes	Quartier
14	Veille Sociale	Assistance d'urgence	Sans-abris	Ville
15	Conseil Général	Politique départementale-Insertion	Généraliste	Département
16	Mairie 2 ^{ème}	Sécurité	Généraliste	Arrondissement

A partir de l'analyse du contenu des entretiens réalisés, trois grands axes se dégagent sous la forme de constats plus ou moins partagés, concernant d'une part l'image du CELP et de ses publics, d'autre part concernant les modes d'action et les modalités perçues du recours, et enfin concernant l'état de l'offre préventive concernant le CELP et les éventuelles améliorations à lui apporter.

Le CELP comme lieu ambigu

Chez les acteurs rencontrés, la place occupée par le CELP dans leur activité est très variable. Ainsi pour certains il représente un lieu d'ancrage de leur intervention (en particulier les dispositifs situés dans le lieu où ceux qui s'y installent à intervalles réguliers), pour d'autres il constitue un lieu concentrant des problématiques particulières, qui les concernent, mais sur lequel ils n'ont pas d'intervention spécifique, et pour d'autres enfin, le CELP n'apparaît pas comme un lieu particulier et

reste, au niveau de ses publics, relativement méconnu. Malgré cette différence, qui fait du CELP un « nœud » plus ou moins central de l'intervention selon les dispositifs, la synthèse des descriptions qu'en font les acteurs interrogés fait apparaître une perception une fois de plus ambiguë (cf. tableau 7). En effet, on constate que cohabitent dans les entretiens une vision négative du lieu, principalement axée sur sa mauvaise réputation, que celle-ci soit liée à ses publics, à l'insécurité perçue, ou à la coupure qu'il introduit dans la ville, et une vision plus positive, axée sur ses dimensions de refuge, de lieu vivant de rassemblement situé au cœur de la ville. Cette perception amène les intervenants à souligner le rôle ou le potentiel fonctionnel du site dans la prise en charge socio-sanitaire, qui lie ces deux aspects. Puisque le CELP est en même temps un lieu « de rassemblement de misère » et un lieu « de passage, de rendez-vous et de refuge », il est – ou serait – particulièrement adapté pour servir d'espace de liaison entre les dispositifs et leurs bénéficiaires, et peut-être aussi entre les dispositifs eux-mêmes.

Tableau 7. Perceptions du CELP chez les acteurs

Négatives	Positives	Fonctionnelles
Rassemblement de misère Mauvaise réputation, laid Insécurité (ressentie et/ou réelle) Frontière urbaine	Vivant, cosmopolite Hospitalier, refuge, « protecteur » Lieu de RDV (jeunes, voyageurs) Grand espace central	Point d'arrivée et d'orientation (réfugiés, nomades) Urgence sociale (Mail/115) Lieu de rencontre entre personnes en précarité et services d'urgence sociale

Les discours recueillis suggèrent un parallèle entre la fonction de pôle d'échange au niveau des transports, et celle similaire que le CELP pourrait jouer dans le domaine de l'accès à l'aide et aux droits. Pour autant, presque tout les intervenants soulignent la difficulté à établir les conditions favorables au recours aux dispositifs, que ce soit en termes d'information, de prise de contact, d'accueil, d'orientation ou d'accompagnement. La fonction de transit remplie par le CELP est ainsi à la fois perçue comme une ressource pour mettre en place un « aiguillage » le plus adapté possible, mais également comme un possible obstacle pour l'établissement d'une relation durable avec les publics.

Publics et problématiques repérés

Concernant les publics du CELP et leurs problématiques éventuelles, les acteurs rencontrés s'accordent en général sur les catégories de population qui fréquentent le CELP. Ainsi, les usagers ordinaires sont relativement absents des discours, à la différence des publics susceptibles de rencontrer des difficultés sociales, sur lesquels les acteurs se centrent davantage (en lien avec les objectifs annoncés de l'étude et leurs pratiques professionnelles). Il apparaît que ces publics tels que les perçoivent et/ou les connaissent les acteurs peuvent se distinguer en fonction de deux critères s'associant de manière variable. Une première distinction centrale dans les publics est celle qui porte sur la mobilité, et qui différencie les nomades des sédentaires. Si la présence des premiers est considérée comme liée à la fonction de transit (arrivée, correspondance, départ) remplie par le CELP et la gare attenante, celle des seconds est elle davantage rattachée à sa fonction de refuge, de sociabilité et d'espace de liberté. La seconde distinction qui structure la vision des publics du CELP chez les acteurs est celle qui distingue de manière plus ou moins précise les catégories d'âge entre « jeunes » et « adultes », renvoyant à des problématiques spécifiques. Le croisement de ces deux critères révèle une typologie des publics autour de quatre catégories apparaissant de manière récurrente dans les entretiens (cf. tableau 8).

Tableau 8. Typologie des publics repérés par les acteurs

<i>Age</i> <i>Mobilité</i>	Jeunes	Adultes
Nomades	Routards	Réfugiés, Voyageurs
Sédentaires	Périphériques, Jeunes précaires	SDF, Travailleurs pauvres

Les jeunes sont ainsi distingués selon qu'ils sont davantage nomades (routards, saisonniers) ou sédentaires (issus des quartiers défavorisés ou jeunes habitants du quartier en situations précaires), les premiers impliquant des questionnements en termes de possibilité de contact et de suivi, et les seconds renvoyant davantage à des problèmes de territorialisation des dispositifs. Chez les adultes, cette différence de mobilité à l'origine de la présence au CELP place d'un côté les migrants (réfugiés et « gens du voyage ») et les voyageurs (souvent évoqués en lien à d'éventuelles difficultés liées à leur voyage comme l'absence de logement ou de ressources) et de l'autre les sans-abris et les travailleurs

pauvres ou chômeurs. Là encore, ces catégories renvoient à une diversité dans les interventions, mais moins centrée sur une variation de modalités d'action que sur l'existence de dispositifs dédiés (la Veille Sociale pour les sans-abris, et Forum Réfugiés pour les migrants).

Deux axes structurent donc les représentations des publics du CELP, d'une part celui de l'origine territoriale (allant des habitants du quartier aux personnes originaires de l'Afrique subsaharienne ou d'Europe centrale) et d'autre part celui de l'âge (allant des adolescents aux personnes âgées). En lien avec cette typologie, des problématiques apparaissent dominantes pour certaines catégories, alors que d'autres sont partagées entre tout les publics (cf. tableau 9). Ainsi, l'accès aux droits et la précarité représentent des questionnements récurrents, qui concernent l'ensemble des populations, alors que la désocialisation ou les problèmes psychologiques semble davantage liée aux publics sans-abris, et l'insécurité aux publics jeunes issus des quartiers défavorisés et aux migrants.

Tableau 9. Problématiques soulevées par les acteurs

	Jeunes	Adultes
Nomades	Accès aux droits Précarité Alcoolisme et toxicomanie Refus d'hébergement Ruptures relationnelles	Accès aux droits Précarité Délinquance Santé physique Insécurité
Sédentaires	Accès aux droits Précarité Désœuvrement Incivilités / Délinquance Insécurité	Accès aux droits Précarité Désocialisation Alcoolisme et toxicomanie Santé physique Problèmes psychologiques Refus d'hébergement

Au delà de cette typologie sommaire, les personnes interrogées s'accordent pour souligner l'éventualité d'un cumul des difficultés chez les publics fréquentant le CELP, cumul qui nécessite la coordination des dispositifs afin d'offrir de véritables « *trajectoires d'accès aux droits* » qui ne soient pas contradictoires à la gestion des besoins d'urgence. Ce qui est souligné, c'est que le CELP constitue un lieu de

concentration de populations rencontrant des difficultés d'ordre social, sanitaire et psychologique, donc exerce un « effet de loupe » sur des problèmes sociaux plus vastes (précarité, pauvreté, ségrégation urbaine...) commun à tout les lieux de passage situés au cœur des villes. Là encore cet aspect constitue le support d'une stigmatisation du lieu, tout en amenant les acteurs à le considérer comme un lieu important d'intervention.

Le souvenir des débordements

Avant de présenter les constats issus des entretiens concernant les modalités de cette intervention, il nous faut souligner le rôle joué par l'histoire du CELP dans la perception qu'en ont les acteurs. Ainsi, deux temps forts sont revenus dans la quasi-totalité des entretiens, et semblent constituer des repères pour aborder le CELP et ses publics. Qu'il s'agisse de l'occupation de la passerelle par un nombre important de sans-abris durant l'hiver 1994-1995, ou bien de l'afflux de réfugiés contraints de s'installer sur la place Carnot en 2004-2005, ces deux événements concernent des débordements, c'est à dire des moments où la réalité intérieure du CELP s'est étendue au-dehors, devenant immédiatement plus visible, et donc plus dérangeante. Ils ont donné lieu à l'activation, au renforcement ou à la transformation de dispositifs spécifiques, et ont rendu davantage perceptibles des populations particulières et leurs problématiques. Cet aspect est important puisqu'il explique en partie la variation dans la connaissance perçue qu'ont les acteurs des publics de Perrache. Si les SDF et les réfugiés semblent mieux connus et (ou parce que) plus canalisés, les « jeunes », routards ou issus de quartiers périphériques, sont unanimement considérés comme mal connus, ainsi que leurs problématiques. Le changement de visage de la pauvreté, évoqué par certains, consisterait en un accroissement d'une marginalité invisible reposant davantage sur une précarité récurrente que sur la grande exclusion et ses conséquences en termes de « désocialisation ». Si les dispositifs d'urgence sociale et/ou médicale peuvent constituer un point d'accès vers des populations en situation d'extrême pauvreté, ils apparaissent en revanche mal adaptés à des publics faisant face quotidiennement à l'exclusion et à la pauvreté sans pour autant rejoindre la catégorie des « grands exclus ». Cette précarité moins visible soulève un certain nombre de difficulté pour l'intervention, et pose des enjeux importants étant donné qu'il s'agit de jeunes dont l'avenir se construit dès à présent.

Les modalités d'intervention et la volonté du travail en réseau

Cette précarité caractérisée par le cumul de difficultés d'accès aux droits (droits sociaux et/ou droits fondamentaux comme la santé ou l'éducation) soulève, selon les acteurs rencontrés, les limites de dispositifs extrêmement fléchés vers l'aide d'urgence et impose la nécessité d'intervenir simultanément sur différents domaines, tels que les droits, le logement, l'emploi ou la santé. Un important travail d'orientation et d'échanges entre dispositifs est ainsi mis en œuvre, de manière plus ou moins informelle ou structurée. De nombreux intervenants sont en contact avec d'autres, les dispositifs d'urgence (veille sociale, médecins du monde, police), ou les structures spécifiques en direction des jeunes (mission locale et CRIJ) jouant dans ce cadre un rôle relais dans la trajectoire d'orientation vers le droit commun. Si ces ébauches de travail en réseau ne satisfont que partiellement les acteurs, c'est principalement par le manque de suivi des cas individuels, que celui-ci soit issu d'une communication insuffisante entre structures parfois débordées, ou bien d'abandons réguliers dans les démarches initiées de la part des personnes suivies. La grande majorité des acteurs s'interrogent sur les modalités à mettre en œuvre pour assurer un réel travail en réseau, sans que celui-ci ne devienne l'objet exclusif de leur action, et sur les actions à réaliser pour favoriser un meilleur recours aux dispositifs, dans la durée.

En fonction des statuts, des missions et des compétences de chaque acteur, les modalités selon lesquelles se construit son intervention (en particulier celle susceptible de concerner les publics du CELP) varient de manière importante. Néanmoins, plusieurs critères peuvent permettre de les distinguer dans la multiplicité des dispositifs : D'une part, le niveau d'urgence auquel ils répondent (réponse immédiate à des besoins précis ou engagement d'un suivi sur le long terme avec délai de réponse aux demandes, ou bien encore forme mixte avec une entrée par l'urgence dans un processus d'accompagnement), d'autre part le niveau d'activation¹⁹ qu'ils mettent en œuvre (de l'activation nulle ou minimale dans les dispositifs de plus bas seuil jusqu'à l'ensemble des exigences pour l'obtention des droits liés à l'insertion), et enfin les modalités du contact avec les publics (dispositifs « aller-vers », implantations mobiles ou structures fixes). Bien évidemment, ces modalités d'action sont ajustées aux missions et aux publics prioritaires des différents dispositifs. Le « ciblage » des populations par les dispositifs varie lui aussi, depuis une quasi-absence de définition a priori des publics cibles dans les dispositifs les plus généralistes proches du droit commun, jusqu'au ciblage plus précis de publics

¹⁹ Cf. note p.83

(jeunes, étrangers...) ou de problématiques (logement, emploi, aide matérielle...) par les dispositifs spécifiques. A partir de cette pluralité d'interventions, deux problèmes centraux sont soulevés quant à son effectivité, celui de sa lisibilité (possibilité pour les publics et parfois pour les acteurs eux-mêmes d'avoir une vision suffisamment claire de l'état de l'existant), et celui de son maillage (capacité à « capter » les différents publics en fonction de leurs caractéristiques, de leurs problématiques ou de leur origine territoriale). Là encore, la diversité des publics concernés implique nécessairement la segmentation des interventions, mais le cumul des problématiques et leur concentration dans un espace restreint comme celui du CELP conduit à envisager des formes nouvelles d'articulation et de mise en réseau des différents acteurs.

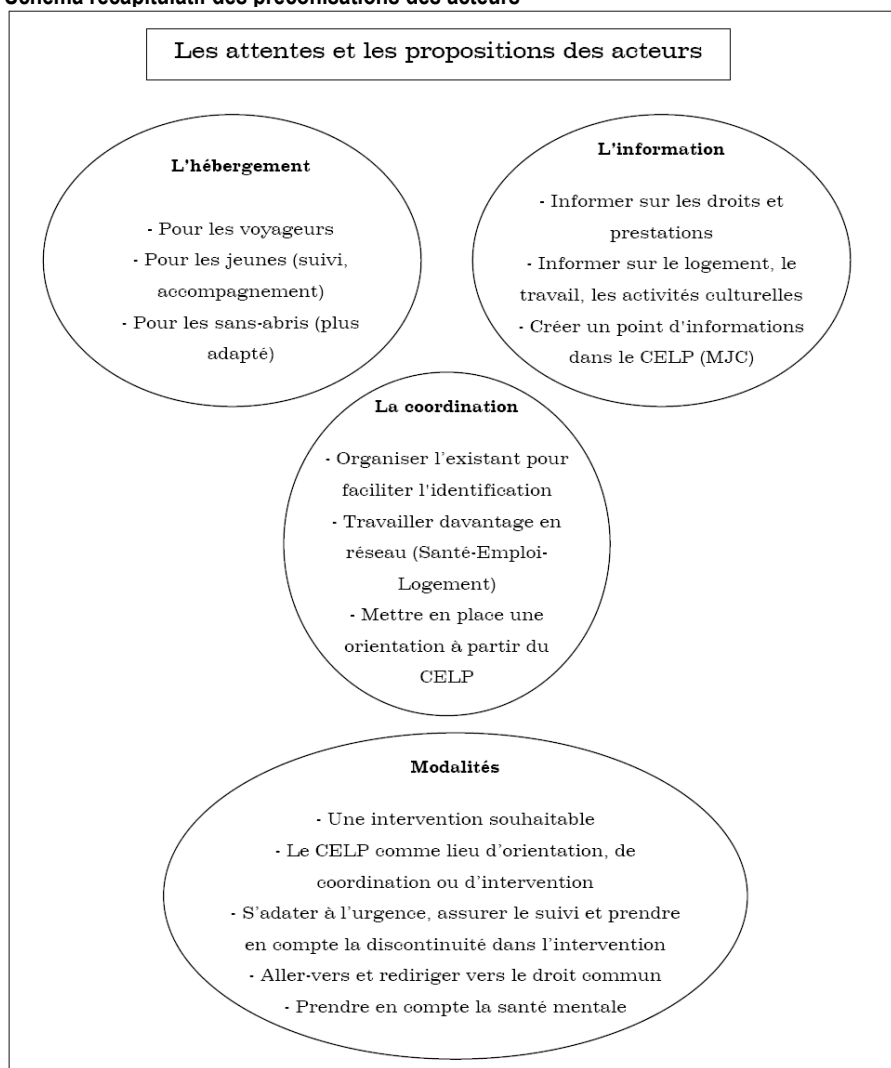
Concernant les recours, le mode de recrutement des bénéficiaires de l'action des dispositifs le plus largement cité est celui du « *bouche à oreille* », donc dépendant des réseaux sociaux dans lesquels ces bénéficiaires sont insérés, et reposant sur une démarche d'accès volontaire vers ces dispositifs. Au-delà de ces démarches volontaires, différents acteurs soulignent la nécessité d'aller *au-devant* des publics, pour porter vers eux l'offre préventive, sur le modèle de la maraude de la veille sociale ou du rapprochement aux publics opérés par les dispositifs mobiles implantés régulièrement au plus près de populations visées. Cette démarche apparaît particulièrement évoquée concernant les jeunes, qui sont perçus comme les plus réfractaires à la mobilisation de l'offre, c'est à dire comme les plus susceptibles de ne pas recourir aux dispositifs existants.

Attentes et préconisations

Si le constat des difficultés dans les modes d'action des dispositifs existant est récurrent, il s'accompagne d'un certain nombre d'attentes et de préconisations quant aux améliorations qui pourraient leur être apportées. Récapitulées dans le schéma de la page suivante, ces préconisations reposent sur deux idées majeures, celle de la nécessité de renforcer l'intervention en prévention en direction des publics fréquentant le CELP et celle de l'opportunité que représente le lieu pour entrer en contact avec des populations toujours difficiles à cibler et à atteindre. Nous l'avons montré par les résultats de l'enquête auprès des publics, ceux-ci font effectivement face à une diversité de problématiques et se placent bien souvent dans des situations de non-recours aux droits ou à l'aide, ce dont les acteurs ont bien conscience. Pour engager une intervention sur ces situations, ces deux éléments sont à prendre en considération, en travaillant d'une part sur l'information, c'est à dire la

connaissance des dispositifs et leur accessibilité perçue, et d'autre part sur la coordination des actions, c'est à dire sur le fléchage des trajectoires d'orientation. Concernant ce dernier aspect, certains acteurs ont souligné les limites liées à la territorialisation des dispositifs s'agissant d'une population dont on ne peut a priori définir l'origine résidentielle. Cet aspect parmi d'autre souligne la nécessité de penser des modalités d'action particulières, d'une part par la mise en place d'une intervention spécifique qui ne soit pas redondante à celles existantes (la multiplicité des acteurs est régulièrement évoquée comme obstacle à la lisibilité de l'offre) mais qui puisse remplir un rôle d' « orientation active », c'est à dire qui ne se limite pas à l'information mais puisse assurer une forme de suivi des publics et de coordination des dispositifs. Pour les personnes interrogées, cette intervention devra adopter la démarche d' « aller-vers pour faire venir », en portant vers les publics une offre qui puisse à la fois répondre à l'urgence, assurer un suivi, et orienter vers le droit commun.

Schéma récapitulatif des préconisations des acteurs



Ces entretiens réalisés avec les acteurs institutionnels, territoriaux et associatifs de la prévention sociale et/ou sanitaire amènent de manière générale à souligner trois éléments importants à prendre en compte pour (re)penser l'intervention en prévention et ses modalités de mobilisation par les publics visés. D'une part, si le CELP apparaît comme un lieu de cristallisation de problématiques socio-sanitaires issues d'un contexte plus large, il n'est pas pour autant identifié comme un lieu spécifique dans le ciblage et le maillage des dispositifs. Ce constat peut sembler paradoxal, mais il correspond aux caractéristiques même du lieu, c'est à dire la difficulté à définir ses publics, et à envisager une intervention suivie. D'autre part, les dispositifs existants sont multiples, et mettent en œuvre des modalités d'action très diversifiées, qui si elles permettent l'ajustement aux missions de chacun, rendent difficilement lisible l'ensemble et posent question quant à l'efficacité du maillage et à la complémentarité des missions (aide d'urgence, insertion, soins, accès aux droits, fléchage vers le droit commun...). Si un travail en réseau s'opère chez chacun des acteurs, celui-ci apparaît reposer principalement sur des contacts établis à leur initiative, et semble encore insatisfaisant de par le manque d'une coordination à même de favoriser l'orientation et le suivi des bénéficiaires. Enfin, les modes de recours aux dispositifs reposent principalement sur le « bouche à oreille », suggérant par-là la potentielle capacité des bénéficiaires à se faire les relais d'une offre préventive, mais impliquant également la nécessité d'un niveau suffisant de satisfaction à l'égard des dispositifs, dont on a vu dans les résultats de l'enquête auprès des publics qu'elle peut dépendre du rapport qui s'établit entre la demande et la structure mobilisée pour y répondre. Ainsi, le lieu, les réseaux, et les modes de recours sont les trois dimensions centrales autour desquelles se structurent les discours sur le CELP, ses publics et leurs rapports aux dispositifs, dans une double perspective qui est celle de souligner la concentration dans le lieu de populations en difficultés, et de mettre en avant la possibilité de renforcer, à partir de ce lieu, les relations entre dispositifs pour faciliter le travail en réseau, mais aussi entre dispositifs et bénéficiaires pour favoriser le recours à l'aide et aux droits.

PISTES DE TRAVAIL ET PRECONISATIONS : L'INTERVENTION SOCIO-SANITAIRE DANS LE CELP

Les différents constats issus de cette étude, au-delà des conclusions générales qu'ils permettent et que nous exposons plus bas, devaient nous conduire à proposer aux lecteurs de ce rapport un certain nombre de préconisations concernant un éventuel renforcement de l'intervention préventive visant le CELP. Il nous paraît nécessaire ici de rappeler le sens de la demande à l'origine de ce travail de recherche : Partant d'observations répétées au sein de la cellule de veille « *CELP/Carnot/Ampère-Lyon 2^{ème}* », ses participants ont souhaité disposer de meilleures connaissances sur les publics s'installant dans le CELP, en particulier les jeunes, en axant l'investigation sur les problématiques sociales, sanitaires ou psychologiques que ces publics sont susceptibles de rencontrer. Les résultats de l'étude réalisée devaient ainsi permettre d'objectiver un certain nombre de constats portant sur les difficultés de différents ordres auxquelles les publics du CELP peuvent faire face, ainsi que la pertinence, la faisabilité et les modalités de la mise en place éventuelle d'un dispositif de prévention apte à intervenir sur ces problématiques et ces publics.

Concernant les constats de difficultés sociales rencontrées par les publics du CELP ainsi que la pertinence de repenser ou renforcer l'intervention préventive socio-sanitaire auprès d'eux, les observations issues de l'étude ne laissent aucun doute. Nous l'avons souligné à plusieurs reprises, les personnes installées dans le CELP, malgré leur diversité, sont toutes dans des situations qui suggèrent la nécessité de renforcer l'intervention en prévention. Trois éléments principaux justifient cette conclusion : d'une part, les situations socio-économiques des publics rencontrés sont marquées par l'exclusion, la précarité, ou bien la fragilité sociale. Au niveau de l'emploi, des revenus, du logement, les personnes interrogées expriment les difficultés qu'ils rencontrent, difficultés démultipliées par le cumul fréquent de différents problèmes sociaux. D'autre part, les problématiques de santé ne peuvent être ignorées, et apparaissent de manière récurrente. Qu'il s'agisse de la santé physique, marquée par la fatigue et un sentiment de limitation imposée dans la mise en œuvre d'activités quotidiennes, de la consommation de substances problématique, ou bien de la santé mentale, indicative de niveaux de troubles anxieux et/ou dépressifs particulièrement élevés, les atteintes observées à l'état de santé semblent refléter dans leur ensemble les répercussions de situations génératrices de malaise, de mal-

être ou de « souffrance existentielle »²⁰ (Lazarus & Strohl, 1995). Enfin, si ces constats de besoins en terme d'intervention socio-sanitaire sont clairs, ils doivent néanmoins être rapportés aux dispositifs existants chargés de prévenir ou de prendre en charge ces besoins. Bien que de multiples dispositifs existent, cherchant au mieux à « mailler » à la fois les problématiques et les publics, les résultats de l'étude soulèvent la question, essentielle selon nous, du non-recours à ces dispositifs, qui interroge leur effectivité. De nombreux signes de non-recours à l'aide ou aux droits apparaissent chez les personnes rencontrées, qui ne mobilisent pas des dispositifs que parfois ils connaissent, mais avec lesquels ils entretiennent des rapports complexes.

Si une intervention repensée ou complémentaire se justifie, c'est principalement dans la nécessité incontournable d'agir sur une vulnérabilité que l'ensemble des résultats de l'étude met en évidence, en particulier chez les jeunes. En sciences sociales, la vulnérabilité est définie selon trois critères : la probabilité d'être exposé à des événements aux conséquences négatives, la gravité de ces conséquences lorsque l'événement survient, et la faiblesse des ressources mobilisables pour faire face à ces conséquences. Confrontés dans une large majorité à des difficultés d'ordre sanitaire et/ou social, menacés par le cumul de ces difficultés, et donnant les signes d'un non-recours aux dispositifs d'aide ou d'accès aux droits, les publics installés dans le CELP sont de manière évidente directement placés dans des situations de vulnérabilité susceptibles d'enclencher les processus de désaffiliation et de disqualification conduisant à la grande exclusion sociale (cf. Castel, 1995 ; Paugam, 2000). Dans ce cadre, même si notre objet n'est pas de juger des liens qu'entretient cette vulnérabilité aux problématiques de sécurité soulevées dans le cadre de la cellule de veille, on ne peut évidemment pas détacher celles-ci des phénomènes de marginalisation que connaissent les publics rencontrés.

Si le CELP constitue un lieu spécifique où doit se développer une prévention socio-sanitaire, c'est qu'il offre, par ses caractéristiques propres, un lieu d'expression des marginalités. Nous l'avons amplement développé précédemment, les « espaces intermédiaires » constitués par la fonction de transit et les espaces a-fonctionnels qu'elle entraîne sont des opportunités d'appropriation pour des personnes qui ne trouvent pas (ou difficilement) leur place ailleurs dans la ville. Ensuite, au-delà de représenter un lieu

²⁰ Définie comme la difficulté à exister dans des contextes sociaux qui privent les individus des supports offerts par une insertion sociale stable et collectivement protégée, qui se concrétise par des atteintes au rapport au corps, à soi et aux autres. Selon Lazarus & al., « il y a bien là une alternative, qui conduit à des dispositifs d'intervention différents, selon que l'on assimile toute souffrance existentielle à une pathologie mentale ou que l'on considère que la souffrance existentielle renvoie à la fois à des difficultés psychologiques personnelles sur lesquelles il est possible d'aider les personnes, mais aussi à un environnement immédiat sur lequel il est possible d'agir, voire à un contexte social global qu'il faut remettre en question. » (p. 26)

de concentration de populations marginalisées à différents niveaux, le CELP opère son rôle de « centre d'échanges » en constituant un point de repère dans des trajectoires qui viennent vers lui, mais également qui en sortent pour se diffuser vers la périphérie. Les visites régulières au CELP de publics issus de quartiers périphériques défavorisés suggèrent qu'il fonctionne comme une « plaque tournante » de populations vulnérables, comme un « nœud urbain » susceptible d'être le vecteur d'une intervention ciblée destinée ensuite à se diffuser plus largement.

Ces différents éléments plaident en faveur de l'élaboration d'une intervention spécifique, qui ne peut se substituer aux dispositifs existants, mais doit être pensée dans une démarche de complémentarité. Les intervenants de la prévention en témoignent, la multiplication des acteurs permet de mieux couvrir les différents publics et problématiques, mais au prix d'un manque de lisibilité et de coordination, préjudiciables à une prise en charge globale et à un suivi des bénéficiaires sur le long terme. La nécessité de faciliter et d'approfondir le travail en réseau, sans pour autant que ce réseau constitue une charge de travail supplémentaire ou supplétive²¹, amène à soulever celle de la constitution d'un « *point de réseau* », c'est à dire d'un repère participant à organiser les flux entre dispositifs et à articuler les différents modes d'intervention. En quelque sorte, c'est un « dispositif d'échanges » des prises en charge et de leurs publics qu'il faudrait parvenir à établir, « dispositif d'échanges » qui doit être à même d'assurer une double dynamique de concentration/orientation des publics, de rapprochement/articulation des dispositifs et d'opérer, à partir de la mise en contact publics/dispositifs un travail sur la perception de ces derniers et d'assurer ensuite sa diffusion.

Ces différents points (objectivation des problématiques sociales et sanitaires, mise en évidence d'une vulnérabilité renforcée par le non-recours, la pertinence du CELP comme lieu et la nécessité d'un point de réseau) nous amènent à tracer certaines pistes de travail pour envisager la mise en œuvre d'un dispositif spécifique, et à faire des propositions pour sa mise en place. Avant d'explicitier ces préconisations, il nous faut à nouveau souligner que celles-ci ne sont qu'un point de départ à une réflexion collective, et en aucun cas ne sauraient constituer une proposition de dispositif clé-en-main. Les restitutions participatives envisagées à la suite de ce rapport doivent permettre aux acteurs de la prévention de juger de la pertinence et de la faisabilité d'un tel dispositif. D'autre part, la question des populations en situation de vulnérabilité présentes dans le CELP, et celle de la mise en place d'une intervention dédiée ne peuvent être envisagées indépendamment du site lui-même et de son avenir

²¹ Nombreux sont les exemples où la mise en réseau de dispositifs a conduit à un fonctionnement focalisé sur la gestion du réseau au détriment du travail auprès des usagers

dans les projets urbains plus larges. Les transformations du bâtiment potentiellement envisagées, ainsi que la transformation des trajectoires urbaines par la concrétisation du projet « Lyon-Confluence », ont toutes deux des implications sur la place du CELP dans la ville et la pérennité de ses spécificités attractives pour des populations vulnérables.

Éléments d’ancrage de l’intervention

Afin d’envisager une intervention en prévention dans le CELP qui soit adaptée aux besoins, au lieu et aux publics, il est nécessaire de prendre en compte différents éléments qui doivent structurer son élaboration. Quatre points d’ancrage d’un tel dispositif nous apparaissent particulièrement importants, qui concernent à la fois les problématiques visées, la possibilité de leur contact avec une prise en charge, le lieu où pourrait se mettre en place un dispositif, et la prise en compte de l’état de l’existant.

Des besoins sans demandes

Nous l’avons observé durant l’étude, si certaines problématiques font l’objet de préoccupations de la part des publics, d’autres restent non-dites, et ne constituent pas forcément le support à une demande. De manière générale, les observations amènent à considérer que la précarité des situations et la diversité des publics empêchent que ce dispositif soit envisagé comme une réponse à une demande stable, claire dans ses objectifs, et « cadrée » vis à vis des institutions. De la même manière, les besoins ne s’expriment pas de manière suffisamment symptomatique (c’est à dire directement indicative d’un problème particulier) pour permettre leur repérage *a priori*, et donc le fléchage spécifique d’une offre. Dans ce contexte, les besoins sont susceptibles de se transformer ou non en demandes, ces demandes peuvent être ou ne pas être en phase avec ces besoins, et ces besoins, par le cumul des difficultés, peuvent se concrétiser selon des modalités extrêmement variables. La diversité des situations, le caractère imprévu et aléatoire des dynamiques de présence dans le lieu, et l’expression changeante des difficultés rencontrées sont autant d’obstacles à une intervention fondée sur le modèle du guichet, du ciblage ou de l’activation. En conséquence, les « portes d’entrée » vers une prise de contact devront nécessairement s’adapter à des problématiques, des publics et un lieu marqués par l’imprévisibilité.

Le non-recours et le rapport à la demande

Au-delà de la question que pose la dynamique des besoins et de leur expression, il est impératif de placer une éventuelle intervention sous le prisme prioritaire du non-recours. Les publics rencontrés dans le CELP donnent tout les signes qui laissent à penser qu'ils sont en grande partie les « absents » des interventions existantes, pour lesquelles ils constituent pourtant un public potentiellement prioritaire. Cette logique de mise en place d'un dispositif à partir de l'analyse du non-recours à l'existant doit selon nous fonder les modalités concrètes de son élaboration. L'enjeu principal est alors de s'interroger sur les ressorts du non-recours, dont les résultats du présent rapport donnent quelques indications. Il y a tout d'abord la méconnaissance de certains dispositifs, mais nous avons pu constater que celle-ci ne constituait pas le déterminant principal du non-recours. Ensuite, il y a le rapport à la demande, qui entre en contradiction avec des valeurs centrales d'autonomie et d'indépendance. Il y a aussi le désir d'immédiateté, quitte à délaissier les droits sur le long terme par exemple ceux associés au travail salarié. Enfin, il y a le doute dans les institutions, effet puis cause de l'exclusion et de la marginalisation sociale, qui jette le discrédit par avance sur toute l'aide sociale qui vise à favoriser l'accès au droit commun.

Un lieu disqualifié ou disqualifiant ?

Un enjeu majeur d'une nouvelle intervention repose en conséquence dans l'image qu'elle donne de ses liens aux « institutions », de sa méthode de recueil des demandes et de mise en évidence des besoins, mais aussi du type de lien qu'elle cherche à créer avec les publics et de l'image qu'elle véhicule des autres dispositifs. A ce titre, le lieu dans lequel est appelé à se mettre en œuvre ce dispositif est une question centrale. Nous l'avons dit, le CELP apporte par ses spécificités une opportunité rare d'entrer en contact avec des populations par ailleurs peu accessible à l'aide sociale (pour des raisons de non-recours ou d'extra-territorialité), mais dans le même temps le risque existe que son image ne se diffuse au dispositif lui-même. Les travaux dans différents domaines ont ainsi bien montré comment la déqualification d'un lieu d'accueil déqualifie presque mécaniquement l'activité qui s'y déroule. Si cette question se pose, ce n'est pas tant concernant les bénéficiaires potentiels, dont on a observé la perception plutôt positive qu'ils ont du CELP, que concernant les acteurs chargés de sa mise en œuvre, qui devront nécessairement tenir un fragile équilibre entre reconnaître que le CELP, parce qu'il est marginalisé, peut être le lieu d'une intervention, et travailler à alimenter en même temps une image

positive de ce lieu afin d'éviter sa déqualification, prélude à la déqualification du dispositif lui-même. Dans ce cadre, l'image du CELP au-delà de ses publics « installés », ainsi que sa place dans la ville en lien avec les projets urbains est une question essentielle, concernant l'image du dispositif mais également concernant la pérennité de son rôle dans les trajectoires urbaines des populations vulnérabilisées. Une autre question importante est celle de la visibilité du CELP en tant que lieu ayant une identité propre, et pas seulement négative, qui engage mécaniquement celle de l'identification de sa gouvernance, rendue particulièrement complexe par la multiplicité des acteurs en présence, mais qui doit malgré tout « s'afficher » pour que le lieu ne soit plus défini seulement par défaut.

La complexité des interventions existantes

Enfin, si ce dispositif veut effectivement opérer comme un « point de réseau », il lui faut inévitablement prendre en compte et connaître de manière fine la diversité des acteurs existants, au niveau de leurs missions, de leurs compétences, de leurs modes d'action, et des relations qu'ils entretiennent les uns aux autres. La nécessité de véhiculer une représentation adaptée des acteurs de la prévention pour assurer la meilleure orientation se pose non seulement en terme d'efficacité de la démarche, mais également pour éviter de poser les bases d'un non-recours futur, non-recours dont on a vu qu'il s'appuyait fréquemment sur une déception due à un décalage entre sens de la demande et mode d'action des dispositifs. D'autre part, la connaissance approfondie des interventions existantes doit pouvoir permettre la meilleure préparation de l'orientation, par exemple par l'engagement des procédures avant même que les publics aient contacté les structures vers lesquelles ils sont orientés. En effet, même si un dispositif dans le CELP ne doit pas être redondant à ceux existants, il peut en revanche constituer le support d'un engagement vers eux, par exemple par la réalisation de démarches préparatoires. Une telle connaissance nécessite un travail préalable d'expertise, étant donné la diversité des acteurs potentiellement concernés par les publics du CELP. En particulier, la question des compétences territoriales constitue un vrai défi à un dispositif d'orientation présent dans un lieu articulant des flux urbains, suburbains, départementaux, régionaux, nationaux et internationaux.

Enjeux et modalités d'un dispositif

Si ces différents éléments complexifient singulièrement les enjeux et modalités d'un tel dispositif, ils soulignent également ce qui peut en partie fonder sa spécificité et donc sa possible complémentarité avec les interventions existantes. Les constats de l'étude et leurs conséquences dans la réflexion sur un dispositif de prévention nous amènent à préconiser la mise en place, au sein même du CELP, d'une intervention spécifique, visant à agir comme un « point d'échanges », sur le modèle du Centre d'Echanges destiné à l'accueillir. Chaque point développé dans le présent rapport peut servir de base pour développer un dispositif spécifique et novateur, dont le rôle premier serait d'assurer le contact entre publics et interventions existantes, non seulement en informant et en orientant, mais également en servant de relais dans le suivi, en assurant le « point fixe » d'interventions souvent multiples, et en adoptant un objectif général de favoriser le recours à l'aide, aux soins et/ou aux droits. La mise en place de ce dispositif de « point d'échanges » doit répondre à un certain nombre de principes généraux pour être la plus effective possible, et jouer de manière concrète un rôle de repère dans les trajectoires d'accès à l'aide et aux droits et de support de l'articulation entre interventions.

Un lieu d'intervention et de diffusion de l'offre préventive : le CELP

Si le CELP constitue le lieu où devra s'ancrer un éventuel nouveau dispositif, c'est non seulement parce que ses publics rendent utile et nécessaire une telle intervention, mais également parce que cette intervention a tout à gagner à prendre pour « modèle » le fonctionnement du CELP lui-même, en particulier au niveau de ses fonctions en tant que pôle d'échanges multimodaux. L'objectif dans ce cadre est d'utiliser la spécificité du CELP et de capitaliser ses fonctions pour mettre en place une *intervention spécifique* à l'image du lieu et adaptée à ses publics. Tout comme le CELP, cette intervention peut être pensée comme un *dispositif intermodal*, comme une porte d'entrée vers l'accès à l'aide et aux droits, une zone de transit assurant et organisant les « correspondances » entre situations personnelles et dispositifs (transferts entre modes individuels et collectifs) et facilitant le passage d'un dispositif à un autre (connexions entre modes collectifs). Cette fonction implique à la fois de travailler sur l'articulation des dispositifs en tenant compte de la diversité des trajectoires, et d'assurer un fléchage adapté en fonction de ces trajectoires, par la signalisation (trajectoires moyennes, récurrentes) et par l'orientation (trajectoires spécifiques). On peut ainsi reprendre point par point les fonctions

théoriques des pôles d'échanges (cf. Stathopoulos & al. 1991 ; Sahabana & al., 2002), et les capitaliser pour penser le dispositif, en établissant une comparaison systématique entre modes de déplacement et dispositifs de prise en charge. De cette manière, la dimension fonctionnelle implique que soit assurées d'une part la polarisation et la diffusion de l'offre d'intervention (dans sa diversité : niveaux d'urgence, de ciblage, proximité ou distance vis à vis du droit commun, conditionnalité territoriale, activation, modes d'accès...), le dispositif fonctionnant comme un point d'attraction et de rayonnement, et d'autre part l'accès et la connectivité des différents modes d'arrivée et de départ (de situations individuelles à dispositifs, de dispositifs à dispositifs, de dispositifs à droit commun). La dimension territoriale, qui concerne son articulation à un territoire à la fois local (quartier, ville) et trans-local (de l'agglomération aux migrations internationales) implique que soient garanties son identification et son intégration dans un réseau, afin qu'il puisse représenter un repère mental dans les cheminements. La dimension de services, qui renvoie aux activités propres du « point-de-réseau », implique que le dispositif assure à la fois une intervention immédiate (service direct : information, orientation, accompagnement ; ou transversal : présence, écoute, disponibilité), et une intervention dynamique (services connexes : valorisation et identification des autres dispositifs disponibles, travail sur leurs perceptions).

Tout comme les pôles d'échanges, ce dispositif inter-modal d'accès à l'aide et aux droits doit se doter d'une existence concrète reposant sur une *incarnation de l'intermodalité* étroitement liée à sa matérialisation urbaine. Ce qui signifie d'une part que ce dispositif doit être porté par des acteurs humains spécifiques, chargés de l'incarner. Ces acteurs doivent être repérés et repérables de manière stable dans le temps pour assurer un rôle de polarisation, de diffusion et d'intervention. Etant donné la pluralité des problématiques et des publics, ainsi que la diversité des dispositifs vers lesquels peut se réaliser l'aiguillage, il nous semble indispensable d'assurer la pluralité des compétences des acteurs du dispositif. Nous recommandons deux styles de compétences complémentaires, l'une axée sur l'articulation médico-sociale, et l'autre sur l'articulation psycho-sociale. Un binôme pourra ainsi être constitué de deux intervenants témoignant tout deux d'une expertise dans le domaine social, mais se distinguant par leur capacité à articuler dans un cas aux problématiques de santé, et dans l'autre aux problématiques psychologiques. Ce binôme devra en outre être formé à la gestion du travail de réseau, en bénéficiant des résultats d'un travail d'expertise sur la diversité et l'articulation des interventions existantes, travail d'expertise qui à notre connaissance reste à réaliser. Concernant la matérialisation urbaine de ce dispositif, deux aspects sont à garantir pour assurer son effectivité. D'une part, il doit être spécifiquement ancré et rattaché au CELP lui-même, et apparaître comme tel. Ce qui signifie que le CELP et ses gestionnaires doivent se doter d'une compétence supplémentaire, celle de porter un

dispositif intermodal d'accès à l'aide et aux droits, impliquant la nécessité d'approfondir l'intégration urbaine de la gouvernance du CELP, ce dernier devenant un acteur spécifique des politiques d'insertion. Cette nouvelle compétence doit également s'accompagner de sa matérialisation effective par l'attribution et la gestion d'un local dédié au dispositif à l'intérieur du CELP, local destiné à permettre le travail de réseau (contacts et coordination avec les autres dispositifs) et l'intervention auprès des publics (entretiens individuels, engagement de démarches...). Il nous semble important, dans la mesure du possible, de n'identifier institutionnellement ce dispositif qu'au travers du CELP, afin de capitaliser son image chez les publics, de favoriser le transfert des appropriations du lieu vers le dispositif, et d'éviter de générer la défiance liée aux « institutions » situées à l'extérieur de cette zone d'expression des marginalités.

En conclusion, il s'agirait de capitaliser l'ensemble des spécificités du CELP pour générer sur son modèle la création d'un dispositif intermodal d'accès à l'aide et aux droits, fonctionnant sur la base de deux intervenants aux compétences médico-sociales et psycho-sociales, et bénéficiant d'un rattachement exclusif (en tout cas dans son image auprès des publics) au CELP, et d'un espace dédié au sein de celui-ci. Chargé de faciliter l'accès aux interventions existantes, ainsi que la cohérence et la fluidité des trajectoires entre ces interventions, ce dispositif aurait comme mission centrale de servir de point de contact avec les publics et entre dispositifs existants, tout en assurant un certain nombre d'actes propres, comme la facilitation de l'expression des demandes, leur mise en cohérence avec l'orientation, et l'engagement de démarches préparatoires au passage vers les dispositifs extérieurs. Ce travail d'écoute, de compréhension des situations individuelles pour trouver leur répondant dans l'offre existante d'aide, et d'accompagnement ou d'accès aux droits doit reposer sur une approche globale des problématiques, et sur l'analyse des dynamiques du non-recours. Selon les situations, ce dispositif peut également fonctionner comme un référent, à la condition que l'image dont il jouit chez les publics permette de lever des freins au recours. Dans ce cas, il pourra représenter un support d'identification de l'aide et des droits disponibles, et agir comme un vecteur de confiance facilitant la mobilisation et le suivi des multiples dispositifs d'accès à l'aide, aux soins ou aux droits. Néanmoins, au-delà des principes structurels et des objectifs de ce dispositif, sa réussite est conditionnée aux modalités concrètes de son fonctionnement, en particulier de la posture et de la démarche adoptée auprès des publics, pour les contacter, les rencontrer et intervenir.

Une intervention flottante pour des problématiques précaires

Nous avons jusque là utilisé le terme de « dispositif », sans davantage préciser ce qu'implique cette notion. Etant donné l'absence de demande, ou bien de la difficulté potentielle à la rattacher à la fois à des besoins et à une perspective d'orientation adaptée, il s'agit prioritairement d'assurer une *disposition* à recevoir une demande éventuelle ou bien à permettre l'expression des signes des difficultés rencontrées ou de la souffrance vécue. Marquées par la précarité et le cumul, les problématiques rencontrées par les publics du CELP sont susceptibles d'être d'une extrême instabilité, aussi incertaines que les situations elles-mêmes, et se prêtent donc mal à l'imposition d'un cadre préétabli. La posture à envisager pour ce dispositif est celle d'une attention compréhensive aux expressions de la marginalité, de l'exclusion ou de la stigmatisation, sans présupposer que celles-ci se concrétiseront dans des discours de souffrance débouchant logiquement sur des demandes claires et tenues dans le temps. Les multiples difficultés, leurs interactions, l'incertitude liée aux situations précaires, mais aussi la diversité des publics engage à élaborer une intervention « flottante », ouverte, qui puisse s'adapter en les retravaillant à leurs expressions souvent imprévisibles. Nous avons nous-mêmes, durant le temps de l'étude, fait l'expérience de la souplesse et du travail d'adaptation que nécessite un terrain aussi ouvert, public et aléatoire que celui du CELP. Il nous a fallu en effet adapter en permanence notre écoute, et donc les signes de réaction à ce que nous entendions, à des publics changeants, passant de problématiques de grande exclusion à celles de la précarité quotidienne ; de situations mettant en jeu la santé mentale à d'autres centrées sur l'emploi ou le logement ; ou encore d'attitudes de plainte et de demandes à des attitudes de rejet de toute aide. Acclimatés au CELP, les intervenant du dispositif devront pouvoir effectuer ce travail d'adaptation permanent, qui constitue l'enjeu principal d'un « point-de-réseau » accueillant des publics extrêmement divers, tout en essayant d'organiser et de rendre rationnels leurs flux dans les trajectoires d'accès à l'aide, aux soins ou aux droits. A ce titre, plusieurs fois durant l'étude, des personnes interrogées ont pris l'étude elle-même en exemple de ce qui devrait se faire, c'est à dire la présence de « gens » qui s'intéressent au lieu et à ceux qui se l'approprient, qui restent disponibles sans imposer le contact, mais qui se saisissent des moments d'échanges pour tenter de comprendre des situations et des réactions à ces situations, toujours complexes.

Assurer une présence, traiter l'urgence, incarner les droits

Si la posture doit être celle-là, la démarche en direction des publics doit être celle d' « aller-vers pour

faire venir », c'est à dire d'afficher une disponibilité pour travailler ensuite à réduire les freins aux recours aux dispositifs existants. Ancré dans le CELP, ce dispositif ne vise pas en premier lieu à intervenir directement sur les situations, mais à préparer le terrain au recours. Le rapprochement avec les publics doit poursuivre l'objectif de créer un « point de repère » fixe (les intervenants dans le CELP) mais flottant (leur disponibilité à l'aléatoire des rencontres), situé tout près à la fois du centre et de la périphérie (urbaine et sociale), et qui marque tout autant une frontière (séparant une zone et une autre) qu'un lien (facilitant le passage d'une zone à une autre). Là encore, il s'agit de capitaliser les atouts du CELP pour les appliquer à une intermodalité socio-sanitaire. Ce travail pourrait s'effectuer en assurant des temps de présence réguliers dans le CELP, en variant les heures et les jours, ces temps de présence étant les seuls moments d'activation du dispositif, afin de laisser opérer le caractère imprévisible des rencontres, condition d'une relation de confiance pour des publics qui viennent dans le lieu pour rechercher cette imprévisibilité. Cette présence doit établir les intervenants comme habitant eux aussi le CELP, d'où l'importance de ne les ancrer institutionnellement que dans le lieu, habitants mobiles pour ne pas créer des conflits d'espace, mais disposant du signe de leur ancrage, c'est à dire d'un local au cœur du CELP. Au-delà de cette présence et de cette disponibilité à recevoir les signes des besoins, les intervenants du dispositif doivent apparaître à même de traiter l'urgence, et doivent donc pouvoir le cas échéant orienter, voir accompagner, vers des dispositifs aptes à y répondre (qu'il s'agisse de la nourriture, de l'hébergement, de l'hygiène, de la santé, des droits). Néanmoins, ce traitement de l'urgence ne doit pas apparaître comme le ressort principal de l'engagement vers une orientation à plus long terme. Lier l'urgence au suivi, c'est courir le risque d'accentuer les contradictions entre démarches et dispositifs, dont on a vu qu'elles étaient déterminantes dans le non-recours. Laisser l'urgence à l'urgence, et se donner d'autres moments pour engager une orientation vers un droit plus commun devrait permettre de mettre en place des orientations moins décevantes, et donc plus aptes à faciliter le recours. Enfin, ce dispositif doit apparaître comme un point d'accès aux droits, comme une incarnation de ces droits. Refusant la sélectivité que doivent nécessairement opérer des dispositifs plus fléchés, les intervenants devront représenter les droits communs, dans leur objectif d'universalité. Restaurer l'idée que chaque situation ouvre à des droits, et que la reconnaissance de ces droits équivaut à une reconnaissance des personnes qui les mobilisent, peut participer à ré-introduire un régime de confiance minimal envers les institutions. Cet objectif de principe, toujours difficile à appliquer concrètement, devra bien évidemment s'adapter aux exigences du terrain, mais aussi à l'évolution plus générale des droits sociaux, qui à l'heure actuelle sont davantage remis en cause au profit des devoirs que développés et améliorés afin d'assurer leur effectivité.

L'enjeu de la territorialisation

Au niveau des objectifs de ce dispositif, un dernier enjeu est à soulever, celui de sa territorialisation. Ancré dans un lieu articulant de nombreux niveaux de territoire (local, régional, national, international), il devra pouvoir s'affranchir dans ses missions des contraintes territoriales de sélection de ses bénéficiaires. Jeunes, adultes ou personnes âgées, issues du quartier, de la ville, du département, de la région, du pays ou d'autres pays, tout les publics du CELP devront pouvoir accéder à son attention, là encore parce que l'absence de filtrage est le propre du CELP lui-même. Il n'est pas de notre ressort de juger des meilleurs modes de financement à même de garantir cette a-territorialité, mais il nous semble en tout les cas que ceux-ci doivent garantir l'absence de critères territoriaux dans son accessibilité. Nous voudrions d'ailleurs souligner à ce sujet qu'un tel dispositif peut constituer l'expérimentation d'une forme d'intervention mieux adaptée aux nouvelles formes de mobilité, que celle-ci soit spatiale ou sociale. Si certains auteurs considèrent les pôles d'échanges comme les lieux représentatifs de la nouvelle modernité, on peut penser qu'un tel dispositif pourrait représenter une forme d'intervention auprès de ceux que cette nouvelle modernité laisse à la marge. D'autre part, comme suggéré dans la présentation des fonctions du dispositif, son rôle de « point-de-réseau » entraîne qu'il doit être capable à la fois de profiter de la polarisation qu'exerce le CELP sur certains publics, mais également d'assurer, à partir de ce pôle, la diffusion de son activité. Présent dans le CELP, ce dispositif peut permettre que se dissémine son offre, en utilisant les déplacements centre/périphérie pour porter vers cette périphérie l'information de sa disponibilité pour faciliter l'accès à l'aide, aux soins ou aux droits. Sa place dans le CELP en fait un dispositif central, tout en étant aux marges, évitant à la fois l'identification à la périphérie (parfois synonyme de discrédit jeté sur les structures) et au centre (souvent considérées comme relevant d'un autre monde). Lieu de contact entre la périphérie et le centre, ce dispositif doit reprendre cet atout pour le faire fonctionner au niveau urbain comme au niveau social, non pas dans un objectif d'assimilation, mais dans celui de jouer avec les rapports de distanciation pour faciliter le recours. A ce titre, ce dispositif ne pourra jamais appartenir complètement ni au centre, ni à la périphérie, encore moins vouloir représenter l'illusion de leur mélange non problématique, mais doit rester un pôle d'échanges entre l'un et l'autre, favorisant le contact, analysant les confrontations, et se servant des espaces intermédiaires créés par cette proximité en perpétuel mouvement.

Activation et personnalisation des interventions : les écueils à éviter

Un dernier élément nous semble important à mettre en avant, celui des mécanismes couramment adoptés dans les dispositifs d'aide sociale, et qui pourtant seraient préjudiciables à celui envisagé. D'une part, ce dispositif ne doit pas utiliser le principe de l'activation, qui consiste à renverser la demande afin d'obtenir un engagement conditionnel. Le principe du dispositif étant de ne pas établir a priori une typologie des demandes, il serait particulièrement peu pertinent de prévoir des mises sous condition de son accessibilité. En tant que « point-d'échanges », son accès doit rester universel et non conditionné, afin de permettre une disponibilité effective à la diversité des situations et des demandes, et de pouvoir constituer un temps de préparation aux activations des dispositifs vers lesquels il est susceptible d'orienter les publics. Par ailleurs, en tant que dispositif susceptible de ne pas recevoir de demande de la part de certaines personnes qui le mobilise, il ne peut poser des conditions à son accès sans risquer de se trouver parfois dans une situation de débiteur à l'égard des bénéficiaires, déplaçant alors son intervention de la potentialité au devoir. D'autre part, il nous semble qu'une personnalisation à outrance du dispositif est à éviter. La possibilité de le mobiliser dans l'anonymat ou bien pour un autre doit rester une voie possible. L'objectif premier doit donc rester de travailler sur un lieu et ses publics, davantage que sur des personnes identifiées systématiquement. La diffusion de son action vers la périphérie ne pourra être réelle que si ce dispositif sait porter une offre collective, c'est à dire d'abord une posture et un mode de fonctionnement applicable à tous et transférable de l'un à l'autre. La personnalisation, en axant l'élaboration de dispositifs sur les caractéristiques singulières des individus rend difficile ce transfert et donc cette diffusion, conditionnant toujours son effectivité à des situations particulières. Bien évidemment, il ne s'agit pas de ne pas tenir compte de ces spécificités, mais de construire le cadre de ce dispositif en amont de ces spécificités et d'ancrer son action dans une approche soucieuse de la dimension collective des problématiques qu'elle participe à prendre en charge. Ceci ne fois de plus en prenant exemple sur le CELP lui-même, dont fonctionnement ne se fractionne pas en fonction de situations particulières, mais s'organise pour gérer des flux collectifs. Contrairement à l'évolution de nombreux lieux de transit, il n'a pas segmenté son espace pour individualiser les trajectoires (espaces première classe, guichets d'abonnés, files d'attente spécifiques), mais sa fonction d'articulation d'une diversité de modes de déplacement en impose un traitement collectif.

Elaboration et évaluation du dispositif

Concernant cette préconisation de la mise en place d'un dispositif « point d'échanges » dans le CELP, fondé sur un binôme santé-psycho-social, nous voudrions tracer les pistes concernant la procédure de son élaboration, de son évaluation, ainsi que des effets supplémentaires attendus. D'une part, son élaboration devra tout d'abord passer par l'étape incontournable de la restitution des résultats de l'étude, et de la discussion collective du projet lui-même. Si nos constats nous amènent à vouloir faire une proposition, il est évidemment essentiel que celle-ci soit discutée et évaluée au travers de rencontres avec les acteurs de la prévention, qui mieux que quiconque, connaissent les contraintes qui s'imposent à ce type d'initiative. Ces restitutions devront également permettre de juger du caractère plus ou moins spécifique ou redondant du dispositif tel qu'il est envisagé, et d'approfondir ou de préciser certains de ses aspects concrets de mise en œuvre. Nous l'avons dit, nos propositions ne sont issues que de nos constats, et d'une connaissance des interventions existantes souffrant sans aucun doute de nombreuses lacunes. Les questions de compétences, de distribution territoriale de l'offre, d'articulation des niveaux de décision, etc... sont autant de sujets sur lesquels nous ne pouvons nous prononcer de manière suffisamment précise. Ce rapport n'est que le premier temps d'un processus que nous espérons voir s'enclencher à partir des différents constats que nous avons établis. D'autre part, il nous semble utile que l'élaboration de ce dispositif soit l'occasion d'un croisement des compétences entre spécialistes de l'urbanisme et acteurs de la prévention. Le CELP et ses publics sont interdépendants de dynamiques urbaines plus larges, et la prévention ou l'insertion doit toujours prendre en compte les transformations et mutations liées aux dynamiques urbaines, tout autant que la planification urbaine doit prendre en compte ses effets sur les dynamiques d'exclusion ou de ségrégation sociale. Dans ce cadre, un groupe de travail urbain-social pourrait être constitué, pour travailler sur la mise en parallèle proposée entre pôle d'échanges et dispositif « point d'échanges », et peut être élargir ce type de parallèle à d'autres secteurs nécessitant une prévention sociale renforcée. L'enjeu d'un tel groupe de travail serait de penser et de concrétiser le lien observé depuis longtemps entre mutations urbaines et mutations sociales, les deux conduisant à un renouvellement des formes d'exclusion et donc à la nécessité de repenser les modes de sa prise en charge. Concernant l'évaluation, trois critères nous semblent devoir être pris en considération. Tout d'abord l'évolution du rapport entre contacts et demandes. Indicateur de l'instauration d'une disponibilité facilitant l'accès, ce rapport doit tendanciellement se rapprocher de 1 (*1 contact / 1 demande*), voir passer sous la barre du 1 (*1 contact / plusieurs demandes*) si la diffusion remplit son rôle. Ensuite, il est nécessaire de recueillir sur un moyen terme les trajectoires empruntées par les bénéficiaires du dispositif, ainsi que l'issue des

démarches engagées, afin de se donner un indicateur de la pertinence de l'aiguillage en fonction des situations. Enfin, une évaluation du travail de réseau pourra être envisagée au travers d'un indicateur croisant le nombre de connexions effectives, la popularité et la réputation du dispositif auprès des autres intervenants. Au travers de ces trois critères, aux dimensions quantitatives et qualitatives, ce dispositif pourra ou non faire la preuve de sa pertinence et de sa capacité à répondre aux enjeux soulevés.

De manière plus globale, et peut être plus difficilement évaluable, ce dispositif pourrait avoir différents effets allant au-delà des objectifs spécifiques qui lui sont assignés. D'une part, le travail sur le non-recours peut lui permettre de faciliter dans un certain nombre de cas le transfert vers le droit commun. Ce qui reste un objectif à long terme pour toute intervention, c'est bien de replacer les situations individuelles dans des conditions de droit commun, indicateur d'une insertion plus stable et moins vectrice de stigmatisation que les filières spécifiques de prise en charge. D'autre part, un tel dispositif peut, par son intervention, rendre moins imperméable la frontière entre le centre et la périphérie, en assumant de situer son action dans une zone intermédiaire. En faisant passer cette frontière d'une zone de transit vide et déqualifiée, à un lieu où s'exprime le souci des difficultés rencontrées par ceux qui sont marginalisés, ce dispositif peut participer à atténuer la ségrégation urbaine, et peut être ainsi rendre moins nécessaires les stratégies de confrontation directe et parfois violente. De manière concomitante, il nous semble qu'un tel dispositif peut être un premier ressort pour une transformation de l'image du CELP lui-même. Partant de ce qui sous-tend la stigmatisation du lieu (la présence de « marginaux »), le principe qui préside à l'élaboration de ce dispositif propose de prendre toute la mesure des atouts du CELP tel qu'il est, pour les capitaliser et engager sur cette base des initiatives qui permettent sa requalification. Cette requalification, qui consiste à faire du CELP un lieu, et plus un non-lieu, et qui oppose à une vision négative la mise en avant de la vie qui s'y déploie, ne peut entraîner la transformation complète du lieu, puisqu'elle repose sur ce qu'il est actuellement. Nous y reviendrons pour conclure, mais si l'image du CELP doit changer, ce n'est sûrement pas en cherchant à effacer ses spécificités considérées de prime abord comme stigmatisantes, mais bien plutôt en affirmant de manière volontariste et concrète que ce qui fonde le stigmate pourrait tout aussi bien fonder sa reconnaissance.

Les appuis au dispositif

Pour finir, nous voudrions souligner brièvement les éléments qui selon nous doivent venir en appui au dispositif pour favoriser sa réussite, éléments qui ne relèvent pas toujours du dispositif lui-même, mais s'inscrivent dans une dynamique plus large, dynamique qui implique une mobilisation autour du CELP. Lieu d'accueil du dispositif, le CELP ne peut être un point d'articulation que s'il est identifiable et identifié comme tel, ce qui implique une requalification qui ne sera effective que si en retour d'autres initiatives viennent renforcer cette qualification, et donc celle du dispositif qu'il abrite.

Travail en réseau et dispositif-relais

Pour être un « point de réseau » de l'accès à l'aide, aux soins et aux droits comme le CELP l'est pour les transports, ce dispositif devra être particulièrement visible et clairement identifiable par les différents acteurs de la prévention. Les rencontres avec certains de ces acteurs ont montré que le CELP, bien que constituant un point de repère dans la ville, ne représente pas toujours un lieu en soi susceptible d'abriter des activités positives et constructives. Marqué par la stigmatisation dont il fait l'objet, identifié au travers des « crises » qui ont jalonné son histoire, le CELP est souvent perçu comme un point noir, « noir » parce que son image est sombre, négative, mais « noir » aussi parce qu'il est mal connu. Pour que le dispositif proposé puisse agir auprès des acteurs comme un lieu de polarisation et de diffusion de l'offre préventive, il faut que puisse se structurer autour de lui un réseau dans lequel il joue un rôle de relais. Ce travail de mise en réseau à partir d'un point situé dans le CELP sera la première tâche de ce dispositif, au travers de rencontres régulières, d'instauration d'une relation de confiance fondée sur la connaissance et la reconnaissance des compétences spécifiques de chacun et sur une prise en compte de leur complémentarité. Faciliter le transit entre des missions, des niveaux de compétence, des modalités de prise en charge et des méthodes de prise de contact si diversifiées demandera aux intervenants du dispositif une capacité à renforcer le dialogue entre les structures, dialogue qui devra avoir pour objectif non pas le dialogue lui-même, mais la mise en cohérence des trajectoires de prise en charge. De l'urgence au suivi, de l'absence de seuil aux processus d'activation, des filières spécifiques au droit commun, de la santé au social, du niveau local au niveau national, le dispositif « point d'échanges » doit pouvoir non seulement identifier les meilleures correspondances, mais également entretenir des relations aux autres acteurs qui facilitent cette circulation des bénéficiaires. Il est bien

évident que cette articulation n'ira pas toujours sans poser problème, tout comme l'articulation de tout les acteurs de mobilité présents dans le CELP ne va pas sans susciter parfois des difficultés pour les gestionnaires du site. Là encore, les expertises acquises dans le domaine de l'intermodalité doivent éclairer les potentiels obstacles que pourra rencontrer le dispositif, qu'il s'agisse des méthodes d'anticipation et de gestion des trajectoires urbaines, ou des éléments facilitateurs d'un travail d'articulation entre acteurs aux compétences multiples.

Intervention socio-sanitaire et animation socio-culturelle

Au travers des éléments développés jusqu'ici, on voit bien à quel point l'image du CELP est une dimension essentielle de l'effectivité d'un tel dispositif. Cette « image » suppose que le CELP puisse incarner plus que sa stricte utilité, dont on a vu en consultant la presse qu'elle ne suffit pas à contrecarrer un stigmate issu de l'histoire de son implantation. Si les craintes, les rumeurs et les légendes urbaines concernant le fait de « passer sous les voûtes » se sont partiellement déplacées vers lui, c'est en partie à cause du manque d'autres supports d'identification. Perçu comme mystérieux, puisqu'on n'y fait que passer rapidement, le CELP a attiré sur lui la dévalorisation de tout un quartier et les rancœurs liées à la ségrégation urbaine. Il est ainsi un condensé des images négatives du quartier Perrache, et incarne maintenant la frontière séparant le sud et le nord de la presqu'île, le caractère brutalement moderne de son architecture participant largement à entretenir ce discrédit. Pourtant, nous avons souligné à plusieurs reprises les atouts que ce bâtiment possède, en tant qu'espace public non privatisé, en tant que support d'appropriations multiples, et peut-être plus fondamentalement en tant que lieu dont la fonction n'est pas déjà saturée, c'est à dire qui laisse également à la ville dans son ensemble des marges d'appropriations nouvelles et innovantes. Le dispositif proposé constitue à ce titre une forme d'appropriation, prenant acte des appropriations existantes pour construire en fonction d'elles une intervention destinée à faciliter l'accès aux droits, et donc participer à réduire les inégalités. Pour autant, cette appropriation ne doit pas rester la seule, sinon elle risque à terme de renforcer l'image de « cour des miracles » et de transformer une intervention visant le droit commun en un dispositif spécifique, source de stigmatisation pour le lieu et ses publics. Il nous semble que si le CELP doit être réinvesti, c'est à différents niveaux, et pas exclusivement à celui de la prise en charge d'une « souffrance ». La vie qui se déploie dans ce lieu, son caractère unique de représentant en plein centre-ville d'une certaine surmodernité (Augé, 1992) dans ce qu'elle a de valorisé (la mobilité, l'énergie, la complexité) mais aussi dans ce qu'elle a comme effets secondaires (la précarité, la fatigue,

l'incertitude), nous semble pouvoir être le support d'une activité de création qui lui soit directement rattachée. L'animation socio-culturelle, mais également la création artistique, liées dans un objectif de démocratisation, ont tout à gagner à investir l'espace du CELP, tout autant que le CELP a à gagner à voir ses spécificités réinvesties dans une activité qui, quels que soient ses résultats, « positive » toujours les lieux où elle se met en place. Le sens de cette proposition n'est pas de reproduire l'expérience de l'ELAC (espace lyonnais d'art contemporain), mais de considérer le CELP lui-même comme un espace (bien plus que « lyonnais ») de création. Passage, frontière, zone de transit, espace cosmopolite, lieu de confrontation centre/périphérie ; ces spécificités et bien d'autres encore correspondent aux questionnements qui sont au cœur de nombreuses démarches de création, qu'elles soient artistiques, ludiques, philosophiques, scientifiques ou simplement conviviales. Prévoir et planifier des interventions socio-culturelles capitalisant elles aussi les atouts du CELP permettrait de le réinvestir dans un autre sens, dirigé vers tous, et donc de laisser moins de place à ses stigmates, tout en reconnaissant que ceux-ci fondent son identité. Pour terminer sur ce thème, il nous semble essentiel de souligner que cette appropriation urbaine du CELP ne doit pas correspondre à une expropriation de ceux qui y trouvent un espace d'expression de leur marginalisation sociale. A ce titre, le CELP peut constituer un lieu-pilote de l'expérimentation d'une politique urbaine qui ne nie pas les effets de la ségrégation sociale, ce qui a généralement pour conséquence de la démultiplier, mais se saisit des questions qu'elle pose, de manière solidaire (le dispositif) et créative (l'animation socio-culturelle).

Le CELP, sa fonction et sa gouvernance

Nous sommes bien conscients que ce changement de perspective sur le CELP, qui est un changement de regard plus qu'une transformation du lieu, implique une mutation de sa place dans la ville et de sa gouvernance. Jusque-là focalisée sur sa fonction « transports », cette place et cette gouvernance devront nécessairement remettre au cœur de leurs principes sa fonction urbaine, en faisant du CELP un acteur à part entière d'une politique de la Ville qui articule questions sociales, urbaines et culturelles. Le CELP est proprement un lieu extra-ordinaire, témoin d'une histoire sociale qui est celles d'idéaux que la crise a détournés de leurs objectifs premiers. On peut tenter de faire table rase de cette histoire et espérer retourner vers un passé que la peur de l'avenir fait miroiter comme une issue aux enjeux que posent le changement social. Mais on peut aussi se ressaisir de cette histoire, la regarder en face, et aller à l'encontre de la précarité ambiante pour se situer dans un temps long qui est celui d'une planification urbaine qui ne sélectionne pas le passé sur lequel elle se fonde. Le CELP est un lieu

incontournable de l'histoire lyonnaise, mais il est aussi au présent un lieu de vie, un espace d'appropriations que la menace récurrente de sa destruction ou de sa transformation radicale empêche de devenir autre chose qu'un non-lieu pour ceux qui ne s'y installent pas. A ce titre le CELP doit être envisagé en rapport à l'évolution de son environnement, et particulièrement à la mutation urbaine que connaît le sud de la presqu'île. Le projet « Lyon-Confluence », qui cherche à construire sur la ville d'hier la ville de demain, apparaît soucieux de conserver les marques de l'histoire de l'urbanisation de la presqu'île, et en particulier de la distinction qui s'est établie peu à peu entre son nord et son sud. Cette distinction, qui a fonctionné concrètement comme une ségrégation, date de bien avant la construction du CELP, qui a pourtant ensuite « pris sur lui » beaucoup des effets de cette histoire. Ayant polarisé la séparation, il nous semble que le CELP peut également polariser un lien entre deux zones urbaines qu'il serait illusoire de vouloir assimiler. Pour cela, il « suffit » de changer de regard sur le CELP, qui de l'état de barrière morte peut passer à celui de passage vivant, à condition que s'y engage une volonté politique, et que s'y réalise un travail concret sur les représentations sociales.

CONCLUSIONS

A l'issue de cette étude, deux conclusions générales s'imposent : d'une part, la vulnérabilité des publics du CELP et la spécificité du lieu lui-même engage à vouloir y élaborer une intervention spécifique, fonctionnant comme un « point d'échanges » dans les trajectoires de recours à l'aide, aux soins et aux droits, et incarnée par la présence « flottante » d'un binôme médico-psycho-social disposant d'un local dédié dans le CELP. Cette intervention, propre au CELP, travaillerait de manière prioritaire à réduire le phénomène de non-recours, sans établir *a priori* de critère pour son accessibilité. Intervention ouverte vers les publics du CELP et constituant un acteur relais dans un réseau d'acteurs, ce dispositif propose de réinvestir le CELP pour y réduire la fracture urbaine, faciliter les transits entre centre et périphérie, et assurer un rôle de facilitateur de l'expression des demandes, ainsi que de polarisation et de diffusion de l'offre préventive socio-sanitaire. D'autre part, ce dispositif demande, pour garantir son effectivité, une réappropriation urbaine du CELP, dont l'objectif n'est l'expropriation de ceux qui s'y installent, mais le développement d'une image du lieu qui favorise sa requalification, passant du vide au plein, et de la barrière au passage. Dans ce cadre, le développement d'une activité régulière et soutenue de création, investissant l'ensemble du CELP et pas seulement un espace confiné, peut constituer un des principaux leviers d'un changement des représentations, prélude à un changement des pratiques (de l'évitement à l'investissement). Ce changement de regard sur le CELP, que nous appelons de nos vœux depuis que nous avons découvert ce lieu extra-ordinaire et représentatif des mutations sociales, concerne non seulement l'effectivité d'un dispositif de solidarité et de réduction des inégalités d'accès aux droits, mais également les transformations urbaines plus larges, en particulier le projet « Lyon-Confluence ». A cet égard, la place du CELP et donc sa gouvernance, sont des enjeux majeurs, et la perception du sud de la presqu'île, ainsi que la fluidité des trajectoires y conduisant, a tout à gagner d'une requalification du CELP comme acteur socio-urbain à part entière.

Le CELP : un espace urbain propre à l'intervention en prévention

Si la préconisation d'un dispositif au sein du CELP rencontre l'intérêt et l'attention des acteurs et décideurs, les restitutions envisagées suite à la remise de ce rapport devront en préciser les modalités

précises et concrètes. Néanmoins, il nous semble utile de faire la synthèse des éléments qui plaident pour une telle initiative. Les résultats de l'enquête confirment les constats quotidiens de la cellule de veille concernant les difficultés rencontrées par les publics de Perrache. Placés en situation de vulnérabilité par le cumul de ces difficultés, donnant des signes d'alerte dans le domaine de la souffrance psychologique, et laissant apparaître des pratiques de non-recours, ces publics nécessitent une intervention spécifique pour prévenir l'entrée ou le maintien dans des situations de grande exclusion. D'autre part, si ces publics s'installent dans le CELP, c'est qu'ils y trouvent un fonctionnement qui leur autorise des appropriations et leur procure en conséquence un certain confort urbain. Ce constat, ainsi que celui d'un attachement au lieu tel qu'il est, nous ont conduit à proposer un dispositif qui capitalise les spécificités du CELP (fonction de pôle d'échanges intermodaux) et propose un « point d'échanges » qui serve de repère, de relais et d'aiguillage dans les trajectoires de recours à l'aide, aux soins et aux droits. Par sa nature et ses fonctions, le CELP constitue un lieu particulièrement approprié à ce type d'intervention qui consiste à se fonder sur son fonctionnement pour penser ses modalités. L'élaboration de ce dispositif, ainsi que sa mise en réseau avec les acteurs de la prévention socio-sanitaire, demande à la fois la mise en place d'un groupe de travail destiné à approfondir la comparaison entre la fonction transport du CELP et le dispositif, et la réalisation d'une expertise sur l'état des lieux de l'offre en prévention existante, capable de donner des éléments sur son maillage, ses éventuels zones d'inactivité, et de doter les intervenants d'outils efficaces pour réaliser leurs aiguillages.

Si ce dispositif doit être mis en place, il nous semble que c'est tout autant en se fondant sur le constat de la vulnérabilité des publics du CELP que sur celui de la vie qui s'y déploie. Les modes d'appropriation mis en évidence démontrent que le CELP est un lieu de vie dont les « habitants » ont su utiliser les spécificités pour s'y faire une place urbaine adaptée à leur place sociale. Espace public non privatisé et contenant des zones a-fonctionnelles situé en plein cœur de la ville, le CELP permet des jeux de rapprochement/distanciation entre le centre et la périphérie, au niveau urbain comme au niveau social. Qu'il s'agisse de stratégies de confrontation chez les plus jeunes, de rapprochement sous contrainte chez les « grands exclus », d'isolement pour protection chez des personnes confronté à la souffrance psychologique, ou de rassemblement communautaire chez les « chibanis », ces appropriations rendent vivantes les fonctionnalités d'un lieu que ses usagers « lambda » ne font que traverser presque en courant. Un des enjeux d'une politique urbaine soucieuse de garantir l'égalité tout en préservant le caractère vivant des espaces publics réside dans les moyens à trouver pour préserver des espaces d'expression investis par des populations marginalisées, tout en requalifiant au yeux de

tous ces espaces²². L'articulation du dispositif proposé et d'initiatives soutenues d'animation socio-culturelle et artistique peut être un des ressorts pour se rapprocher de cet objectif.

Frontière, passage, habitat : une diversité de visages et de publics à approfondir

Malgré l'ensemble des résultats et constats que cette étude permet d'établir, son temps de réalisation et l'ampleur qu'il a été possible de lui donner dans ces conditions laissent inévitablement un certain nombre d'aspects dans l'ombre. Trois parmi eux nous semblent particulièrement importants : tout d'abord, la méthodologie adoptée nous a contraints à laisser de côté des publics qui pourtant questionnent spécifiquement l'accès aux droits, les personnes âgées issues de l'immigration et les autres migrants qui fréquentent à intervalles réguliers le CELP. Une recherche complémentaire, visant particulièrement ces publics, nous paraît incontournable pour avoir une vision d'ensemble des problématiques et de la diversité des publics auxquels le dispositif proposé est susceptible d'être confronté. D'autre part, la vie dans le CELP ne se réduit pas à ceux qui s'y installent dans un usage non conforme à sa destination première. Les commerçants, travailleurs et agents de régulation du CELP sont des acteurs essentiels de toute initiative le concernant. Il apparaît dès lors indispensable de compléter la présente étude par une concertation avec ces acteurs de la vie dans le CELP, rien ne pouvant se faire sans eux ou contre eux. Leurs rapports au lieu, à ses usagers, et à ses gestionnaires sont des éléments incontournables pour pouvoir effectivement dire quelque chose de suffisamment complet sur le CELP, et établir des constats d'ensemble sur son fonctionnement. Enfin, et de manière encore plus fondamentale, la question de l'image du CELP et de sa place dans la ville devra nécessairement faire l'objet d'études dans l'avenir. Comment les Lyonnais, mais aussi tout ceux qui passent dans le CELP, le perçoivent-ils ? Quelle place occupe-t-il dans la représentation de l'espace urbain ? Comment cette image influence-t-elle les trajectoires dans la ville ? Que rôle peut-il jouer dans les représentations et les pratiques que le projet « Lyon-Confluence » cherche à impulser ? Quels sont les ressorts qui peuvent permettre sa revalorisation aux yeux des habitants de Lyon et du Grand Lyon ? Toutes ces questions, pour trouver des éléments de réponse, devront faire l'objet d'études rigoureuses axées sur les représentations sociales de l'espace urbain, de son histoire et de son avenir. Dans ce cadre, la question de la mémoire collective attachée au quartier Perrache est une dimension essentielle à prendre en compte, si en effet les projets urbains en cours veulent tracer un lien cohérent entre le

²² Le CELP n'est pas le seul lieu concerné par ces questions à Lyon, cf. Berthet, 2002.

passé, le présent et l'avenir. A cet égard, et sans préjuger des modalités éventuelles qui seront adoptées pour éclaircir ces questionnements, la psychologie sociale dispose d'une expertise particulière dans le domaine de la pensée sociale, de son rapport au passé et à l'avenir, de ses liens avec des pratiques individuelles et collectives, et des outils que peuvent se donner des acteurs sociaux pour engager des changements dans les représentations sociales.

Logiques urbaines, prévention socio-sanitaire : Les deux faces d'une politique de valorisation du CELP

L'ensemble des préconisations sur lesquelles débouche ce rapport repose sur un postulat commun, celui de la nécessité, déjà connue, de faire travailler ensemble la question urbaine et la question sociale. Qu'elle soit la matérialisation de rapports sociaux, ou bien le support de leur structuration, la ville est de plus en plus le niveau de vie collective où se nouent les enjeux liés aux mutations sociales. La santé, l'écologie, la solidarité, la mobilité, l'économie, sont autant de domaines de l'activité politique qui sont investis par les villes et les agglomérations, lieux où se structurent des dynamiques spécifiques issues de mutations plus larges, mais où peut encore se réaliser concrètement une volonté politique. D'une manière moins générale, le CELP renvoie particulièrement à ces évidences, étant donné qu'il pose des enjeux locaux de gestion des effets de phénomènes qui dépassent largement la ville ou l'agglomération. L'émergence de nouvelles formes de mobilité, l'apparition de dynamiques de précarisation qui renforcent en les transformant les inégalités sociales, ou encore les transformations des manières d'habiter les espaces publics et privés, sont autant de phénomènes globaux qui trouvent leur incarnation dans les problématiques repérées au sein du CELP. Ce qui est généralement admis pour les gares, à savoir qu'elles opèrent des « effets de loupe » par la cristallisation de problématiques urbaines et sociales, vaut de manière criante pour le CELP. Pour autant, on ne peut aborder ces phénomènes exclusivement sous les registres du manque et de la souffrance, sauf à risquer de démultiplier encore les effets des inégalités sociales. Prendre acte en même temps de ces souffrances mais également de la vie qui se déploie dans les espaces marginalisés, c'est connaître et reconnaître la variété des manières d'habiter l'espace public, et travailler à leur cohabitation plutôt qu'à la dissuasion de certains d'entre eux.

En tant qu'espace public, bien loin de la « coquille vide » uniquement dédiée au transit, le CELP est en

effet un lieu où se déploie une vie que d'autres lieux publics pourraient lui envier. Il y a certes une fonction première de passage, par ailleurs assurée avec une efficacité qui nous a, tout au long de l'étude, impressionnés, mais ce passage structure autour de lui tout un microcosme ouvert, constitué non seulement des usagers « non-conformes » sur lesquels nous nous sommes focalisés, mais également de tout ceux qui y travaillent et participent à son bon fonctionnement. Au rythme régulier de l'affluence des heures de pointes s'ajoute un rythme plus aléatoire, imprévisible, qui est celui des rencontres et des attroupements inopinés, que ceux-ci soient fondés sur des objectifs de sociabilité, de marchandage souvent illégal ou de confrontation. Le passage remplit à la fois sa fonction de transit intermodal, mais offre également un spectacle auquel viennent assister non seulement ceux que l'exclusion sociale rend disponibles, mais également des voyageurs ou des passants retenus par le spectacle lui-même. Plus spécifiquement les populations en difficulté qui viennent et qui s'installent au CELP ne se contentent pas de l'abri qu'il procure, mais se l'approprient, chacune à leur manière et en fonction de leurs besoins. Cette multiplicité d'appropriations que permet le CELP démontre la capacité du lieu à accueillir de la vie, dans toute la richesse qu'implique un lieu réellement « public ». Il ne faut pour autant pas oublier que cette vie a quelque chose de particulier. Les résultats le démontrent, ceux qui s'installent dans le CELP, pour des durées plus ou moins longues, font dans leur ensemble face à des difficultés multiples. Personne, parmi les usagers interrogés, ne vient au CELP pour rien, « gratuitement », mais tous viennent chercher quelque chose dans ce lieu qu'ils trouvent difficilement ailleurs. Se réfugier mais au contact des autres, se mettre à l'abri à l'écart de la ville mais au cœur de la ville, être entre soi mais au milieu du monde, ou encore se poser à l'écart mais en se confrontant aux passants, sont autant de modes d'usage (non-conformes) du CELP qui utilisent des spécificités que peu lui reconnaissent. Avec la privatisation et le verrouillage de tout les espaces publiques, que ce soit par leur disparition ou par leur attribution à des fonctions réduites et précises, les lieux susceptibles d'être appropriés par ceux qui ne trouvent pas (ou difficilement) leur place sociale ont quasiment disparu des centres-ville.

Vitalité et quadrillage : Comment gérer l'ingérable ?

Nous ne voudrions pas, avant de clore ce rapport, donner l'impression que nous ignorons totalement les problèmes réels que soulève la gestion au quotidien d'un lieu qui concentre des populations marginalisées. Le sentiment d'impuissance exprimé par certains acteurs de la cellule de veille, mais également par des acteurs de la prévention face aux atteintes à la sécurité et à l'intégrité des

personnes ou des biens ne doit pas laisser indifférent. Aspect central de la dévalorisation du lieu, l'insécurité dans le CELP repose à la fois sur des éléments objectifs et sur des représentations plus subjectives. Nous l'avons dit, les appropriations de l'espace servent parfois à des stratégies de confrontation, et les activités qui s'y déroulent nous sont à maintes reprises apparues comme visiblement illégales. Il faut souligner que si le CELP cristallise des problématiques de précarité et d'exclusion, il cristallise également celle de la violence, sous ses deux aspects de violence subie et de violence agie. Les débats et les récits au sein de la cellule de veille, mais également les rencontres avec les publics nous ont confrontés de manière récurrente à la question de la violence et de son versant vécu, l'insécurité. A l'inverse de certains discours, qui tendent à affirmer qu'expliquer revient à excuser et partant à s'abstenir d'agir et qui privent du même coup les personnes concernées par cette violence du principal support pour y faire face, la maîtrise cognitive, nous voudrions souligner comment la connaissance fine du contexte où se réalise la violence permet de se donner des outils pour la réduire. Le dispositif proposé, fondé sur les constats de vulnérabilité des publics et de leurs appropriations du lieu, et en prenant place au cœur du contexte qui génère cette violence, peut également participer à intervenir sur elle. Réduire le fossé entre le centre et la périphérie, donner le signe d'une double reconnaissance en respectant les appropriations et en facilitant l'accès aux droits, tenter de restaurer la confiance dans l'objectif de solidarité des acteurs de la prévention en favorisant l'expression des demandes et leur mise en cohérence avec des trajectoires de recours ; ces objectifs, s'ils sont atteints, sont autant d'éléments de transformation du contexte qui génère de la violence, subie ou agie (Lefrançois & al., 2000). Réduire la violence à l'égard des autres en rétablissant les droits, et réduire la violence envers le lieu en le requalifiant, sont les deux effets secondaires potentiels de la mise en place du dispositif proposé et de son corollaire, le changement de regard sur le CELP.

Pour autant, nous ne voudrions pas non plus laisser penser que nous entretenons l'illusion qu'un dispositif de plus, quelles que soient ses spécificités, suffira à résoudre des problématiques sur lesquelles tant d'initiatives ont cherché à agir. La contradiction sur laquelle repose le principe des préconisations, qui consiste à prendre acte des processus liés à la marginalisation, à reconnaître la vitalité qui les anime, tout en proposant d'agir sur cette marginalité à des fins de restauration des droits, rejoint la contradiction qui traverse depuis l'origine tout le travail social. Quadriller et chercher à maîtriser des problématiques tout en essayant de reconnaître et de rendre plus légitime ce que ces « problématiques » participent à constituer comme des « modes de vie », c'est inévitablement se placer dans la quadrature du cercle de l' « insertion ». Si cette difficulté concerne ses publics, elle concerne également le CELP, dont l'intégration urbaine ne peut reposer que sur l'acceptation, la conservation et

la capitalisation constructive de son caractère de non-lieu, de zone intermédiaire, de marge centrale dans la ville. Si ce rapport amène à trouver des voies pour préserver les marges tout en réduisant le coût qu'en supportent ceux qui les habitent, il aura alors apporté sa contribution à la réflexion sur de nouvelles formes de gestion politique, et aura par-là modestement rempli sa fonction.

BIBLIOGRAPHIE

- Allard, S., Lambert, M., LeBreton, A.S., & Terade, A. (1996). Gare Saint-Lazare : De la porte de la ville à l'interconnexion des transports. *Les Annales de la Recherche Urbaine*, 71, 32.
- Arbet, M.T., & Bourgeois, F. (1994). Perrache en très grande vulnérabilité. *Economie & Humanisme*, 330, 76-81.
- Arbet, M.T., Bourgeois, F. & Blancher, P. (1994). *La gestion de l'urgence dans le cadre du complexe de Perrache*. Economie et Humanisme.
- Augé, M. (1992). *Non-lieux. Introduction à une anthropologie de la surmodernité*. Paris, Le Seuil.
- Avenel, M., & Damon, J. (2003). Les contacts avec les intervenants sociaux des sans-domicile usagers des services d'hébergement et de distribution de repas chauds. Quel recours aux institutions, aux prestations et aux professionnels des secteurs sanitaire et social ? *Etudes et Résultats*, 277.
- Barbier, J.C. (2002). Peut-on parler d'activation de la protection sociale en Europe ? *Revue française de sociologie*, 43-2, 307-332.
- Berthet, J.M. (2002). *Lyon, la banlieue et leur centre : Entre la rue de la République et la Part-Dieu*. Rapport de Recherche « Cultures, villes et dynamiques sociales ».
- Bertolini, L. (1996). Des gares en transformation : nœuds de réseaux et lieux dans la ville. *Les Annales de la Recherche Urbaine*, 71, 86-92.
- Boissonnade, J. (2006). Une urbanité de confrontation : Regroupement de jeunes et gestionnaires de l'espace urbain. *Espaces et Sociétés*, 126, 35-52.
- Bonnet, M. & Desjeux, D. (2000). *Les territoires de la mobilité*. Paris, PUF.
- Bourgeois, F., Barthélémy, J.R., Lyotard, M., & Guyon, P. (1997). *Les gares, locomotives du développement urbain ?* Paris, Plan Urbain.
- Castel, R. (1995). *Les métamorphoses de la question sociale*. Paris, Fayard.
- Damon, J. (1996). La gare des sans-abris : Un miroir de la question sociale. *Les Annales de la Recherche Urbaine*, 71, 120-127.
- Fieulaine, N., Apostolidis, T., & Olivetto, F. (2006). Précarité et troubles psychologiques : l'effet médiateur de la perspective temporelle. *Les Cahiers Internationaux de Psychologie Sociale*, 72, 51-64.
- Fieulaine, N. & Apostolidis, T. (2007). Time perspective in socially deprived contexts and psychological health. *Health Psychology Review*, 1-1, 62.
- Francq, B. (2004). Sans-abrisme et urgence sociale à Bruxelles : l'échec d'une expérience. *Espaces et*

sociétés, 116-117, 159-174.

Grafmeyer, F. (1994). *Sociologie urbaine*. Paris, Nathan.

Gras, P. (1992). Le centre d'échanges de Perrache revisité. *Urbanisme et architecture*, 259, 45-48.

Guilbert, P., Baudier F., & Gautier A. (Dir.) (2001). Baromètre santé 2000. Résultats. Vanves, CFES.

Jérôme, L. (2002). Les itinéraires de l'exclusion pour un groupe de sans-abri. *Ethnologies*, 24, 101-117.

Joseph I. (1999) (dir.). *Villes en gares*. Editions de l'Aube

Joseph, I. (1997) (dir.). *Gares et quartiers de gares*. Plan Urbain

Kassa, S. (2006). *Nos ancêtres les chibanis*. Paris, Autrement.

Kokoreff, M. (2002). Pratiques urbaines d'un quartier de gares. *Espaces et Sociétés*, 108/109, 177-196.

Le Progrès, Archives, 2002-2007.

Lazarus, A., & Strohl, H. (1995). *Pauvreté, précarité et pathologies mentales : Une souffrance que l'on ne peut plus cacher*. Paris, Rapport à la Délégation interministérielle à la Ville.

Lefebvre, M., & LeCorre, B. (1998). *Méthodologie de création d'un pôle d'échanges multimodal en site urbain*. Nantes, PREDIT.

Lefrançois, D., Porchet, F., & Frenais, J. (2000). *Ville et violence, dossier documentaire*. Centre de documentation de l'urbanisme.

Ollivro, J. (1996). Ambiguïté des gares. *Les Annales de la Recherche Urbaine*, 71, 34.

Pakerson, J.R., Broadhead, W.E., & Tse, C.K. (1996). Anxiety and depressive symptom identification using the Duke Health Profile. *Journal of Clinical Epidemiology*, 49, 85-93.

Paquette, J. (2002). Expérience spatiale et bien-être urbain. *Ethnologies*, 24, 45-74.

Paugam, S. (2000). *La disqualification sociale : essai sur la nouvelle pauvreté*. Paris, PUF.

Petonnet, C. (1982). L'observation flottante : L'exemple d'un cimetière parisien. *L'Homme*, 22/4, 37-47.

Riou, D. (1994). *Diagnostic du fonctionnement intermodal de la gare et du centre d'échanges de Lyon Perrache*. DESS, Institut d'Urbanisme de Lyon.

Rouilleau-Berger, L. (1995). Villes en friches : précarités, socialisations, compétences. *Futur Antérieur, Nouveaux territoires urbains*, 29.

Sahabana, M. & Mosnat, A. (2002). *Bibliographie commentée sur l'intégration urbaine des pôles d'échanges*. Rapport DTT/DGUHC/DIV.

Serfati-Garzon, P. (2003). L'appropriation. In M. Segaud & al. (dir.), *Dictionnaire critique de l'habitat et du logement* (pp. 27-30). Paris, Colin.

Stathopoulos, N., Amar, G., & Peny, A. (1991). *Formes et fonctions des points de réseaux*. Paris, RATP.

Terrolle, D. (2004). La ville dissuasive : l'envers de la solidarité avec les SDF. *Espaces et sociétés*, 116-

117, 143-157

Vallet, B. (2003). *La construction et la gestion de l'insécurité dans un espace public partagé : L'exemple du centre d'échanges de Lyon-Perrache*. TFE, ENTPE/Université Lyon2.

Vanderaa, G. (1977). Descriptif d'un ensemble d'espaces architecturaux : le centre d'échanges de Perrache. *Technica*, 394, 25-27.

Vant, A. (1986). *Marginalité sociale, marginalité spatiale*. Paris, CNRS.

Vitali F. (2001). *Inventaire Topographique du Centre d'échanges de Lyon-Perrache*. Ministère de la Culture et de la Communication / Ville de Lyon.

Warin, P. (2007). *L'accès aux droits sociaux*. Grenoble, PUG.